

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS,
COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
88 RUE ALLARD,
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 18 OCTOBRE 2018

VOLUME 150

Monique Le Clerc, o.c.r.

Sténographe officielle
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me EDITH-FARAH ELASSAL

Me PAUL CRÉPEAU

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me VINCENT RIENDEAU, pour la
Procureure générale du Québec

Me DENISE ROBILLARD, pour la
Procureure générale du Québec

Me MARIE-PAULE BOUCHER, pour la
Procureure générale du Québec

Me ÉRIC LÉPINE, pour Femmes
autochtones du Québec

Me MAXIME LAGANIÈRE, pour le
directeur des poursuites
criminelles et pénales

Me DAVID CODERRE, pour
l'Association des policières et
policier provinciaux du Québec

Me FRANÇOIS DANDONNEAU, pour le
Grand Conseil des Cris (Eeyou
Istchee) et Gouvernement de la
Nation Crie

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces 4

Préliminaires 6

Patrick Marchand 11

Capitaine Bruno Duquette 130

Valerie-Lynn Gull 242

Pelle Loon 242

Dr Samir Shaheen-Hussain 286

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-930	Powerpoint SQ, Service des enquêtes internes et du processus disciplinaire dans le cadre de la CERP.....	149
P-933	PowerPoint la campagne #tienmamain, Garder les familles ensemble lors des évacuations aéromédicales au Québec en luttant contre le colonialisme médical et le racisme systématique.....	284

LISTE DES ENGAGEMENT

E-931 Allégations criminelles, selon l'art. 260 de la loi sur la police de 2001 à 2017, (SQ ensemble du Québec) 185

E-932 Précision de E-931 : Statistiques pour le poste SQ MRC de Val-d'Or : allégations criminelles, disciplinaires et déontologiques pour les même années (2001 à 2017) 192

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3 La Commission d'enquête sur les relations entre les
4 Autochtone et certains services publics au Québec,
5 présidée par l'Honorable Jacques Viens, est
6 maintenant ouverte.

7 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

8 Alors, bonjour. Bienvenue à Val-d'Or en territoire
9 anishinabé en cette journée du jeudi. Je vais
10 commencer par demander aux procureurs de
11 s'identifier pour les fins de l'enregistrement.

12 **Me PAUL CRÉPEAU,**

13 **PROCUREUR POUR LA COMMISSION VIENS :**

14 Alors, bon matin, Monsieur le Commissaire. Paul
15 Crépeau pour la Commission.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Bonjour, Me Crépeau.

18 **Me ÉRIC LÉPINE,**

19 **PROCUREUR POUR FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC :**

20 Éric Lépine pour Femmes Autochtones du Québec.

21 Bonjour.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Bonjour, Me Lépine.

24 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU,**

25 **PROCUREUR POUR LE GRAND CONSEIL DES CRIS (EEYOU ISTCHEE)**

1 **ET LE GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE:**

2 François Dandonneau pour le Grand Conseil des Cris
3 Eeyou Istchee et le gouvernement de la Nation Crie.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Bon matin, Me Dandonneau.

6 **Me MAXIME LAGANIÈRE,**

7 **PROCUREUR POUR LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES**

8 **ET PÉNALES:**

9 Bonjour à tous. Maxime Laganière pour le Directeur
10 des poursuites criminelles et pénales.

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Bonjour, Me Laganière.

13 **Me DAVID CODERRE,**

14 **PROCUREUR POUR L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS**

15 **PROVINCIAUX DU QUÉBEC:**

16 Bon matin à tous. David Coderre pour l'Association
17 des policières et policiers provinciaux du Québec.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Bonjour, Me Coderre.

20 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

21 **PROCUREURE POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

22 Bonjour. Me Marie-Paule Boucher pour la Procureure
23 générale du Québec.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Bonjour, Me Boucher.

1 **Me VINCENT RIENDEAU,**

2 **PROCUREUR POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

3 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Vincent
4 Riendeau, également la Procureure générale du
5 Québec.

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Bonjour, Me Riendeau.

8 Alors, Me Boucher, vous allez nous... euh...

9 Me Boucher... Me Crépeau...

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 S'il vous plaît.

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 Vous allez pouvoir nous présenter la...

14 Alors, Me Boucher, vous étiez dans mes pensées.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Ah! Ah! Ah!

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Alors, Me Crépeau, vous allez nous présenter le
19 programme de la journée?

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Oui, Monsieur le Commissaire. Alors ce matin, nous
22 allons entendre des gens de la Sûreté du Québec.

23 En fait, ce sera une présentation par

24 l'inspecteur... j'espère que j'ai dit... oui,

25 inspecteur Marchand maintenant qui, lorsqu'il est

1 venu nous visiter la dernière fois, était
2 « Capitaine Marchand ».

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Oui.

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 Alors, je ferai référence aussi à certaines parties
7 de son témoignage du mois de septembre deux mille
8 dix-sept (2017) et on va reprendre un petit peu ce
9 qui s'est fait à partir de ce moment et... mais
10 c'est dans une vue beaucoup plus globale du rôle de
11 la Sûreté du Québec à l'égard des communautés
12 Autochtones, les corps de police.

13 Il sera accompagné, dans la deuxième partie de
14 sa présentation, du Capitaine Bruno Duquette, qui
15 est arrivé, qui se joindra à lui tout à l'heure
16 après la pause, qui est le chef au Service des
17 enquêtes internes et du processus disciplinaire de
18 la Sûreté du Québec. On aura un bon moment à
19 discuter de ces questions-là. Ce qui va compléter
20 notre avant-midi.

21 Après... après-midi, ce sont des gens en
22 matière de santé qui vont venir vous... témoigner.
23 En fait, on aura deux témoins citoyens concernant
24 les questions d'évacuation par avion-ambulance. Et
25 le Docteur Hussain, je pense qu'il a déjà

1 témoigné...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Oui.

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 Sur la... pédiatre urgentiste sur cette question-
6 là, ainsi que madame Matte, qui est pharmacienne
7 communautaire en Abitibi, qui complétera la
8 journée.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Um-hum. Alors, c'est bien. Alors, on commence
11 avec l'inspecteur Marchand?

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 Oui. L'assermentation.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Madame la greffière?

16 -----

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Patrick Marchand
2 Inspecteur, Sûreté du Québec
3 Affirmation solennelle

4 -----

5 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

6 Merci beaucoup.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors, monsieur Marchand, bienvenue à nouveau.

9 **M. PATRICK MARCHAND :**

10 Merci.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 C'est toujours un plaisir de vous recevoir.

13 **M. PATRICK MARCHAND :**

14 Moi également.

15 **Me PAUL CRÉPEAU :**

16 Alors...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Me Crépeau?

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Monsieur Marchand... je vais dire « Monsieur
21 Marchand », parce que on comprend que depuis l'an
22 dernier quand vous êtes venu nous visiter, c'était
23 au mois de septembre, vous aviez, à cette époque-
24 là, le grade de capitaine. Vous êtes maintenant
25 inspecteur à la Sûreté. Et peut-être nous dire

1 d'une façon générale quelles sont vos
2 responsabilités à la Sûreté du Québec aujourd'hui?

3 **M. PATRICK MARCHAND:**

4 Alors effectivement, je suis le Directeur de la
5 Direction du soutien au territoire, une direction
6 qui est composée de trois services et de trois
7 bureaux. Donc, un service de la Sécurité routière,
8 un service du Contrôle automatisé de la
9 circulation, des fameux photo-radars, un service
10 de... soutien à l'intervention policière, donc
11 toute la formation à l'emploi de la force en
12 conduite, et trois bureaux, un bureau des relations
13 avec les municipalités, un bureau des ententes
14 facturables et un bureau des Affaires autochtones.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Et c'est à ce titre-là que vous êtes venu nous voir
17 l'an dernier, où vous étiez à ce moment-là
18 responsable du bureau des Affaires autochtones. Et
19 on va reprendre ce thème-là, puis on va l'intégrer
20 dans la... le rôle de la Sûreté du Québec
21 aujourd'hui à l'égard de des communautés
22 Autochtones.

23 On va peut-être reprendre de très... de façon
24 très brève, parce que vous l'avez déjà fait l'an
25 dernier dans une présentation PowerPoint.

1 Je la mets pas à l'écran, Monsieur le
2 Commissaire, mais la Sûreté avait déposé à ce
3 moment-là, le capitaine Marchand l'avait déposée,
4 la pièce P-45 qui était une présentation de la
5 Sûreté du Québec sur les différents thèmes en
6 relation beaucoup avec la... le Bureau des Affaires
7 Autochtones.

8 Vous avez dit à ce moment-là, lors de votre
9 témoignage, que la Sûreté du Québec et la Police
10 nationale du Québec. Je vous demanderais peut-être
11 de prendre deux, trois minutes maximum pour nous
12 expliquer c'est quoi ce rôle-là de « Police
13 nationale » sur le territoire, puis ensuite, on
14 verra à le rattacher avec les Affaires Autochtones
15 en particulier.

16 **M. PATRICK MARCHAND:**

17 Alors effectivement, selon la Loi sur la police,
18 les niveaux de services que doivent offrir les
19 corps policiers sont définis par règlements de 1 à
20 6, et la Sûreté du Québec est la police qui offre
21 les six niveaux, c'est-à-dire du niveau 1 au
22 niveau 6. Et la façon dont c'est fait, c'est qu'à
23 partir du moment où un corps policier municipal ou
24 un corps policier Autochtone ne peut pas rendre des
25 services ou la complexité du dossier fait en sorte

1 qu'il a besoin de travailler dans un service
2 supplémentaire à celui qu'il offre, bien à ce
3 moment-là, c'est la Sûreté du Québec qui, de par
4 cette loi-là, vient supporter et parfois même
5 prendre en charge certains événements, là, qui sont
6 d'un niveau supérieur.

7 Donc, c'est un peu le rôle de la Sûreté du
8 Québec dans le cadre de son mandat de police
9 nationale. Bien évidemment qu'elle a aussi
10 d'autres mandats par rapport à ça, c'est-à-dire de
11 collaborer avec différentes instances au
12 développement de certains créneaux, que ce soit en
13 patrouille-gendarmerie, en enquêtes, en mesures
14 d'urgence et en soutien. Donc, on collabore à
15 développer des... ou à travailler sur des comités,
16 des pratiques policières.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Okay. Et ce rôle de Police nationale, c'est la
19 Police nationale au niveau des services. On
20 parlait des niveaux 6, puis là, on rentrera pas,
21 parce que vous l'avez déjà expliqué, les différents
22 niveaux de services. Il y a un seul corps de
23 police au Québec qui est de niveau 6, c'est la
24 Sûreté du Québec?

25 **M. PATRICK MARCHAND:**

1 Exactement.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Et il y a un seul corps de police qui a
4 juridiction, en fait, au départ, on dirait, sur
5 l'ensemble du territoire du Québec?

6 **M. PATRICK MARCHAND:**

7 Exactement.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Okay. Bon, évidemment, on ne rentrera pas dans les
10 corps de police municipaux où, en principe, vous ne
11 venez qu'agir en appui lorsqu'il y a des besoins...

12 **M. PATRICK MARCHAND:**

13 (Inaudible).

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 À titre supplétif. Le... la... quand on parle, là,
16 sur l'ensemble du territoire, ce qui veut dire que
17 la Sûreté est une police qui... la Sûreté du Québec
18 peut être une police qui peut être tout à fait
19 urbaine dans certains milieux, rurale dans d'autres
20 milieux et aussi qui agit en territoire Autochtone?

21 **M. PATRICK MARCHAND:**

22 Tout à fait.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Okay. On... actuellement, combien d'agents à peu
25 près, d'agents là au niveau de la Sûreté du Québec?

1 **M. PATRICK MARCHAND :**

2 Le nombre d'effectifs autorisés était à cinq mille
3 sept cents (5 700) policiers. Par contre, là, en
4 fonction des aléas, les embauches et tout ça, on
5 parle d'à peu près entre cinq mille quatre cents
6 (5 400), cinq mille cinq cents (5 500), là. Les
7 périodes d'embauche font en sorte que... mais
8 environ.

9 **Me PAUL CRÉPEAU :**

10 On a autour de cinq mille cinq cents (5 500)
11 policiers à la Sûreté du Québec?

12 **M. PATRICK MARCHAND :**

13 Oui.

14 **Me PAUL CRÉPEAU :**

15 On s'en va maintenant en territoire Autochtone.
16 Quel est le rôle, encore une fois, peut-être de...
17 on descend un peu dans l'entonnoir. Quel est le
18 rôle de la Sûreté du Québec en territoire
19 Autochtone selon qu'il y ait ou non un corps de
20 police Autochtone sur place?

21 **M. PATRICK MARCHAND :**

22 Quand un corps de police est dûment constitué par
23 une entente tripartite, en général, dans l'entente
24 tripartite, on va inclure les mandats qui sont
25 dévolus à ce corps policier-là, c'est-à-dire que

1 contrairement aux niveaux de services qui sont bien
2 décrits dans l'Annexe et le règlement, les corps
3 policiers Autochtones, eux, voient leurs niveaux de
4 services décrits dans le règlement. Donc, ils sont
5 pas assujettis au règlement sur les niveaux de
6 services.

7 Donc, si on parle d'un territoire où il y a un
8 corps de police Autochtone, notre mandat va être de
9 travailler en fonction des éléments qui sont inclus
10 dans le... l'entente tripartite. Et si les
11 complexités ou la nature des dossiers font en sorte
12 que ça dépasse ce qui est inclus dans l'entente
13 tripartite, bien un peu comme le règlement sur les
14 niveaux de services, on va venir porter des
15 services supplétifs aux corps policiers.

16 Parfois aussi, ça peut arriver dans certaines
17 circonstances, pour des raisons exceptionnelles, un
18 corps policier Autochtone va perdre momentanément
19 ou de façon un peu plus prononcée la capacité de
20 faire la desserte qui était dans le niveau de
21 services... de l'entente tripartite. Alors, c'est
22 possible que la Sûreté du Québec soit appelée à
23 venir supporter ou même remplacer un corps policier
24 Autochtone pour une certaine période.

25 Quand il y a pas du tout de corps policier

1 Autochtone, puis c'est le cas dans onze (11)
2 communautés actuellement, à ce moment-là, d'office,
3 c'est la Sûreté du Québec qui fait le service de
4 base en patrouille, gendarmerie et enquêtes,
5 mesures d'urgence et soutien.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Okay. Vous avez abordé plusieurs choses qu'on va
8 préciser. Alors évidemment, lorsque vous parlez de
9 niveaux de services, on parle des niveaux de
10 services prévus dans la Loi de police. Et juste à
11 des fins de... on rentrera pas dans le détail, mais
12 on sait qu'un corps de niveau 1, qui est un corps
13 pour une... dans le cadre où il y a une population
14 de zéro (0) à cent mille (100 000) personnes, on
15 donne les services de base et ensuite, il y aura...
16 on va monter dans les niveaux plus... des services
17 plus spécialisés qui vont toujours s'additionner
18 les uns aux autres, c'est-à-dire que le niveau 4
19 inclut nécessairement le niveau 3, plus certains
20 services. Le niveau 5 inclut le numéro 4. C'est
21 ça...?

22 **M. PATRICK MARCHAND:**

23 Exactement. Exactement.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Lorsqu'on parle de services en milieu Autochtone,

1 dans des communautés Autochtones... et là, vous
2 avez dit, il y a des... il y a onze (11)
3 communautés où on n'a pas de corps de police
4 Autochtones, est-ce que la Sûreté a l'obligation de
5 remplir des services, exemple, de niveau 1, ou d'un
6 niveau quelconque lorsqu'elle agit comme corps de
7 police sur place?

8 **M. PATRICK MARCHAND :**

9 Effectivement, à partir du moment où il y a pas de
10 corps policiers Autochtones, d'office, c'est la
11 Sûreté du Québec qui offre les services. Et quand
12 on offre les services, bien... bien évidemment, on
13 offre les services de niveau 1 à 6.

14 **Me PAUL CRÉPEAU :**

15 De 1 à 6?

16 **M. PATRICK MARCHAND :**

17 De 1 à 6, puisque...

18 **Me PAUL CRÉPEAU :**

19 Um-hum.

20 **M. PATRICK MARCHAND :**

21 C'est inclus dans...

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 Um-hum.

24 **M. PATRICK MARCHAND :**

25 Dans l'ensemble des services de la Sûreté du

1 Québec.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Okay. Maintenant, des... et sur... et quand vous
4 dites, je reviens que vous parlez des ententes, des
5 fameuses ententes tripartites qui sont signées par
6 des communautés avec le gouvernement provincial, le
7 gouvernement fédéral, qui prévoient quels sont les
8 services qui seront donnés dans la communauté, est-
9 ce qu'il y a une ou des lignes directrices dans
10 l'ensemble des vingt (20) ou vingt-deux (22)
11 ententes qui sont soit signées, soit en négociation
12 à l'heure actuelle? Est-ce qu'il y a des services
13 *minimal*s qui sont toujours donnés ou c'est... ou il
14 faut aller au cas par cas dans chacune des ententes
15 pour voir quels sont les services qui vont être
16 donnés dans cette communauté-là?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 En général, la plupart du temps, dans les ententes,
19 puisqu'on en obtient des copies, il y a
20 effectivement des lignes directrices et ça se
21 rapproche sans être nécessairement inclusif à... au
22 niveau 1, mais ça se rapproche d'un service de
23 niveau 1, mais il y a certains services, parfois,
24 et il y a pas une uniformité par rapport... c'est-
25 à-dire, chaque entente est vraiment indépendante.

1 Donc, c'est pour ça que parfois, pour se référer à
2 les demandes d'assistance, on va aller regarder
3 l'entente tripartite pour voir qu'est-ce que le
4 corps policier doit faire, puis quand est-ce que la
5 Sûreté du Québec doit venir en service supérieur
6 dans ça, fait que c'est pas complètement uniforme,
7 mais il y a quand même des lignes directrices:
8 patrouille, gendarmerie. Les types de criminalité
9 qui doivent être enquêtés par le corps, puis à
10 partir du moment où la Sûreté du Québec doit venir
11 prendre le relais.

12 Fait que oui, il y a des lignes directrices,
13 mais il y a pas une uniformité complète là-dedans.
14 Des corps de plus grande importance, on peut penser
15 aux corps qui ont été régionalisés, qui ont une
16 capacité plus grande, en général, vont avoir un peu
17 plus de...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Juridiction?

20 **M. PATRICK MARCHAND:**

21 De... pas de « juridiction », mais de types de
22 criminalité à enquêter, par exemple, ou de services
23 à fournir. On peut penser aux (inaudible) ou bien
24 aux corps policiers Eenou Eeyou.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Okay. Chez eux, ils sont plus... alors, ils
2 couvrent plus de territoire, plus de personnel,
3 alors, on s'attend à retrouver dans ces ententes-là
4 une plus grande gamme de services qu'ils doivent
5 donner à leurs populations. Des... et certains
6 services spécialisés, puis là, je vais en prendre
7 un, par exemple là, mais les enquêtes en même temps
8 de... exemple, d'agressions sexuelles. Est-ce que
9 c'est le genre de services qui sont donnés à
10 certains... dans certains corps de police
11 Autochtones et qui ne sont pas donnés dans d'autres
12 corps de police? Donc, la Sûreté doit intervenir
13 en soutien?

14 **M. PATRICK MARCHAND:**

15 À ma connaissance, les enquêtes de base en matière
16 d'agressions sexuelles sont couvertes par
17 l'ensemble des corps policiers autochtones.
18 Cependant, dans certains dossiers où une complexité
19 est plus grande, il y a souvent des demandes
20 d'assistance qui sont faites au... à la Sûreté du
21 Québec pour venir porter assistance, entre autres
22 lorsqu'on réalise des entrevues vidéo ou ces
23 choses-là, parce que ça peut arriver parfois que le
24 corps policier, momentanément ou de façon
25 permanente, a pas la formation pour réaliser un

1 type d'entrevue, par exemple, vidéo. Alors à ce
2 moment-là, c'est la Sûreté du Québec qui va venir
3 réaliser.

4 Parfois, on est dans... en appui complet.
5 Parfois, on est en prise carrément de
6 responsabilité du dossier, mais régulièrement on
7 est en partenariat dans les enquêtes. Ça veut dire
8 qu'on va réaliser certaines activités d'enquêtes.
9 Il y aura aussi même du... comment... « coaching »
10 qui est donné...

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Oui.

13 **M. PATRICK MARCHAND:**

14 En matière d'enquêtes.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 On redescend maintenant vers peut-être une
17 communauté qui n'a pas actuellement de corps de
18 police Autochtone et je vais prendre l'exemple,
19 parce que... l'exemple de Winneway, parce que le
20 Chef Mathis a témoigné ici à deux ou trois reprises
21 déjà sur la nature, la qualité des services qu'ils
22 avaient lorsqu'ils avaient leur corps de police,
23 avant deux mille... je me souviens pas si c'est
24 deux mille six (2006) ou deux mille huit (2008) où
25 le service est aboli. Et aujourd'hui où est-ce

1 qu'il n'y a plus de service de police dans la
2 communauté et que c'est la Sûreté qui donne le
3 service.

4 Le Chef Mathis nous expliquait un peu comment
5 ces services-là se sont donnés, à partir du moment
6 où le... son service de police a été aboli. Et il
7 nous parlait au tout début qu'il y avait une bonne
8 présence policière, même ouverture d'un bureau dans
9 le village tout près. Présence de policiers sur
10 une base régulière, plusieurs policiers dans la
11 communauté. Alors, patrouillent dans la communauté
12 sur une base régulière et qu'il nous explique
13 qu'avec le temps, ce service-là a diminué, a
14 diminué. Il y a plus de bureau dans la communauté
15 à côté. Ils sont maintenant desservis par le poste
16 le plus près, qui est, je pense, est à Ville-Marie,
17 mais sur appel, quand il y a un problème, puis là,
18 la police va arriver... combien de minutes?
19 Combien d'heures après?

20 Alors, est-ce qu'il y a... la première
21 question, c'est est-ce qu'il y a un niveau minimal
22 de services qui sont donnés dans des communautés
23 qui ne sont pas desservies par un corps de police
24 Autochtone? Est-ce que vous avez des obligations
25 d'avoir sur place deux patrouilleurs en tout temps

1 dans la communauté? Deux, je dis deux, quatre ou
2 des...?

3 **M. PATRICK MARCHAND:**

4 On n'a pas l'obligation de... d'avoir des
5 patrouilleurs sur place vingt-quatre heures sur
6 vingt-quatre (24/24). Dans le fond, pour vous
7 remettre dans le contexte, puis là, je veux bien
8 comprendre, là, vous parlez du corps policier qui a
9 été aboli en deux mille six (2006)?

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 C'est ça.

12 **M. PATRICK MARCHAND:**

13 Je comprends que vous dites dans votre préambule
14 que la Sûreté a mis en place une première desserte,
15 puis ensuite, la desserte a été modifiée, c'est là
16 qu'on parle de la desserte de la Sûreté du...

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Oui.

19 **M. PATRICK MARCHAND:**

20 Québec.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Oui.

23 **M. PATRICK MARCHAND:**

24 Au début des fermetures des corps policiers
25 Autochtones, au moment où on est en deux mille six

1 (2006), deux mille sept (2007), deux mille huit
2 (2008), comme vous dites, la Sûreté du Québec a eu
3 à prendre le relais des corps policiers Autochtones
4 et à ce moment-là, c'était pas clair à savoir si on
5 était pour être là de façon temporaire ou
6 permanente.

7 Donc, la stratégie de la Sûreté du Québec à ce
8 moment-là, ç'a été de mettre en place des
9 opérations spéciales. Donc on a fait, dans le
10 fond, le principe d'une opération spéciale, c'est
11 de mettre en place une procédure parallèle à ce
12 qu'on fait dans le poste régulier de la Sûreté du
13 Québec de façon à ce que les activités du poste de
14 la Sûreté du Québec soient pas impactées, puis
15 qu'on fasse l'opération spéciale.

16 Donc, pour les premières années, c'est ce qui
17 a été fait. Cependant, ces opérations-là, en
18 général, sont faites en temps supplémentaire avec
19 des policiers qu'on va chercher un petit peu
20 partout dans la région, pas nécessairement du
21 poste, parce que c'est une charge supplémentaire.

22 Donc, de deux mille six (2006), deux mille
23 sept (2007), deux mille huit (2008), jusqu'en deux
24 mille onze (2011), c'est un peu la façon de faire
25 qui a été faite. C'est sûr qu'il y a des coûts,

1 quand on travaille en temps supplémentaire, quand
2 on a des effectifs qui viennent de l'extérieur, il
3 y a beaucoup de coûts qui s'ajoutent, fait qu'à ce
4 moment-là, à partir du moment où on a eu la
5 certitude que la desserte ne reviendrait pas et le
6 corps policier ne reprendrait pas ses activités, la
7 Sûreté du Québec a obtenu ce qu'on appelle « un
8 CT », donc, une décision du Conseil du trésor qui a
9 fait qu'on nous a donné des effectifs et on nous a
10 demandé d'intégrer ces effectifs-là au poste de la
11 Sûreté du Québec qui desservait le territoire de la
12 communauté, et c'est devenu un petit peu, si je
13 peux vous donner l'exemple, sur le même principe
14 qu'une desserte de MRC en milieu allochtone, c'est-
15 à-dire que par exemple, on a ajouté des effectifs
16 et on a dit bien maintenant, à partir des effectifs
17 qu'il y avait déjà en place, plus les effectifs
18 qu'on vous ajoute, vous allez faire la desserte.

19 Donc, c'est peut-être ce que le Chef qui a
20 témoigné a constaté, c'est que on était en
21 opération spéciale, donc, il y avait une présence
22 qui était un petit peu plus accrue. D'ailleurs,
23 probablement plus accrue qu'au moment où il y avait
24 son propre corps de police, parce que si on regarde
25 le tableau des effectifs qui ont été ajoutés par

1 rapport à la fermeture des corps policiers, on a
2 mis plus d'effectifs dans le CT Autochtone que le
3 nombre de policiers qu'il y avait dans les corps
4 policiers Autochtones quand ils ont fermé. Ou en
5 tout cas, à certaines places, c'est le même nombre.

6 Si je prends par exemple à Kanesatake, il y
7 avait douze (12) policiers dans le corps policier
8 Autochtone. Bien, on en a remis douze (12) pour
9 faire la desserte, donc ça explique un petit peu
10 peut-être la façon.

11 Maintenant, votre question, c'est est-ce que
12 on a une obligation? Bien, à partir du moment où
13 on l'intègre dans notre desserte MRC régulière, on
14 va venir appliquer les mêmes standards de qualité
15 qu'on applique pour le reste des municipalités de
16 ce... de cette MRC-là. Donc, on vient appliquer,
17 si vous voulez, les mêmes procédures, les mêmes
18 techniques de travail que pour l'ensemble du reste
19 de la MRC.

20 Donc, c'est un peu ce qui s'est passé en deux
21 mille onze (2011). Il reste actuellement au Québec
22 une seule communauté qui est encore desservie sous
23 le principe d'une opération spéciale, c'est la
24 communauté de La Romaine. Ça s'explique par le
25 fait qu'actuellement, c'est une communauté qui est

1 complètement isolée. Elle... on n'a pas de
2 possibilité de faire la desserte à partir d'un
3 poste de la Sûreté du Québec, puisque ça... c'est
4 en avion qu'on peut avoir accès à la communauté.
5 Donc, à ce moment-là, on est encore sur le fameux
6 principe du « fly in, fly out », excusez
7 l'expression anglaise, mais c'est-à-dire que on
8 envoie quatre policiers pour une période de sept
9 jours, deux qui travaillent sur une relève, deux
10 sur l'autre, puis les policiers font sept jours à
11 plein temps dans la communauté. Donc ils sont,
12 oui, carrément dans la communauté, puisqu'il y a
13 pas de chemin d'accès, puis ils sont remplacés par
14 quatre autres à toutes les sept jours comme ça.
15 C'est la seule communauté actuellement qui existe.
16 Et elle est très loin d'un poste de la Sûreté du
17 Québec.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Okay. Et ce n'est pas... on comprend que le modèle
20 des opérations spéciales, c'est pas le modèle
21 favorisé, dans le sens que ce n'est qu'une
22 transition? Ce que vous nous avez expliqué, une
23 transition vers une desserte régulière à ce moment-
24 là. Il restera à voir si ça pourra se faire à La
25 Romaine, mais le modèle d'opérations spéciales, là,

1 peut, tel que vous nous l'avez décrit, comme le
2 Chef Mathis aussi a décrit la desserte qu'il voyait
3 dans sa communauté, ça ce n'est pas le rôle
4 régulier de la Sûreté du Québec?

5 **M. PATRICK MARCHAND:**

6 Non. Et d'ailleurs, le modèle d'opérations
7 spéciales est également appliqué parfois quand les
8 ententes tripartites viennent à échéance et qu'il y
9 a pas eu de conclusions positives à leur
10 renouvellement. Dans certains cas, c'est arrivé
11 moins récemment, mais c'est arrivé où on a eu à
12 prendre le relais de façon plus concentrée un peu.
13 On l'a fait pour quelques mois, les dernières fois
14 dans la communauté d'Obidjewan, si je me trompe
15 pas, en deux mille treize (2013) et deux mille
16 quinze (2015), mais depuis ce temps-là, c'est
17 arrivé moins souvent. Et on l'a fait également,
18 là, soit sous forme de desserte dans la communauté
19 directement si elle n'est pas accessible rapidement
20 par un poste de la Sûreté du Québec. Ou si c'est
21 accessible par un poste de la Sûreté du Québec, on
22 va ajouter des effectifs aux effectifs réguliers du
23 poste, puis ils vont partir de l'unité de la Sûreté
24 le plus près pour faire la desserte.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Et peut-être juste pour compléter sur cette
2 dernière question sur le thème des opérations
3 spéciales, je pense peut-être lorsqu'il y a des
4 crises, je pense à... lorsque le service de... au
5 Lac-Simon ici, le service de police a cessé de
6 fonctionner, est-ce que je comprends que c'est sous
7 le modèle d'une opération spéciale que la Sûreté
8 est intervenue pour prendre le relais à très court
9 terme?

10 **M. PATRICK MARCHAND:**

11 C'est exactement ça, c'est le même principe. Ça
12 veut dire qu'à partir du moment où il arrive une
13 situation. On l'applique aussi également dans
14 certaines situations où le corps policier a besoin
15 d'avoir une plus grande capacité même si c'est dans
16 son niveau de services.

17 Je vous donne un exemple, dans certains grands
18 événements, grands regroupements, le corps policier
19 qui a, par exemple, des effectifs réduits
20 normalement de six à huit policiers, et là, il
21 arrive un pow-wow ou il arrive une... un événement
22 spécial, on le voit dans certains mariages, on a
23 besoin de venir le supporter, bien, on va le faire
24 un petit peu sur le même principe, sauf que là, on
25 est en partenariat avec le corps policier

1 Autochtone. Ça va être une desserte mixte, si je
2 peux dire, on va travailler en équipe avec eux. On
3 va envoyer des patrouilleurs pour venir les
4 supporter, parce que l'événement il est très
5 concentré dans le temps, c'est une journée, une fin
6 de semaine, mais qui nécessite une plus grande
7 présence policière de base, puis à ce moment-là, la
8 Sûreté joue son rôle de Police nationale de niveau
9 6 et vient supporter son partenaire.

10 On le fait également avec nos partenaires des
11 corps policiers municipaux dans certains grands
12 événements, là, c'est pas quelque chose qui est
13 réservé aux milieux Autochtones et c'est sous forme
14 d'opérations spéciales. Dans le fond, la
15 philosophie, c'est on dégage le régulier pour être
16 capable d'avoir une capacité opérationnelle sans
17 toucher à... au reste du Québec ou de nos
18 territoires qu'on dessert.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Maintenant, là, des derniers événements, vous avez
21 décrit en parlant des pow-wow ou des mariages. Des
22 fois, on peut avoir là des grands rassemblements.
23 Ce sont des événements ponctuels. On parle plus
24 d'interventions à plus ou... moyen ou à long terme.
25 Peut-être comme justement au Lac-Simon où ç'a duré

1 pendant un bon moment.

2 Sur ce dernier thème-là, est-ce que ici et là,
3 je... j'irai pas plus loin que ça, mais lorsqu'il y
4 a eu ce qu'on appelle « la crise à Val-d'Or », on
5 parle de l'automne deux mille quinze (2015)
6 jusqu'au début de deux mille seize (2016), est-ce
7 qu'il y a eu opération spéciale pour ajouter des
8 ressources ici à Val-d'Or au poste local?

9 **M. PATRICK MARCHAND :**

10 Tout à fait.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 Vous sentez-vous... bon, on y reviendra peut-être
13 la semaine prochaine avec les personnes qui étaient
14 présentes sur place à ce moment-là. Alors, il y a
15 eu tout de même un ajout de services à ce moment-là
16 ici à Val-d'Or?

17 **M. PATRICK MARCHAND :**

18 Oui.

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Okay. Est-ce que ça... tient, est-ce que cet ajout
21 de services-là est toujours en place à l'heure
22 actuelle? Est-ce que l'opération spéciale dure
23 toujours ici à Val-d'Or?

24 **M. PATRICK MARCHAND :**

25 Les opérations spéciales relèvent de la Direction

1 des mesures d'urgence. À ma connaissance, non,
2 mais les opérations relèvent de la Direction des
3 mesures d'urgence, alors...

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 On verra ça avec madame Séguin la semaine
6 prochaine.

7 **M. PATRICK MARCHAND:**

8 Oui.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Okay. Okay. Là, on parle aussi du rôle, là, de la
11 Sûreté du Québec en territoire Autochtone. Je
12 voudrais peut-être voir aussi si les différences ou
13 les distinctions, le cas échéant, à faire si
14 l'ensemble du territoire Autochtone. Alors, on a
15 vu le type d'interventions que vous faites dans des
16 communautés où il y a un service de police
17 Autochtone, où il y en a pas.

18 Et je vous amène spécifiquement à... dans
19 le... chez les Cris. Alors, Eeyou Eenou Police
20 Force. Est-ce que vous avez sur place un bureau
21 dédié au soutien à la police Autochtone sur le
22 territoire Cri?

23 **M. PATRICK MARCHAND:**

24 Il y a un agent de liaison Autochtone à Chibougamau
25 qui a le rôle de... puis un peu comme j'ai déjà

1 témoigné ici à la Commission, dans le fond, de
2 venir voir au support du corps policier et des
3 besoins, de la liaison en fonction des... du
4 support de la Sûreté du Québec. Donc, ils ont un
5 agent. Sinon, il y a pas de policiers avec le
6 Eenou Eeyou qui est complètement dédié à une unité
7 d'enquête mixte, par exemple.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Okay. On sait que vous avez entre autres un poste
10 à Radisson. Ça aussi, on parle sur le territoire
11 Cri, il y a un poste à Radisson, mais qui n'a pas
12 de rôle particulier de...

13 **M. PATRICK MARCHAND:**

14 Non.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 ... service à donner aux communautés Cries?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 Il peut le faire dans le cas d'une demande
19 d'assistance si c'est la bonne ressource et qu'il
20 est à proximité, mais le rôle, c'est pas son rôle
21 premier.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Alors, en principe, le service de police Eeyou
24 Eenou est assez autonome à cet égard-là? Chez le
25 gouvernement Inuit KRPF, qui est le service de

1 police régional de Kativik, est-ce que la Sûreté a
2 un poste dédié au soutien des... de la police KRPF?

3 **M. PATRICK MARCHAND:**

4 Oui. Nous avons, par protocole, une unité
5 d'enquête mixte qui comporte des policiers des
6 enquêtes de la Sûreté du Québec et des policiers
7 enquêteurs du KRPF. Également, on a un agent de
8 liaison Autochtone qui relève de moi directement,
9 qui est sur place aussi pour venir supporter le
10 KRPF.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Alors, on parle du poste de Nunavik qui est à
13 Kuujjuaq, si je me trompe pas?

14 **M. PATRICK MARCHAND:**

15 Kuujjuaq.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Okay. Et est-ce que dans les opérations policières
18 au jour le jour du KRPF, le poste de Nunavik a à
19 intervenir? C'est-à-dire, est-ce que les policiers
20 de la Sûreté du Québec agissent de concert sur le
21 terrain avec les policiers du KRPF?

22 **M. PATRICK MARCHAND:**

23 Pour une certaine catégorie d'infractions et
24 d'enquêtes qui sont justement décrites dans les
25 protocoles de... d'ententes de travail.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Okay. J'imagine qu'on n'interviendra pas sur une
3 affaire de voies de fait sur le coin de la rue,
4 mais s'il y a un crime plus sérieux demandant une
5 intervention plus spécialisée, la Sûreté va être...
6 le poste de Nunavik va intervenir?

7 **M. PATRICK MARCHAND:**

8 Effectivement, à moins que pour une raison
9 exceptionnelle, le corps policier perde sa capacité
10 de faire le service de base et fasse une demande
11 officielle d'assistance à la Sûreté du Québec, on
12 va le faire comme je viens de décrire avec tous les
13 autres corps policiers Autochtones.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Qu'est-ce qui justifie la différence... en fait là,
16 je veux pas parler de différence de traitement,
17 mais le fait que au Nunavik, vous avez un poste
18 dédié au soutien du KRPF, puis vous en avez pas en
19 territoire Cri auprès du Eeyou Eenu Police Force.
20 Qu'est-ce qui fait la différence? Est-ce que c'est
21 le nombre, la grandeur du territoire, la
22 population? La criminalité?

23 **M. PATRICK MARCHAND:**

24 Bien, je pense que si on remonte au début des... du
25 protocole d'il y a quand même plusieurs années,

1 c'était une volonté de collaboration. Je pense que
2 la volonté du KRPF était de... d'avoir du support
3 de la Sûreté du Québec. Bien évidemment que en
4 fonction de l'analyse de la criminalité et de la
5 nature des crimes, puis de la quantité de crimes
6 pour lesquels le protocole a été signé, il y avait
7 un besoin et je pense qu'il y avait une volonté de
8 travailler en équipe. Cette équipe-là fait aussi
9 un travail de préparation de la relève, de coaching
10 et de formation.

11 Donc, donc, oui, je pense que c'était une
12 volonté commune des deux corps policiers de
13 travailler, comme on l'a fait aussi avec d'autres
14 corps policiers dans d'autres domaines d'activité.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Okay. Et ce type-là, vous nous avez parlé de
17 postes au Nunavik. C'est le seul endroit où il y a
18 un poste dédié à une communauté? Il y en a pas à
19 Eeyou Eenou, j'imagine, puis dans les vingt autres
20 communautés non plus, il y aura pas de poste dédié
21 à... au soutien du corps de police sur place?

22 **M. PATRICK MARCHAND:**

23 Bien, c'est-à-dire, c'est pas tout à fait exact
24 dans le sens que depuis l'an passé, on a également
25 une équipe mixte d'enquête qui est située à Sept-

1 îles, qui comporte des policiers du corps policier
2 Uashat Mak Mani Utenam et de la Sûreté du Québec,
3 puis ç'a été fait aussi par protocole. Et... ils
4 ont une catégorie de crimes en particulier à
5 laquelle ils s'attaquent.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Alors, est-ce qu'on s'entend pour dire que
8 finalement, c'est un petit peu une approche
9 quasiment au cas par cas? C'est-à-dire, par
10 communauté, la région, l'éloignement où on
11 développe ces services-là de soutien de la Sûreté?

12 **M. PATRICK MARCHAND:**

13 C'est-à-dire que il y a une analyse qui est fait
14 avant de créer des équipes d'enquête mixtes et
15 c'est effectivement en fonction des besoins des
16 communautés, il y a une réponse qui est donnée par
17 les corps policiers là de travailler en
18 collaboration effectivement.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Je vais juste, je vais reprendre un peu, on va
21 reculer un petit peu, parce que tout à l'heure,
22 vous m'avez dit que dans les communautés où il y a
23 plus d'opérations spéciales, j'avais... je vous ai
24 donné l'exemple tout à l'heure de... la communauté
25 de Winneway où on donne, vous nous avez dit un

1 niveau de services comparable à ce qui se ferait
2 dans une MRC allochtone. Est-ce que je vous ai...
3 je vous cite bien?

4 **M. PATRICK MARCHAND:**

5 Exactement, c'est la qualité de services, elle est
6 uniforme à partir du moment où on intègre la
7 communauté dans la structure de patrouille,
8 gendarmerie, enquêtes d'un poste de MRC, bien, la
9 qualité de services, elle est comparable à
10 l'ensemble des municipalités et des communautés qui
11 sont desservies par ce poste-là.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Maintenant, on sait que les taux de criminalité et
14 les types de criminalités peuvent varier beaucoup
15 en communautés Autochtones. Est-ce que dans cette
16 approche-là où on dit qu'on va donner un service
17 équivalent à ce qui se fait dans une MRC
18 allochtone, je vais prendre... je... les Cantons-
19 de-l'Est, la MRC, tiens, de Memphrémagog, là. Est-
20 ce qu'on va appliquer le même nombre, le même ratio
21 de... d'agents par rapport à la population pour
22 Winneway que pour le territoire de la MRC de
23 Memphrémagog?

24 **M. PATRICK MARCHAND:**

25 Récemment là, dans les dernières années, la Sûreté

1 du Québec s'est donné la capacité de faire une
2 analyse très pointue de la charge de travail d'un
3 patrouilleur de la Sûreté du Québec. Donc, en
4 fonction de calculs faits par des chercheurs et des
5 gens qui se spécialisent dans l'étude de charges de
6 travail, on en est venu à établir la charge de
7 travail pour chacun de nos patrouilleurs de la
8 Sûreté du Québec en fonction du poste qu'il occupe
9 à l'intérieur de l'ensemble de nos postes de la
10 Sûreté du Québec.

11 Donc, on en est venu à la conclusion que une
12 charge de travail de trente-quatre virgule sept
13 pour cent (34,7 %) de taux d'occupation sur une
14 période, mettons, de cent pour cent (100 %),
15 c'était à peu près ce qui se faisait, puis la
16 littérature nous disait que c'était à peu près ce
17 qui était le standard pour la charge de travail
18 d'un patrouilleur.

19 Donc, ce que... ce qu'on a entamé il y a
20 quelques années, la Sûreté, c'est de s'assurer que
21 sur l'ensemble des postes de la Sûreté du Québec,
22 les patrouilleurs aient une charge de travail qui
23 est très près, qui ne dépasse pas ou en tout cas,
24 si elle le dépasse de très peu, la charge de
25 travail de trente-quatre virgule sept pour cent

1 (34,7 %) du temps d'occupation.

2 Donc, à partir de ce moment-là, il y a un
3 déplacement d'effectifs qui s'est effectué, puis
4 qui est encore en train de s'effectuer pour essayer
5 d'harmoniser pour en arriver à un portrait global
6 partout. Ça veut dire que la charge de travail
7 d'un patrouilleur, par exemple, ici à la MRC
8 Vallée-de-l'Or, on va essayer qu'elle soit la même
9 que dans un poste en Estrie, par exemple, pour
10 reprendre votre exemple, de façon à s'assurer que
11 le patrouilleur, le reste de son temps, c'est-à-
12 dire le temps où il va passer à la détection et à
13 la prévention, l'application de certains
14 programmes, bien, va être aussi grande que celui
15 qui est en Estrie.

16 Fait que c'est comme ça qu'on vient balancer
17 le déplacement des effectifs. Il est pas tout à
18 fait terminé, parce que c'est un processus qui est
19 quand même assez fastidieux. Vous comprenez que
20 parallèlement, un peu comme les ententes
21 tripartites avec les corps policiers Autochtones,
22 nous, on a des ententes de services avec les MRC.
23 Il y a une facturation qui est fait aux MRC, fait
24 que le déplacement de tous ces effectifs-là à
25 l'intérieur de la Sûreté du Québec, il est en cours

1 actuellement et on vient... on a l'objectif
2 d'arriver, à la fin du processus, à une charge de
3 travail équivalente partout, peu importe où vous
4 allez être, un policier de la Sûreté du Québec,
5 vous allez avoir cette charge-là. Et il y a même
6 d'autres corps policiers actuellement qui
7 s'intéressent à notre méthode de calcul, puis qui
8 veulent l'appliquer.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Okay. Ce qui veut dire, en résumé, bien, c'est...
11 je pense, on le comprend bien, c'est que il y aura
12 pas nécessairement le même nombre de policiers
13 ratio/agent par population locale. Ça va dépendre
14 de votre méthode de calcul et la façon de
15 l'approcher, c'est le temps... vous dites « trente-
16 quatre virgule sept (34,7) », c'est le temps
17 d'occupation à répondre à des appels, je présume?

18 **M. PATRICK MARCHAND:**

19 Exactement, c'est un temps, ça veut dire que
20 trente-quatre virgule sept pour cent (34,7 %) du
21 temps, un policier, par exemple, qui travaillerait
22 une journée de neuf heures (9 h), bien, il y a
23 trente-quatre pour sept... trente-quatre virgule
24 sept pour cent (34,7 %) de son temps, on sait qu'il
25 va être occupé.

1 Donc, dans ce secteur-là, c'est sûr que c'est
2 une moyenne annuelle là, mais on sait qu'un
3 patrouilleur, à toutes les fois qu'il rentre neuf
4 heures (9 h), il y a au moins trois heures (3 h) en
5 partant là, trois heures (3 h) et quelques virgules
6 qu'il va être occupé à répondre à des appels.
7 Donc, il sera pas en détection, prévention.

8 Donc, si on s'aperçoit que dans un secteur
9 donné, pour une raison X, il y a une forte
10 augmentation ou une forte diminution, ça va nous
11 permettre de réajuster nos... le nombre de
12 policiers qui sont affectés. Donc, une région qui
13 vivrait une problématique très forte de criminalité
14 ou... bien, ça nous permettrait à ce moment-là de
15 réajuster.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Sur la question justement des services que la
18 Sûreté va donner en... d'appoint, services
19 d'appoint ou sur des demandes d'assistance
20 spécifiquement, je voudrais... Alors, dans une
21 communauté qui a son propre corps de police
22 Autochtone et qui demande une assistance à la
23 Sûreté du Québec dans le cas d'une enquête
24 nécessitant une expertise, je pense peut-être, je
25 prends un exemple, d'incendie criminel, ça prend la

1 présence des spécialistes de la Sûreté pour
2 détecter les causes de l'accident et faire une
3 partie de l'enquête?

4 Première question - est-ce que, si vous
5 intervenez en... et c'est bien le terme, c'est une
6 demande d'assistance qui est formulée par le corps
7 de police local qui demande à la Sûreté d'envoyer
8 des équipes spécialisées?

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 Effectivement. Et ces demandes-là sont toutes
11 centralisées au Centre de régie et de coordination
12 opérationnelle, le CVCO. Donc, c'est le centre où
13 deux officiers de la Sûreté du Travail... de... du
14 Québec travaillent vingt-quatre heures sur vingt-
15 quatre (24/24 h), sept jours sur sept (7/7). C'est
16 là qu'on répertorie les demandes d'assistance.

17 Donc, toutes les demandes d'assistance entrent
18 par ce centre de traitement-là et ensuite, sont
19 acheminées, selon le besoin, aux unités
20 spécialisées, patrouille, gendarmerie, enquêtes,
21 mesures d'urgence si on pense à des recherches et
22 ces choses-là. Donc ça, c'est le point d'entrée.
23 Et ensuite effectivement, elle est redirigée
24 immédiatement à l'officier en disponibilité de
25 la...

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Région ou du service?

3 **M. PATRICK MARCHAND:**

4 Du service concerné.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Okay. Si... alors, je reviens à la question. Là,
7 une communauté, il y a un incendie, des personnes
8 qui sont mortes, on se demande et on se pose des
9 questions sur l'origine de l'incendie, est-ce... et
10 on envoie la Sûreté du Québec avec son service
11 spécialisé en matière d'incendie criminel.

12 Première question, est-ce que il y a une
13 facturation qui est faite? Est-ce qu'on demande
14 aux corps de police Autochtones de payer les
15 services spécialisés?

16 **M. PATRICK MARCHAND:**

17 En aucun temps.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Okay. Alors, ça, il y a... ça ne relève même pas
20 des ententes. Quand vous donnez un service
21 d'appoint, ça fait partie du rôle de la Police
22 nationale?

23 **M. PATRICK MARCHAND:**

24 Pas plus qu'ils ne sont facturés lors
25 d'intervention en mesures... en opérations

1 spéciales pour le remplacement du corps policier
2 pour la période. Il y a jamais de facturation qui
3 est faite par la Sûreté du Québec.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Okay.

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Moi, je me demandais, vous parlez des corps de
8 police Autochtones lorsqu'il y a opérations
9 spéciales ou demande d'assistance, pas de
10 facturation. Si c'est avec un corps municipal?

11 **M. PATRICK MARCHAND:**

12 Même principe.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Même principe, pas de...

15 **M. PATRICK MARCHAND:**

16 Il y a jamais de...

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Facturation?

19 **M. PATRICK MARCHAND:**

20 Il y a jamais de facturation pour les assistances
21 policières à d'autres corps policiers.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 Ça, j'avais compris qu'il y avait des ententes avec
24 les MRC. La MRC sera pas facturée pour ce qui va
25 arriver au-delà de...

1 **M. PATRICK MARCHAND :**

2 Non.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 De ce qui est...

5 **M. PATRICK MARCHAND :**

6 Euh...

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 ... compris dans l'entente, j'imagine?

9 **M. PATRICK MARCHAND :**

10 Prenez une catastrophe comme celle qui est arrivée
11 à Mégantic en deux mille treize (2013). Pour
12 l'ensemble de l'opération qui a coûté à la Sûreté
13 du Québec plusieurs millions, la MRC, elle, elle a
14 payé seulement ce qui était dans l'entente des
15 services de base.

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 Okay. Et puis là, je voulais, juste pour
18 compléter, est-ce qu'il y a une différence avec les
19 deux corps de police conventionnés? Je pense c'est
20 Eeyou Eenu Police Force et KRPF? Oui, c'est la
21 même règle? Si vous avez à intervenir sur le
22 territoire en assistance, il y a pas de frais
23 facturés?

24 **M. PATRICK MARCHAND :**

25 Même règle.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Okay. La... okay. On va aborder maintenant la
3 question de la formation à la Sûreté du Québec et
4 spécifiquement la ou les formations qu'on dit en
5 matière de réalités Autochtones. La Sûreté du
6 Québec nous a fourni un tableau sur des formations
7 données et je sais que vous en avez parlé un peu
8 lorsque vous avez témoigné l'an dernier.

9 On reprend à partir de là. Essentiellement, à
10 la Sûreté du Québec, il y a une formation qui est
11 donnée généralement sur... qu'on appelle « la
12 formation en matière de réalités Autochtones » qui
13 est donnée sur deux jours. C'est la formation de
14 base pour les agents de la Sûreté du Québec, puis
15 on va monter après ça, là, mais pour les agents,
16 est-ce que tous les agents ont suivi cette
17 formation-là à l'heure actuelle?

18 **M. PATRICK MARCHAND:**

19 Pas l'ensemble des agents de la Sûreté du Québec,
20 puisque un peu comme je vous l'ai déjà dit dans mon
21 premier témoignage, actuellement, on donne neuf (9)
22 sessions réparties sur l'année fiscale. Ces
23 sessions-là, en général, comptent de trente (30) à
24 quarante (40) participants. Donc, on en donne neuf
25 (9) par année, fait que...

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Trois cents (300) personnes par année?

3 **M. PATRICK MARCHAND:**

4 À peu près trois cents (300) personnes par année.
5 C'est sûr qu'il va y avoir une concentration de ces
6 formations-là qui sont données sur les gens qui
7 vont être le plus susceptibles de travailler... de
8 travailler en milieux Autochtones, puis là, dans
9 la... le préambule, vous disiez « les agents ». Je
10 vais juste un peu corriger en disant « l'ensemble
11 du personnel qui est appelé à travailler en... avec
12 les Autochtones ou en milieux Autochtones ».

13 Donc, si je prends, par exemple, les préposés
14 aux télécommunications qui sont susceptibles
15 d'avoir des relations de par leur travail, bien,
16 eux aussi on les intègre dans la formation. Les
17 superviseurs de relève, les gestionnaires de
18 postes, les différentes personnes comme les
19 enquêteurs de... spécialisés qui vont justement
20 aller porter assistance en... aux corps policiers
21 Autochtones, eux également, on prévoit ou on
22 réserve des plages pour leur donner la formation.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Maintenant, on part de ce chiffre-là. Il y a
25 environ trois cents (300) personnes par année qui

1 sont formées. Et on parle toujours de la même
2 formation qui nous a été expliquée par monsieur
3 Picard? Si je me trompe pas, le groupe, là,
4 GRIPMA, là, monsieur Picard qui est un formateur
5 de... monsieur, de Wendake, c'est toujours cette
6 formation-là à l'heure actuelle qui est donnée? Ou
7 il y en a d'autres en surplus?

8 **M. PATRICK MARCHAND:**

9 Pardonnez-moi. La partie de monsieur Picard de la
10 firme GRIPMA - excusez, une gorgée d'eau de travers
11 - est une des parties, c'est la première partie de
12 la formation de deux jours. La deuxième partie,
13 celle qui est un peu plus juridique opérationnelle
14 est donnée en général par des membres du Bureau des
15 Affaires Autochtones ou de la... et supportée par
16 la Direction des services juridiques chez nous.
17 Donc, c'est un... je vais dire « un package », mais
18 c'est un...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 C'est le format de la formation?

21 **M. PATRICK MARCHAND:**

22 Le format, oui.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 À l'heure actuelle?

25 **M. PATRICK MARCHAND:**

1 À l'heure actuelle.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Trois cents (300) personnes par année, monsieur
4 Marchand, quand est-ce qu'on va se rendre au bout?
5 Est-ce qu'on vise à couvrir les cinq mille sept
6 cents (5 700) agents? Les... quoi, deux mille
7 (2 000) civils de la Sûreté? Est-ce qu'on vise à
8 couvrir l'ensemble du personnel de la Sûreté du
9 Québec?

10 **M. PATRICK MARCHAND:**

11 Bien, c'est-à-dire qu'il faut malheureusement être
12 réaliste dans le sens où il y a des départs à la
13 Sûreté du Québec, que ce soit chez les civils ou
14 les policiers, il y a des départs à la retraite, il
15 y a des départs à... des... réorientations de
16 carrière sur notre personnel civil. Donc, ça
17 devient difficile de viser le cinq mille quatre
18 cents (5 400) policiers et le deux mille... près de
19 deux mille (2 000) civils.

20 Donc, ça devient difficile. Donc, c'est pour
21 ça qu'il y a un moment donné où on se concentre sur
22 les gens. Par exemple, en Estrie, il y a peu ou
23 pas du tout de présence de Nations Autochtones.
24 Donc, c'est sûr qu'un policier qui va avoir une
25 affectation en Estrie, bien, il sera pas dans notre

1 groupe cible qu'on va former. On va se concentrer
2 vraiment dans le district Nord sur l'Abitibi et le
3 Témiscamingue, la Côte-Nord et les autres endroits
4 où il est susceptible de travailler avec les
5 Autochtones. C'est une question d'efficience dans
6 la diffusion de la formation.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Et est-ce qu'on s'assure, lorsqu'on va chercher un
9 jeune policier qui est affecté en Estrie où il y a
10 pas de présence Autochtone notable ou... alors,
11 est-ce qu'on s'assure, lorsqu'il va être affecté à
12 un poste à Val-d'Or, Joliette, Lachute... La
13 Tuque, je veux dire. Alors, est-ce qu'on s'assure
14 qu'il aura rapidement sa formation aux réalités
15 Autochtones?

16 **M. PATRICK MARCHAND:**

17 Effectivement, quand le... le calendrier,
18 actuellement, il est connu là, on sort... le
19 calendrier de formation environ au début de l'année
20 fiscale, donc, les dates de formation sont
21 partagées avec l'ensemble des quatre districts et
22 les consignes que le Bureau des Affaires
23 Autochtones donnent quand il annonce la formation,
24 par exemple, il va y en avoir une qui va se tenir
25 bientôt dans la région ici, bien, on dit allez

1 rapidement chercher les policiers qui sont arrivés
2 nouvellement, puis qui vont avoir à intervenir.
3 Donc, c'est une des consignes.

4 Et là, à l'intérieur du district, le district
5 a son propre rôle de priorisation à faire en
6 fonction des disponibilités. Certaines fois, des
7 policiers, par exemple, une policière qui serait
8 arrivée récemment, mais qui serait en congé de
9 maternité, bien là, c'est sûr que elle, on la
10 formera pas tout de suite, parce qu'elle n'est pas
11 au travail ou en tout cas, elle est pas en
12 intervention directe pour la période de... d'arrêt
13 ou de maternité, donc on priorise ceux qui sont
14 vraiment... qui sont appelés vraiment à travailler
15 immédiatement avec les communautés Autochtones.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Alors, on comprend qu'on est un petit peu en mode
18 rattrapage, c'est-à-dire on a commencé ces types de
19 formation-là il y a tout de même longtemps, mais
20 c'est depuis...

21 **M. PATRICK MARCHAND:**

22 Mille neuf cent quatre-vingt-un (1981).

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Okay, mille neuf cent quatre-vingt-un (1981).

25 Maintenant, le mode accéléré, neuf (9) formations

1 par année, c'est beaucoup plus récent ça?

2 **M. PATRICK MARCHAND:**

3 Trois ans.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Okay. Alors, on est encore en mode rattrape pour
6 tenter... ultimement, j'imagine, c'est de former
7 tous les gens qui sont en contact avec les
8 communautés Autochtones?

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 Effectivement.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Est-ce qu'il y a un plan? Est-ce qu'il y a un plan
13 de... une date limite où est-ce qu'on se dit - il
14 faudrait réussir, là. Il faudrait rattraper le lot
15 en tenant compte des gens qui partent, des gens qui
16 arrivent, les nouveaux. Quand est-ce qu'on va
17 fonctionner à un rythme normal au niveau des
18 formations? Ça prend combien de temps faire ça?

19 **M. PATRICK MARCHAND:**

20 Je vous dirais que j'ai pas de chiffres, Monsieur
21 le Commissaire, parce que la prévision des
22 ressources humaines à la Sûreté du Québec, c'est un
23 défi qui est constant. On le voit actuellement
24 lorsqu'on arrive dans une période où il y a
25 renégociation d'un contrat de travail, signature

1 d'un contrat de travail, c'est souvent suivi par
2 une vague de départs, des gens qui retardaient leur
3 départ, qui voulaient voir un peu qu'est-ce qui en
4 était de la future négociation, fait que ça devient
5 difficile pour nous en session de sensibilisation
6 aux réalités Autochtones de vraiment prévoir les
7 mouvements de Ressources humaines.

8 C'est sûr qu'en passant de trois (3) sessions
9 par année à neuf (9) sessions, là, on est en mode
10 Grand V, puis en mode rattrapage. Quand est-ce
11 qu'on va avoir atteint le point où on va avoir
12 formé tout le monde? Je suis malheureusement pas
13 en mesure de vous le dire, mais actuellement on
14 travaille dans ce... cet objectif-là.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Okay.

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 On cessera d'en faire neuf (9) par année quand on
19 aura atteint l'objectif, puis qu'on pourra dire on
20 va ajuster notre formation en fonction de la
21 réalité du rattrapage.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Okay. Et est-ce qu'il est dans les plans de la
24 Sûreté d'augmenter encore le nombre de formations
25 au niveau annuel pour pouvoir former plus

1 rapidement tous les gens qui sont en contact avec
2 les communautés?

3 **M. PATRICK MARCHAND:**

4 C'est-à-dire que pour ce qui est de la session de
5 deux jours, neuf par année, il y a... il est pas
6 dans les plans de l'augmenter, puisqu'il y a une
7 capacité aussi d'avoir des formateurs, formateurs à
8 l'externe de la Sûreté, mais formateurs à
9 l'interne. Actuellement, les demandes en formation
10 chez nous, mais dans les autres organismes publics
11 et même parapublics et autres, elle est très
12 importante. Donc, le nombre de formateurs qui
13 peuvent donner cette formation-là, c'est quand même
14 limité.

15 Donc, on n'a pas cette capacité-là et c'est
16 pour ça actuellement qu'on est en train de
17 développer d'autres outils. Je vous ai fait la
18 présentation la dernière fois de la formation en
19 ligne qu'on est en train de compléter, puis on est
20 en train de regarder aussi à savoir s'il pourrait
21 pas y avoir une troisième phase à cette formation-
22 là, donc un tronc commun de formations en ligne, de
23 formations avec présence sur la période de deux
24 jours. On est en train maintenant de regarder si
25 on pourrait développer une formation beaucoup plus

1 pointue, peut-être un peu plus courte, mais
2 beaucoup plus pointue qui viendrait chercher le
3 complément vraiment de la... l'endroit où le
4 policier est assigné, puisqu'on remarque
5 qu'actuellement, les constatations qu'on fait,
6 c'est que la session, elle est générale.

7 On vient parler en général de la sensibilité
8 aux réalités Autochtones, puis là, on s'aperçoit
9 qu'il y a des sensibilités qui sont très locales
10 d'une communauté, d'une Nation. Et même à
11 l'intérieur d'une Nation, des fois d'une communauté
12 à l'autre, les distances sont grandes, c'est pas
13 les mêmes réalités. Et là, on est en train de
14 travailler sur une troisième phase qui serait
15 vraiment pointue sur le policier qui est affecté à
16 la communauté de Natashquan par rapport à celui qui
17 est affecté près de Mashteuiatsh.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Sur cette... sur le thème, sur les formations, vous
20 avez abordé la question de la formation en ligne.
21 De votre témoignage l'an dernier, on retenait
22 qu'elle devait être lancée en septembre deux mille
23 dix-huit (2018). On est en octobre deux mille dix-
24 huit (2018), qu'en est-il?

25 **M. PATRICK MARCHAND:**

1 On a connu des petites problématiques,
2 problématiques au niveau technique, puisque ce
3 qu'on s'aperçoit actuellement, c'est que c'est
4 une... la formation en ligne, elle est pratiquement
5 développée, mais elle est très lourde à faire
6 passer sur le réseau de bande passante de la Sûreté
7 du Québec et ce n'est pas actuellement, il y a pas
8 beaucoup de... pas tant que ça de régions qui ont
9 la capacité avec la... Internet haute vitesse, nos
10 postes ont de la difficulté à prendre ça. Ça va
11 être corrigé sous peu, on est en lien avec la
12 Direction des ressources informationnelles chez
13 nous et on s'apprête à déployer Internet haute
14 vitesse fibre optique dans la majorité des postes
15 de la Sûreté du Québec.

16 Donc ça, c'est une problématique qu'on a
17 connue. On a eu une problématique de qualité, ce
18 qui nous a fait... ce qui a fait en sorte qu'on a
19 été obligés de se repositionner. On a fait
20 maintenant appel au CSPQ, le Centre des Services
21 Partagés du gouvernement qui nous ont trouvé une
22 firme, puis là, on est dans la finalité, on est
23 rendus à travailler certains éléments graphiques de
24 la présentation. D'ailleurs, on est avec une firme
25 spécialisée Autochtone pour finaliser le graphisme

1 et on va tomber sous peu en mode validation. Donc
2 là, on va se... on est en voie de se chercher des
3 partenaires, des gens des communautés Autochtones
4 qui pourront venir valider notre formation, puis
5 après ça, on passe en mode diffusion.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 On prend pas le problème à l'envers en cherchant à
8 valider au moment où c'est fait? Est-ce qu'il y a
9 eu des consultations avant de faire les... la
10 formation pour savoir quoi mettre dedans? Quoi
11 dire, quoi ne pas dire, puis comment le dire?

12 **M. PATRICK MARCHAND:**

13 Oui, on l'a fait, mais on l'a fait à l'intérieur du
14 réseau des agents de liaison Autochtones qui ont
15 travaillé avec leurs partenaires des différentes
16 Nations. Après ça, on a développé un contenu, mais
17 ce contenu-là, il peut être actuellement dans sa
18 forme facilement réajustable si, à un moment donné,
19 l'ensemble des gens qu'on va consulter nous dirait
20 qu'on est un petit peu à côté de la track sur notre
21 présentation.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Mais ça revient pas... et là, je veux pas... ça
24 revient pas un petit peu à ce... un reproche qu'on
25 entend souvent et dont on reparlera aussi avec les

1 autorités de la Sûreté quand on parlera de la
2 création du PPCMA, tout ça, la... c'est l'approche
3 top-down: la Sûreté décide ce qu'on va faire, puis
4 ensuite, on va valider. Pourquoi ne pas procéder
5 différemment? Je vous pose la question, là. Il y
6 a peut-être des éléments opérationnels qu'on... que
7 je comprends pas, mais pourquoi valider après le
8 fait au lieu de commencer par une consultation,
9 faire avec les gens?

10 **M. PATRICK MARCHAND:**

11 Je ferais une différence entre les services qui
12 sont directement offerts et... aux Autochtones, et
13 les services de formation qui sont donnés aux
14 policiers. Donc, c'est deux choses différentes,
15 puis je pense que dans le processus, on a, via
16 notre réseau d'agents de liaison Autochtones,
17 consulté nos partenaires sur ce que ça devrait
18 avoir.

19 La consultation, elle a eu lieu, elle a été
20 faite. Maintenant, elle va avoir une deuxième
21 phase de consultation avant la diffusion. Donc, je
22 pense qu'avant la diffusion, avant que le produit
23 final soit mis en place, ils vont également être
24 consultés. Donc, je pense qu'il y a deux phases de
25 consultations avant de produire le produit, puis le

1 diffuser. Je pense qu'on est bien positionnés à ce
2 moment-là.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Et quelle est l'échéance prévue pour la phase
5 validation et diffusion?

6 **M. PATRICK MARCHAND:**

7 Début deux mille dix-neuf (2019). Et à ce moment-
8 là, ça va devenir l'introduction au processus de
9 formation qu'on souhaite être en trois niveaux. Ça
10 va être obligatoire. Et je vous rappelle que comme
11 on l'avait dit, cette formation-là va également
12 être offerte. D'ailleurs, ça fait partie du plan
13 plus global du gouvernement, va être offerte aux
14 policiers allochtones qui travaillent en milieux
15 Autochtones dans les corps policiers Autochtones.

16 D'ailleurs, on l'offre déjà actuellement et la
17 formation en ligne va leur être... également être
18 offerte.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Peut-être expliquer ce que vous venez de dire par
21 « Ça va être introductif ». Ça va précéder une
22 formation plus formelle de... on parle comme les
23 deux jours de formation qui se font à l'heure
24 actuelle?

25 **M. PATRICK MARCHAND:**

1 Exactement. Donc, les... un policier qui va être
2 inscrit à la formation de deux jours va
3 obligatoirement avoir suivi la formation en ligne
4 avant de pouvoir passer à la deuxième partie de la
5 formation.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Qu'est-ce qu'on va aborder dans cette formation-là
8 en ligne?

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 C'est une formation qui va venir un peu... elle est
11 en trois volets. On reprend un peu la même
12 structure que celle qui est actuellement, mais de
13 façon plus générale, parce que comme elle se veut
14 pour tous les policiers, donc le fameux policier de
15 Sherbrooke va pouvoir la consulter. Il va avoir
16 l'opportunité, puisqu'elle va être sur le site
17 Intranet de la Sûreté, il va pouvoir la consulter.

18 Donc, ça va être vraiment une introduction aux
19 premières notions. Donc, un peu comme on l'a
20 présentée, la formation là que... de deux jours,
21 c'est-à-dire les réalités culturelles, le nombre de
22 Nations, leur déploiement, ces choses-là, mais ça
23 va être moins pointu. Après ça, on va reprendre
24 ces notions-là, puis on va les traiter sur le deux
25 jours. Donc, ça va être un concentré un peu plus

1 de... plus haut niveau, si vous voulez là, de
2 connaissances par rapport à la formation de deux
3 jours qui va être vraiment plus pointue. Et la
4 trois jours... la troisième journée qu'on souhaite
5 qui, elle, va être vraiment, vraiment, vraiment
6 pointue.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Vous, vous dites, le policier, le fameux policier,
9 va pouvoir la consulter?

10 **M. PATRICK MARCHAND :**

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Est-ce que vous prévoyez un moyen de contrôle pour
14 vous assurer que les policiers vont consulter cette
15 formation?

16 **M. PATRICK MARCHAND :**

17 Actuelle...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Et la sous-question serait est-ce qu'ils vont
20 devoir le faire?

21 **M. PATRICK MARCHAND :**

22 Bien, actuellement, ç'a pas encore été statué. On
23 attend que le produit fini soit prêt à présenter à
24 l'état-major et faire des recommandations, à savoir
25 si tous les policiers se doivent obligatoirement de

1 le faire. On l'a... on le fait dans plusieurs cas
2 à la Sûreté du Québec, on l'a fait récemment pour
3 la politique de gestion traitant de la
4 décriminalisation et légalisation du cannabis.
5 Donc, ça pourrait effectivement être une option
6 d'avoir un moyen de contrôle pour s'assurer que
7 l'ensemble du personnel - pas juste des policiers -
8 du personnel de la Sûreté du Québec en prend
9 connaissance. Vous prêchez à un converti. Ah!
10 Ah! Ah!

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 On s'entend que ça devrait être... que les
13 policiers et les civils de la Sûreté devraient être
14 tenus de suivre la formation?

15 **M. PATRICK MARCHAND :**

16 Vous prêchez à un converti.

17 **Me PAUL CRÉPEAU :**

18 Est-ce que... et vous nous avez dit que cette
19 formation-là en ligne, que vous préparez, sera
20 disponible pour, entre autres, les policiers
21 allochtones qui travaillent dans des corps de
22 police Autochtones?

23 **M. PATRICK MARCHAND :**

24 Effectivement. À partir du moment où on se veut
25 l'introduction à la session 2, bien effectivement,

1 oui, cette formation-là va également être
2 disponible et sur le même principe que j'ai dit
3 tantôt de gratuité et de non-facturation.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Et est-ce qu'elle sera assez large pour être
6 diffusée dans... chez d'autres acteurs du... des
7 services gouvernementaux, le personnel du monde de
8 la santé qui s'en va travailler en communautés
9 Autochtones? Ou encore, est-ce trop pointu, puis
10 ça s'adresse uniquement au monde policier?

11 **M. PATRICK MARCHAND:**

12 C'est une question intéressante, parce qu'on a
13 abordé le sujet pas plus tard que la semaine passée
14 à la table centrale d'accessibilité aux services en
15 milieu urbain et ce qu'on constate c'est que c'est
16 un besoin qui se reflète dans l'ensemble des
17 services. À cette table-là, justice est présente.
18 Santé, éducation et l'ensemble des acteurs ont de
19 l'intérêt pour ça. Et actuellement le Secrétariat
20 des Affaires Autochtones regarde pour voir s'il y
21 aurait pas possibilité de développer un tronc
22 commun de formation en ligne qui pourrait
23 s'adresser à l'ensemble des acteurs
24 gouvernementaux.

25 Donc, la table actuellement se penche sur

1 ce... cette possibilité-là. C'est sûr que nous, si
2 on arrive avec un produit qui est déjà un peu plus
3 avancé que les autres acteurs, puis qui est
4 terminé, je vois facilement la possibilité de le...
5 de proposer, là, la possibilité de partage
6 d'information dans ce dossier-là. Reste à voir si
7 il va répondre à ce que... mais comme on se veut
8 très général, je pense qu'il pourrait répondre aux
9 besoins du tronc commun que le Secrétariat aux
10 Affaires Autochtones a en tête.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Et est-ce qu'il serait assez développé, vous
13 pensez, pour pouvoir le partager avec le personnel
14 de la Commission dans son état actuel à des fins
15 de... d'étude et de recherche, et de réflexion pour
16 le Commissaire?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 Euh...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Le programme...

21 **M. PATRICK MARCHAND:**

22 Vous voulez dire là...?

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 De la formation en ligne là, qui est en
25 développement. On dit qu'on était au niveau du

1 graphisme. J'imagine que le contenu, c'est pas mal
2 scellé, ça, cette question-là?

3 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

4 Mais ça, Me Crépeau, c'est un projet qui est en
5 développement. Vous avez déjà posé cette question-
6 là aussi l'année passée, si c'était possible de le
7 partager. Donc, c'est un projet en développement.
8 Quand ça sera terminé, bien sûr, on pourra peut-
9 être évaluer la possibilité de vous le transmettre.

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Bien, je pense que la question posée par Me
12 Crépeau, l'inspecteur Normand [sic] peut lui
13 répondre. Ça peut se faire, ça peut pas se
14 faire... je le sais pas. Je pense que c'est la
15 personne qualifiée pour y répondre.

16 **M. PATRICK MARCHAND:**

17 C'est sûr que advenant où la Commission fait une
18 demande d'avoir les sujets traités et les... oui,
19 c'est possible de partager les éléments. Est-ce
20 que le produit qui est pas du tout fini donnerait
21 une belle lecture de ce qui va être à la fin? Je
22 suis pas convaincu. Je pense que... est-ce que...
23 puis on est près de la finalité, je pense, puis ça
24 serait plus intéressant d'avoir un produit qui est
25 un peu plus fini pour avoir une bonne lecture.

1 Sinon, on va être obligés de le représenter une
2 deuxième fois pour, par exemple, si on arrive dans
3 la phase de validation et puis qu'on a un élément
4 qu'on n'avait pas prévu, je...

5 Si on était très loin de... du produit fini,
6 je vous dirais oui, tout à fait... Je serais porté
7 à dire si possible, mais si la Commission en fait
8 la demande, on va répondre à la demande.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 On verra peut-être à avoir une discussion...

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Oui.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Moins formelle après l'audience, là, pour voir ce
15 qu'on peut voir...

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Mais...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 (Chevauchement).

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 Mais vous nous dites que ça devrait être terminé
22 début deux mille dix-neuf (2019)?

23 **M. PATRICK MARCHAND:**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 Évidemment, le rapport va être en septembre.
2 Alors, même si les audiences se terminent mi-
3 décembre, ça pourrait être intéressant qu'on puisse
4 y avoir accès.

5 **M. PATRICK MARCHAND:**

6 On aime beaucoup...

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Pour ma propre lecture, hein?

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 On aime beaucoup un produit qui est plus fini, puis
11 qui est plus intéressant. C'est un peu comme
12 présenter les prémisses d'une enquête, puis pas
13 présenter la conclusion, t'sé? C'est le fun de
14 présenter la conclusion, puis le produit fini.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Non, ce que je veux dire, ça serait intéressant
17 quand ce sera fini...

18 **M. PATRICK MARCHAND:**

19 Oui.

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 Qu'on puisse y avoir accès.

22 **M. PATRICK MARCHAND:**

23 Oui oui.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Ne serait-ce que pour ma propre culture.

1 **M. PATRICK MARCHAND :**

2 Oui, parce que ça peut... ça va être effectivement
3 un produit intéressant.

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 Alors, on parlait de... on vient de discuter de la
6 formation en ligne qui est en devenir, qui est à
7 venir à tout le moins. J'aimerais revenir sur la
8 formation actuelle dans les neuf formations données
9 par le groupe de monsieur Picard. Et je pense que
10 vous y avez répondu, mais à l'heure actuelle, est-
11 ce que, si j'ai un commandant de district ici en
12 Abitibi qui décide que il y a cinq, six agents
13 nouvellement arrivés à son poste qui devraient
14 suivre cette réalité... la formation de
15 sensibilisation, est-ce que les agents ont le
16 choix? Est-ce que c'est une invitation qu'on leur
17 fait ou ils ont l'obligation de... d'aller suivre
18 ces formations-là lorsqu'on leur offre?

19 **M. PATRICK MARCHAND :**

20 L'obligation.

21 **Me PAUL CRÉPEAU :**

22 Okay. Ça fait partie de leur travail, ça, de
23 suivre cette formation-là?

24 **M. PATRICK MARCHAND :**

25 Exactement.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Okay. Est-ce qu'on fait un contrôle *a posteriori*
3 de la qualité ou... non, pas « de la qualité »,
4 mais de ce que les candidats ont retenu de cette
5 formation-là? Est-ce qu'il y a un retour
6 quelconque auprès des candidats, des gens qui
7 ont... je dis « des candidats », des gens qui ont
8 suivi la formation pour leur demander ce qu'ils ont
9 appris et ce qu'ils ont retenu pour voir comment
10 c'est reçu, ça, auprès des agents? Euh, je dis
11 « des agents », c'est tous ceux qui suivent la
12 formation.

13 **M. PATRICK MARCHAND:**

14 Également. Oui, tout à fait. Les agents ont un
15 questionnaire à remplir sur la qualité des
16 informations qui leur sont données. C'est un
17 questionnaire qui est assez large sur, par exemple,
18 les... la qualité des formateurs, la qualité des
19 informations qui leur sont données. Le rythme, la
20 séquence, l'endroit à laquelle la formation est
21 donnée. C'est un questionnaire qui est large.

22 On fait aussi une rétroaction avec les
23 formateurs, ceux qui ont donné la formation,
24 comment ils ont perçu le groupe, comment ils ont
25 perçu la formation? Qu'est-ce qu'ils... parce que

1 la formation, elle est jamais tout à fait pareille
2 d'une session à l'autre. Bien évidemment que la
3 qualité des interventions des gens vont venir
4 apporter des éléments nouveaux. En général, ça va
5 se traduire par des nouvelles constatations qu'on
6 n'avait pas, des nouvelles expériences qu'on
7 connaissait pas. Donc, chaque formation est
8 réévaluée, ce qui permet de travailler la suivante.

9 Ensuite, advenant le cas où, sur une formation,
10 on aurait détecté un individu ou un groupe qui
11 recevait moins bien la formation, on va faire des
12 interventions directes avec les gestionnaires pour
13 lui dire - écoute, on a fait cette formation-là.
14 On pense que l'individu, il l'a pas bien reçue. Il
15 a pas bien compris, il va nécessiter plus
16 d'encadrement, parce qu'on n'est pas sûrs de sa
17 réaction face à la formation. Fait que ça, on le
18 fait aussi. C'est quand même des cas très rares
19 là. Honnêtement là, moi, j'en ai jamais vécu du
20 temps où je la donnais cette formation-là, mais
21 c'est déjà arrivé par le passé qu'on soit obligé de
22 dire au gestionnaire - sois attentif à cette
23 personne-là dans ses interventions, elle nécessite
24 peut-être un peu plus d'encadrement, et je pense
25 que ça fait partie du... de ce qu'on s'attend des

1 gestionnaires.

2 Fait que c'est un peu comment on fait notre
3 rétroaction et la session suivante est adaptée en
4 fonction de ce qu'on a appris dans la session
5 précédente. Donc, elle n'est jamais tout à fait
6 pareille.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Là, je suis content que vous abordiez ce thème-là,
9 parce que je voulais y venir sur le fait que
10 malheureusement, dans une classe, on a souvent
11 peut-être des candidats un peu plus difficiles, des
12 gens qui sont trois, quatre dans le fond de la
13 classe en arrière, puis peut-être qu'ils s'amuse
14 ou en fait, qui prennent pas au sérieux la nature
15 de la formation, ou du moins, qui la reçoivent...
16 qui ne la reçoivent pas bien. On est capables de
17 voir ça pendant une formation. Le formateur peut
18 le voir. Vous dites vos gestionnaires peuvent le
19 voir aussi.

20 Est-ce qu'il y a une approche individuelle qui
21 est faite aussi? Vous dites vous en parlez au
22 gestionnaire de le surveiller un peu. Est-ce que
23 les gestionnaires font une approche auprès des
24 individus pour voir c'est quoi, le problème?
25 Pourquoi qu'ils se sont comportés comme... de façon

1 irrespectueuse, ou encore, qu'ils ont pas eu un bon
2 comportement en classe? Est-ce que c'est un
3 problème de discrimination? De racisme? Un
4 problème d'attention ce matin-là? Mais est-ce
5 qu'on fait une approche individuelle aux candidats
6 qui auraient troublé ou qui n'auraient pas bien
7 reçu la formation?

8 **M. PATRICK MARCHAND :**

9 Comme je vous dis, j'ai jamais été témoin, ça m'est
10 jamais arrivé. Et puis, il faut faire attention,
11 là, que je... C'était pas nécessairement quand je
12 parle à un moment donné qu'un individu reçoit moins
13 bien la formation, ça veut pas dire nécessairement
14 qu'il causait du désordre ou encore qu'il était...
15 qu'il démontrait des comportements qui pouvaient
16 être associés à du racisme. Ça, on l'a jamais
17 vécu, mais parfois, les individus peuvent avoir
18 vécu une intervention, par exemple, en milieu
19 Autochtones où il est arrivé une certaine... puis
20 ça arrive aussi, il y a des policiers à la Sûreté
21 du Québec Autochtones qui ont leurs propres vécu de
22 la réalité Autochtone au Québec, fait que des fois,
23 on aborde des thèmes sensibles.

24 Le thème des pensionnats, le thème des
25 agressions sexuelles. Puis il y a des gens des

1 fois qui réagissent, fait que là, il faut aller
2 voir pourquoi la personne a réagi de telle façon,
3 puis c'est pas nécessairement négatif, sa réaction,
4 c'est juste qu'il y a eu une réaction, puis après
5 ça, oui, on peut faire une interaction, puis des
6 fois, des fois, les gens, je pense que vous avez
7 assisté, ou en tout cas, vous avez vu la
8 présentation de monsieur Picard qui commence avec
9 les stéréotypes, puis là, ça sort de tout bord,
10 tout côté. Ensuite, lui, il sort les stéréotypes
11 que les Autochtones ont envers les personnes
12 Blanches, puis ça finit en une espèce de melting-
13 pot que personne comprend. Bien, c'est un peu, là,
14 des fois, qu'il y a des gens qui sortent des
15 stéréotypes ou des préjugés qu'ils avaient, puis
16 après avoir discuté avec soit monsieur Picard ou
17 avec nous comme formateurs, après ça, les gens
18 disent là, ç'a tellement changé, ma vision... fait
19 que c'est un peu dans ce contexte-là que je dis que
20 des fois, on a des gens qui sont plus...

21 Puis des fois, c'est pas du tout relié à...
22 des fois, ils sont critiques même envers
23 l'organisation. (Inaudible), vous en faites passer
24 ou... mais c'est bon dans les deux sens, là. Il y
25 a des gens qui ont aussi la critique envers

1 l'organisation.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Okay. Je reviens maintenant toujours sur la
4 question des formations. Quand on s'en va donner
5 une formation à des policiers qui vont travailler
6 dans la région d'Oka, d'autres vont travailler à
7 Listuguj, d'autres vont travailler au Lac-Simon.
8 Alors, on est face à des communautés différentes
9 avec des défis différents, avec une histoire
10 différente. Quelle est l'approche de formation?
11 Monsieur Picard nous en a parlé, c'est une approche
12 aussi qui tenait compte du milieu spécifique. Est-
13 ce que, au niveau de la Sûreté, vous cherchez à
14 donner une couleur locale? Pour la Sûreté, pour
15 les policiers qui vont travailler sur place?

16 **M. PATRICK MARCHAND:**

17 Bien oui, tout à fait. D'abord, il faut comprendre
18 que les neuf sessions, on les répartit sur
19 l'ensemble du territoire. Donc, la session que
20 moi, je viens donner ici le mois prochain, bien
21 évidemment que ça va être des policiers, ceux qui
22 sont appelés à venir suivre la formation, c'est des
23 policiers qui vont être appelés à travailler soit
24 probablement avec les Anishinabés ou encore avec
25 les Cris, dépendamment du secteur dans lequel ils

1 travaillent, donc, ils vont tous travailler à peu
2 près avec les deux mêmes communautés.

3 Donc, Pierre Picard, dans un premier temps,
4 essaye d'adopter un petit peu sa particularité.
5 Les formateurs essayent d'avoir des exemples qui se
6 collent à la réalité de la Nation.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Um-hum.

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 Ensuite, dans la deuxième partie, en général, dans
11 la deuxième partie, parfois, c'est la... dans la
12 première journée, ça dépend de la disponibilité, on
13 a toujours un acteur d'une communauté. Je pense,
14 par exemple, à il y a deux semaines, on a donné la
15 formation à Mashteuiatsh directement dans la
16 communauté, dans une salle que la communauté nous
17 avait prêtée, et c'est monsieur Clifford Moore qui
18 est venu faire un témoignage. Donc, il est venu
19 passer, puis là on lui laisse le temps qu'il a
20 besoin. Là, il y a un intervenant, c'est... puis
21 il est venu faire un témoignage, il est venu
22 parler, c'est quelqu'un d'extrêmement articulé, qui
23 est intéressant, qui est un bon raconteur de son
24 vécu. Donc, on lui donne l'opportunité de parler
25 de sa réalité locale, de Mashteuiatsh et des Innus.

1 Et là, je vous...

2 Donc, c'est une façon d'aller chercher une
3 réalité locale. Les formateurs essaient d'avoir
4 des exemples locaux, puis je vous disais qu'on
5 était en train... de travailler sur la troisième
6 partie qui serait maintenant d'avoir vraiment le
7 volet très, très, très local, parce que comme je
8 vous disais, Mashteuiatsh a une réalité, Natashquan
9 a une réalité qui est tout à fait différente. La
10 Romaine a une réalité tout à fait différente, fait
11 qu'on est en train de travailler pour aller encore
12 un peu plus loin dans la... mais ça, ça va se faire
13 probablement localement, une fois que les gens sont
14 retournés dans leur poste, puis qu'ils ont à
15 travailler dans la communauté.

16 Fait que la formation de deux jours, elle,
17 c'est vraiment le... Pierre Picard qui adapte sa
18 partie, les formateurs qui adaptent leur partie et
19 le témoignage. Puis c'est pas très compliqué, on
20 aborde tout le temps le... des... le Conseil de
21 bande qui nous reçoit, puis on lui demande de nous
22 cibler des gens qui sont à l'aise à venir partager
23 leurs expériences. Et on n'a pas de difficultés à
24 obtenir des générations qui sont intéressés, là, et
25 qui sont intéressants.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Juste sur une question de précision. Ces gens-là
3 de la communauté qui sont désignés, ou du moins,
4 qui se joignent à vous pour faire, exemple, un
5 témoignage, est-ce qu'ils peuvent... est-ce qu'ils
6 assistent à l'ensemble de la formation qui est
7 donnée? Peut-être pas la partie policière, je sais
8 qu'il y a une journée qui est consacrée à la partie
9 un peu plus policière, mais la journée de formation
10 donnée par monsieur Picard, est-ce qu'ils assistent
11 à l'ensemble de la formation de la journée?

12 **M. PATRICK MARCHAND:**

13 Actuellement, on n'a pas eu d'intervenants qui ont
14 fait cette demande-là. La journée où on aurait une
15 demande dans ce sens-là, il faudrait en discuter
16 avec le formateur Pierre Picard, parce que comme je
17 vous disais, étant donné qu'il aborde des thèmes
18 sensibles, entre autres les pensionnats et tout ce
19 qui a découlé, il peut y avoir des réactions.
20 Donc, il faut que la personne qui assiste à
21 l'ensemble de la formation soit prête à assister à
22 l'ensemble de la formation, fait que nécessiterait
23 de l'analyse.

24 D'un point de vue fermeture, au contraire. On
25 a accueilli différents acteurs tout au long de

1 cette formation-là. Les membres du Bureau
2 d'enquêtes indépendants sont venus assister à ça.
3 Des gens de la Commission ici sont venus assister à
4 ça. Il y a une grande ouverture, mais il faut
5 encore que nos formateurs soient à l'aise, puis il
6 faut que les gens qui assistent soient aussi à
7 l'aise à aborder les thèmes qui sont abordés, puis
8 qui sont parfois sensibles.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Puis si on... et l'idée pour laquelle je vous le
11 demandais, c'est... et j'imagine, ça peut arriver
12 que dans une communauté en particulier, la personne
13 invitée ait son point de vue ou des choses à
14 ajouter ou à contredire ou à compléter au... à la
15 formation de monsieur Picard?

16 Il faut dire que monsieur Picard, qui est un
17 grand formateur, là, on a vu son bagage, sa
18 formation, ça reste, c'est son expérience et sa
19 formation, c'est un généraliste. Maintenant, il
20 peut y avoir des approches locales ou sensibles qui
21 peuvent être apportées par des gens de la
22 communauté et dans... c'est dans ce sens-là que je
23 vous demandais s'ils étaient appelés à participer,
24 suivre et même participer aux débats, puis aux
25 expériences qui peuvent être rapportées par

1 monsieur Picard.

2 **M. PATRICK MARCHAND:**

3 Comme je vous dis, la relation avec monsieur
4 Picard, c'est une relation d'affaires qui est
5 contractuelle, c'est-à-dire que le contrat de
6 monsieur Picard, c'est de former des policiers.
7 Avant de modifier ce contrat-là, il faudrait
8 assurément que j'en parle avec monsieur Picard,
9 parce que le contrat qu'il a avec nous
10 actuellement, c'est de former des policiers. Et à
11 chaque fois qu'on accepte quelqu'un autre que des
12 policiers de la Sûreté du Québec ou de corps
13 policiers Autochtones ou allochtones, ça passe par
14 une autorisation de monsieur Picard, puisque c'est
15 lui le formateur et c'est lui qui est maître
16 d'oeuvre de sa partie.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Je voudrais juste... peut-être pour... terminer sur
19 ce thème-là, et c'est dans un autre ordre d'idées,
20 mais on voit beaucoup de jeunes policiers
21 allochtones. Je pense là au jeune homme qui vient
22 peut-être de... du sud du Québec, il a fait sa
23 formation à l'École de police, vingt-quatre (24),
24 vingt-cinq (25) ans, qu'on envoie sur son premier
25 poste dans une commune... ou dans un poste où il

1 est près d'une communauté Autochtone. Est-ce qu'on
2 cherche, au niveau de la Sûreté du Québec, à
3 intégrer cette personne-là dans la communauté? Et
4 je pense peut-être à des endroits où vous donnez le
5 service en première ligne.

6 Alors, vous avez un jeune policier Blanc qui
7 commence sa carrière, puis qui s'en va patrouiller
8 dans une communauté Autochtone. Est-ce qu'on lui
9 demande de s'intégrer? Et si oui, comment?

10 **M. PATRICK MARCHAND:**

11 Vous savez, la présence familière et le parrainage,
12 c'est un des cinq fondements de notre police de
13 proximité à la Sûreté du Québec. On l'applique
14 partout, puis on l'applique également dans notre
15 déclaration de services aux Autochtones. Donc oui,
16 à partir du moment où un policier est assigné à un
17 territoire et un poste MRC, et que ce poste MRC-là
18 couvre un territoire, il est appelé à appliquer les
19 fondements de la police de proximité. Et le... un
20 des fondements, sinon le principal, c'est vraiment
21 la présence familière à l'intérieur de la
22 communauté, c'est-à-dire par la patrouille ou par
23 la participation à différentes activités. On en
24 fait régulièrement en fonction de, par exemple, de
25 prévention ou de police communautaire.

1 Donc oui, c'est un des cinq fondements et
2 c'est probablement le plus important. Il est
3 applicable aux milieux Autochtones, mais c'est la
4 base de notre déploiement policier, de notre
5 patrouille-gendarmerie.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Alors, une intégration à la vie communautaire dans
8 l'endroit où il va patrouiller?

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 Effectivement.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Je reviens un peu à la représentativité maintenant,
13 Autochtone, au sein de la Sûreté du Québec. Nous
14 avons demandé à la Sûreté du Québec différents
15 chiffres et je vous présenterai pas les tableaux,
16 ils seront déposés plus tard, mais ce qu'on en sait
17 à l'heure actuelle, c'est que soit au niveau des
18 agents ou des officiers, essentiellement, il y a un
19 pour cent (1 %) des... du personnel policier de la
20 Sûreté du Québec qui est de... qui provient d'une
21 Nation Autochtone.

22 **M. PATRICK MARCHAND:**

23 Au niveau des agents, effectivement, c'est à peu
24 près ça. Je pense que les derniers chiffres
25 parlaient d'une quarantaine de policiers. Ensuite,

1 on a une vingtaine de sous-officiers. Et je pense
2 qu'on avait environ quatre officiers, là, qui
3 déclaraient être de nationalité Autochtone, d'une
4 Nation Autochtone.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Alors, première des choses, qui le déclaraient.
7 Est-ce que c'est une déclaration obligatoire au
8 sein de la Sûreté du Québec au moment de l'embauche
9 ou plus tard de...? Est-ce que le... quelqu'un
10 doit déclarer ses racines Autochtones le cas
11 échéant?

12 **M. PATRICK MARCHAND:**

13 Non, c'est une déclaration sous forme volontaire.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Savez-vous si les chiffres, entre autres, que vous
16 nous avez transmis, sont conformes à la réalité?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 Ah...!

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Est-ce que c'est un problème que... qu'on connaît à
21 la Sûreté? On sait qu'il y a soit une sous-
22 déclaration, probablement pas sur-déclaration des
23 Autochtones qui ne veulent pas le déclarer pour
24 leurs propres raisons.

25 **M. PATRICK MARCHAND:**

1 Je peux malheureusement pas répondre à cette
2 question-là. J'ai aucune idée à savoir si des gens
3 auraient pu décider de ne pas déclarer, étant donné
4 que c'est fait sous forme volontaire.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Okay. C'est dans le même ordre et vous me direz si
7 vous êtes capable d'y répondre. Savez-vous si...
8 est-ce qu'on s'est déjà attardé à cette question-
9 là, à savoir s'il y a des Autochtones au sein de la
10 Sûreté qui proviennent ou qui ont déjà travaillé
11 dans des communautés Autochtones antérieurement, et
12 qui le sont, Autochtones, et qui veulent pas le
13 déclarer tout simplement pour ne pas être
14 identifiés comme Autochtones au sein de... Est-ce
15 qu'on est allés plus loin pour voir pourquoi ils ne
16 voulaient pas le faire?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 J'ai aucune idée si ça existe.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Est-ce qu'il y a, à la Sûreté, des programmes
21 d'embauche ou des politiques qui favorisent
22 l'embauche de... policiers Autochtones au sein de
23 la Sûreté?

24 **M. PATRICK MARCHAND:**

25 Tout à fait. Le programme d'embauche de

1 patrouille-gendarmerie à la Sûreté du Québec
2 prévoit, lorsque le candidat le déclare, donc il y
3 a un programme de... d'accessibilité qui facilite
4 l'embauche de policiers, soit de futurs policiers
5 Autochtones ou de... d'autres catégories que le
6 gouvernement a ciblées dans son programme, c'est-à-
7 dire l'accessibilité aux minorités ethniques et aux
8 femmes.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Comment ça se traduit, ça, pour les Autochtones, ce
11 programme d'embauche-là? Qu'est-ce... est-ce qu'il
12 y a des avantages qui sont donnés?

13 **M. PATRICK MARCHAND:**

14 C'est la priorisation du traitement de la
15 candidature.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 « Priorisation », est-ce que... on parle d'un
18 programme de... d'action positive où on va non
19 seulement favoriser, mais peut-être accorder des
20 points dans une fiche pour favoriser l'embauche
21 d'un Autochtone?

22 **M. PATRICK MARCHAND:**

23 Il est... il faut comprendre que les normes et
24 standards d'embauche des policiers au Québec sont
25 édictés par la Loi sur la police. Donc, les

1 policiers se doivent d'avoir tous la même formation
2 et les mêmes compétences et qualités. Donc, il y a
3 pas de points qui sont ajoutés et c'est... il faut
4 avoir les standards minimums.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Okay.

7 **M. PATRICK MARCHAND:**

8 Par contre, le traitement de la candidature, elle,
9 est priorisée quand la personne remplit le... la
10 condition...

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Okay.

13 **M. PATRICK MARCHAND:**

14 S'être, par exemple, Autochtone ou une autre...

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Alors là, à deux candidats de qualité et égale, on
17 favorisera... on priorisa la candidature du...
18 policier Autochtone?

19 **M. PATRICK MARCHAND:**

20 Exactement.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Okay. Est-ce qu'il y a dans les communautés
23 Autochtones, à votre connaissance, est-ce que la
24 Sûreté a des programmes visant à inciter les jeunes
25 d'une communauté en particulier à rejoindre les rangs

1 de la Sûreté? Faites-vous une approche dans les
2 communautés quelconques, là, pour justement
3 favoriser les candidatures Autochtones?

4 **M. PATRICK MARCHAND:**

5 Oui, tout à fait. L'ensemble des agents de liaison
6 Autochtones ont reçu une formation spéciale de la
7 Direction des ressources humaines à la Sûreté du
8 Québec de façon à être capables de promouvoir la
9 Sûreté du Québec et de promouvoir aussi le métier
10 de policier, parce que je pense que plus le bassin
11 de candidats intéressés à devenir policiers tout
12 court, que ce soit dans un corps policier
13 Autochtones ou à la Sûreté du Québec est grand,
14 plus on va avoir la chance d'avoir une quantité
15 puis une qualité de candidats.

16 Donc, chaque policier, agent de liaison
17 Autochtone, est formé pour aller faire la promotion
18 du métier de policier et de la Sûreté du Québec
19 directement dans les communautés.

20 Également, le service de recrutement chez nous
21 fait des activités dans les communautés. L'année
22 passée, je pense qu'il y en a eu trois ou quatre
23 directement dans les communautés pour aller
24 promouvoir le métier de policier et le métier de
25 policière à la Sûreté du Québec. Donc, on profite

1 de certains rassemblements sous forme de kiosques
2 ou de rencontres. Donc, les agents recruteurs de
3 la Sûreté du Québec se présentent pour... avec, en
4 compagnie de nos agents de liaison Autochtones ou
5 de quelqu'un du poste qui dessert le secteur, et
6 ils vont faire des campagnes directement dans les
7 communautés.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Alors, on voit que dans toutes ces activités-là, il
10 y a toujours le pivot qui est l'agent de liaison?

11 **M. PATRICK MARCHAND:**

12 Bien, la raison est que souvent, c'est celui qui a
13 la plus grande connaissance des acteurs-clés qui
14 vont pouvoir faciliter le travail, mais c'est pas
15 obligatoire. Ça peut être, par exemple, un
16 policier qui est bien intégré dans la communauté,
17 qui a fait plusieurs activités, qui connaît bien...
18 D'ailleurs, c'est de plus en plus la philosophie
19 qu'on essaye d'implanter à la Sûreté du Québec. Le
20 travail en milieu Autochtone, c'est un travail qui
21 concerne les cinq mille quatre cents (5 400)
22 policiers, c'est pas juste les douze (12) agents de
23 liaison Autochtones.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Okay.

1 **M. PATRICK MARCHAND :**

2 Donc, c'est vraiment la philosophie qu'on veut
3 implanter, mais de par son travail au quotidien il
4 y a une plus grande facilité parce qu'il connaît
5 les acteurs-clés.

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 Okay. Il connaît les acteurs-clés, il connaît
8 peut-être bien des personnes, aussi, de la
9 communauté. Alors, ça fait partie, ça, des tâches
10 de l'agent de liaison, peut-être, de chercher à
11 identifier les nouvelles recrues, aider au
12 recrutement le cas échéant? Ça fait partie de ses
13 tâches?

14 **M. PATRICK MARCHAND :**

15 Oui, tout à fait.

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 Okay. Ce qui est pas le cas pour vos cinq mille
18 quatre cents (5 400) agents? On veut bien que vos
19 cinq mille quatre cents (5 400) soient...
20 comprennent bien, puissent être des intervenants le
21 cas échéant, mais c'est... ça fait partie du rôle
22 plus spécifiquement pour les agents de liaison?

23 **M. PATRICK MARCHAND :**

24 Plus spécifique, oui. Par contre, la promotion du
25 métier de policier, je pense que ça incombe à

1 chacun des policiers.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Je pourrai pas terminer ce thème-là au niveau de
4 l'embauche sur un problème qui nous a été pointé à
5 plusieurs reprises, qui concerne aussi la Sûreté,
6 ce que j'appelle, je vais le mettre entre
7 guillemets, le mot « maraudage ». C'est pas la
8 bonne expression, mais l'embauche qui est faite par
9 la Sûreté du Québec de soit de policiers... ou
10 souvent de policiers Autochtones qui travaillent
11 dans d'autres corps de police et qui voient des
12 cieux qui sont meilleurs à la Sûreté du Québec pour
13 des questions salariales, pour des questions
14 d'expérience professionnelle, et qui sont embauchés
15 par la Sûreté alors qu'ils sont en train de faire
16 un contrat chez Eeyou Eenu Police Force ou peut-
17 être au KRPF? Est-ce que il y a une politique à la
18 Sûreté qui vise à respecter les contrats en place
19 par vos jeunes personnes qui vous intéressent, là,
20 qui dit bien, termine ton contrat que t'as déjà
21 avec le corps de police où tu travailles et ensuite
22 tu viendras nous rejoindre.

23 **M. PATRICK MARCHAND:**

24 Il y a pas de politique d'instruction ou de
25 mécanisme. Il faut comprendre que effectivement,

1 vous l'avez dit dans votre préambule, les
2 possibilités de carrière à la Sûreté du Québec, par
3 rapport à certains corps policiers, sont plus
4 intéressantes ou plus variées. Ces gens-là, donc,
5 peuvent choisir d'appliquer chez nous.

6 Il faut comprendre que les gens qui appliquent
7 chez nous ont également des droits et avant de se
8 mettre en porte-à-faux il faut être prudent, puis
9 dans le respect des droits de chacun, c'est-à-dire
10 du postulant à appliquer sur un poste secondaire et
11 la capacité du corps policier. C'est sûr qu'on
12 essaye d'être conciliants, puis de respecter les
13 deux. Et on comprend, là, on est en plein dedans,
14 on a eu des rencontres avec Eenu Eeyou, on a même
15 un comité qu'on s'est formé avec le Eenu Eeyou et
16 le KRPF pour être capables de regarder comment on
17 peut se supporter, comment on peut travailler.

18 Puis des fois c'est pas unidirectionnel. Je
19 vous rappelle que monsieur David Bergeron, qui
20 d'ailleurs... qui est venu témoigner ici, qui est
21 Directeur du corps policier Eenu Eeyou, c'est un
22 policier de la Sûreté du Québec, agent de liaison
23 Autochtone qu'on a prêté pour une période de trois
24 ans. Donc, il y a possibilité de... puis on a une
25 ouverture d'esprit, ce sont des partenaires, des

1 partenaires privilégiés, les corps policiers, et
2 les corps policiers Autochtones, donc on est en
3 mode solution dans ce dossier-là. Il faut être
4 juste respectueux des droits de chacun là-dedans.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Mais je sais pas si vous l'avez entendu, monsieur
7 Bergeron, qui est venu dire qu'il avait une
8 entente, formelle ou informelle, là, avec le KRPF à
9 l'effet que de l'un à l'autre, les... soit le Eeyou
10 Eenou ou le KRPF allaient demander aux candidats
11 qui faisaient application dans l'autre corps de
12 police de respecter son contrat, et à la fin de son
13 contrat, on était pour voir la candidature de la
14 personne en question. Est-ce que c'est imaginable
15 que la Sûreté - je sais qu'on parle des droits des
16 individus, mais en même temps, vous réalisez très
17 bien que c'est la théorie des vases communicants.
18 Quand vous allez en chercher un chez Eeyou Eenou
19 Police Force, vous améliorez peut-être votre
20 représentativité, mais vous créez un problème chez
21 Eeyou Eenou qui a de la difficulté à garder ses
22 candidats Autochtones.

23 Alors, est-ce qu'il y a une volonté de tenter
24 de trouver une formule qui respecte les trois
25 grands corps de police là, les deux corps

1 régionalisés et le vôtre au niveau de l'embauche?

2 **M. PATRICK MARCHAND:**

3 D'abord, je vais juste préciser que je pense que la
4 problématique qui touche Eeyou Eenu et KRPF est
5 pas nécessairement liée à la problématique de
6 policiers Autochtones, elle est plus large et même
7 probablement plus des policiers allochtones. Donc,
8 je pense que c'est... on n'améliore pas notre
9 représentativité, on... c'est pas à ce niveau-là
10 qu'est la problématique, c'est vraiment les
11 policiers allochtones qui, pour des raisons qui
12 leur incombent, veulent venir à la Sûreté du
13 Québec.

14 Maintenant, on n'a pas formalisé une telle
15 procédure. Et si on décidait de la formaliser,
16 assurément qu'il faudrait qu'elle se fasse dans le
17 respect des droits de chacun. Donc, ça
18 nécessiterait assurément une étude et une
19 validation juridique.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Problème... des problèmes de langue dont on a
22 entendu parler beaucoup ici à la Commission.
23 L'adaptation linguistique aux réalités Autochtones,
24 aux langues Autochtones. Alors, à la Sûreté du
25 Québec, si je comprends bien, il y a une seule

1 exigence de base, c'est que les candidats doivent
2 évidemment parler le français. Est-ce que
3 l'anglais peut être une langue obligatoire? Dans
4 le sens, est-ce qu'on peut exiger, à la Sûreté, au
5 niveau de l'embauche, qu'un candidat parle aussi
6 l'anglais?

7 **M. PATRICK MARCHAND:**

8 Il y a maintenant effectivement des standards
9 minimums en matière d'anglais. Je pense que les
10 gens doivent avoir réussi soit le cours de niveau
11 secondaire 5. Si la personne arriverait sur un
12 processus qui est dit « conventionnel », la Sûreté
13 du Québec pourrait procéder à ses propres examens,
14 donc, l'inclure dans le processus de sélection.
15 Puis ça, c'est pour ce qui est de l'anglais.

16 Certains postes à la Sûreté du Québec
17 nécessitent obligatoirement une connaissance de
18 l'anglais...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Fonctionnelle?

21 **M. PATRICK MARCHAND:**

22 Fonctionnelle pour être capable de l'occuper. Le
23 poste d'agent de liaison, c'en est un. Il y a
24 également certains autres postes à la Sûreté du
25 Québec qui nécessitent d'avoir cette connaissance-

1 là.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Okay. Alors, pour l'agent de liaison, on va exiger
4 qu'il ait une connaissance fonctionnelle de
5 l'anglais pour être capable de communiquer avec les
6 communautés, entre autres?

7 **M. PATRICK MARCHAND:**

8 Exactement.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Est-ce que, au niveau des agents, puis là je parle
11 peut-être d'une approche territoriale, est-ce que
12 on va exiger que les postes dans la région ici
13 peut-être Eeyou Eenou, là, en territoire Cri, est-
14 ce qu'on exige ou est-ce qu'on peut exiger, dans
15 certains postes, que les agents parlent l'anglais
16 aussi?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 Actuellement, pour la patrouille dite de base, non;
19 par contre, pour des dossiers spécifiques
20 opérationnels, par exemple, si demain matin je
21 tombe en opération spéciale et je dois aller
22 relever un détachement du Eenou Eeyou et je sais
23 pertinemment que la communauté qui est desservie
24 est unilingue anglophone ou de langue Crie, bien à
25 ce moment-là, je vais, lorsque je vais assigner des

1 patrouilleurs à l'opération spéciale, m'assurer que
2 ces gens-là ont la connaissance de la langue
3 anglaise fonctionnelle qui leur permet de faire la
4 desserte Autochtone. Ça, j'ai un pouvoir de
5 gestion qui me permet ça, mais ça va être de
6 façon...

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Ponctuelle?

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 Ponctuelle. Un policier qui s'en... qui est
11 assigné ici en première affectation ou en demande
12 de mutation, on demande le standard minimum pour
13 l'embauche.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Et on sait que ici, quand on arrive sur le
16 territoire sur l'Ouest du Québec, les Cris, la
17 langue première, c'est la langue, c'est... quand
18 c'est pas le Cri, c'est l'anglais. Le français est
19 souvent une langue secondaire et c'est pas tout le
20 monde qui parle le...

21 Alors, on peut se ramasser avec des problèmes
22 où un agent ne parle pas l'anglais. Le citoyen, je
23 prends un exemple, un citoyen Cri avec qui il fait
24 affaire ne parle pas le français. Si on est en
25 plein jour, on est en patrouille solo, comment

1 qu'on règle ça, ce problème-là?

2 **M. PATRICK MARCHAND:**

3 Alors effectivement, bien, il y a un peu de bon
4 sens là-dedans. Le policier va immédiatement
5 demander l'assistance d'un collègue qui est capable
6 d'être fonctionnel en anglais. Si dans un secteur
7 donné, il y aurait aucune capacité, le centre de
8 suivi de... le service (inaudible), le centre de
9 régie et de coordination opérationnelle a une
10 banque de gens à la Sûreté qui parlent différentes
11 langues. Il pourrait décider d'assigner un autre
12 policier ou encore faire carrément affaire avec une
13 firme spécialisée de traduction qui peut venir le
14 supporter là-dedans. On a une liste de gens qui
15 peuvent ça pour nous. Mais en général, là, par
16 expérience, il y a tout le temps quelqu'un dans un
17 univers rapproché qui peut venir porter assistance
18 à un policier qui... et ça peut arriver ici, ça
19 peut arriver au poste...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Oui.

22 **M. PATRICK MARCHAND:**

23 De Montréal Métro.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 C'est ça. Poste Montréal Métro, c'est facile, le

1 territoire est près les uns des autres, il y a des
2 policiers tout près. Quand on est en territoire
3 Cri, en territoire Innu, les distances sont
4 longues, sont... les gens sont pas proches les uns
5 des autres. Et si ça prend une intervention
6 rapide, un plaignant ou une plaignante qui ne parle
7 que l'anglais, un policier qui a de la difficulté à
8 comprendre l'anglais, ou une intervention sur la
9 route là? Et il y a pas... est-ce qu'il y a une
10 façon, à la Sûreté, de contrôler ou de prévenir ce
11 problème-là? Est-ce qu'on tient compte de la
12 langue parlée des policiers sur le territoire pour
13 s'assurer qu'on aura toujours quelqu'un qui peut
14 parler la langue des gens avec qui on va faire
15 affaire?

16 **M. PATRICK MARCHAND:**

17 En fait, autre que les... des...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 (Inaudible).

20 **M. PATRICK MARCHAND:**

21 Des processus de...

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Oui.

24 **M. PATRICK MARCHAND:**

25 Des interprètes, il y a pas de politique de gestion

1 spécifique qui traite de la... du déploiement de
2 nos policiers. Comme je vous dis, là, le policier
3 doit avoir une connaissance minimale demandée par
4 la loi pour occuper la fonction de policier.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Et si je m'en vais dans des communautés où la
7 langue de la communauté est la langue première, je
8 pense chez les Attikameks où la langue Attikamek
9 est encore parlée, beaucoup utilisée par une très
10 grande partie de la population, et chez souvent...
11 chez plusieurs de ces personnes-là est la seule
12 langue qui va être parlée, comment vous faites pour
13 faire une intervention en territoire Attikamek chez
14 des gens qui ne parlent ni le... ils parlent pas
15 l'anglais, puis ils ne parlent même pas le
16 français?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 Bien, comme le corps... comme la Nation Attikamek,
19 elle possède trois corps policiers, ça va être
20 une... essentiellement une intervention commune.
21 Donc, on va s'assurer, avant de faire
22 l'intervention avec le corps policier qui dessert
23 le territoire, qu'ils ont eux-mêmes la capacité de
24 faire cette intervention-là, là. Si c'est le corps
25 policier qui dessert le territoire, ça veut dire

1 qu'ils ont peut-être des gens soit ciblés, soit à
2 l'intérieur de leurs rangs, qui parlent la langue,
3 fait qu'à ce moment-là, on va faire l'intervention,
4 on va la planifier dans ce sens-là de façon à avoir
5 quelqu'un qui peut nous permettre de communiquer
6 avec la personne.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Alors, je comprends peut-être, parce qu'on
9 terminera avec... là-dessus, qu'il n'y a pas à
10 proprement dit une politique à la Sûreté du Québec
11 sur les politiques linguistiques dans les relations
12 avec les Autochtones? On essaye de régler des
13 problèmes, de les prévenir d'avance, mais il y a
14 pas réellement une obligation ou une politique dont
15 les gestionnaires doivent tenir compte dans
16 l'assignation des tâches?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 Pour parler l'anglais ou les langues...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 L'anglais ou être capable d'être en contact avec
21 les gens qui sont dans les communautés Autochtones.

22 **M. PATRICK MARCHAND:**

23 Parce qu'on a un certain nombre de policiers aussi
24 là. Je pense entre autres à notre agent de liaison
25 autochtone ici, monsieur Carlos Kistabich(?), qui

1 parle...

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Oui.

4 **M. PATRICK MARCHAND:**

5 ... l'Anishinabé bien évidemment. Donc à ce
6 moment-là, il devient une personne...

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Oui.

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 Personne ressource importante. Il y a pas de
11 politique. Ça fait partie du service que la Sûreté
12 doit rendre, d'être capable d'entrer en contact
13 avec les plaignants, les victimes et les témoins
14 dans un dossier, et de prendre les mesures
15 nécessaires pour y arriver.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Okay. On va aborder peut-être... Il y a certains
18 thèmes dont on a entendu parler souvent ici à la
19 Commission et je vous dirais peut-être en
20 introduction ce que vous connaissez certainement,
21 ce qui est relaté, ce dont vous parlez dans les
22 formations de réalités Autochtones.

23 Il y a, dans les relations entre les
24 Autochtones et souvent... et les corps policiers en
25 général, souvent, un thème, un manque de confiance

1 à cause de l'histoire, de leurs relations passées
2 avec les corps de police. Le besoin qui nous est
3 souvent rapporté d'établir une relation de
4 confiance qui est cherchée d'ailleurs, qui est
5 voulue, mais qui est difficile à établir.

6 Question: Est-ce que la... et là, c'est une
7 question évidemment de droit du travail, mais est-
8 ce que les réalités d'une convention collective qui
9 a été bâtie autour des droits des candidats, des
10 droits de gestion de la Sûreté, les droits des
11 candidats à être déplacés d'un poste à l'autre, des
12 mutations, est-ce que ça vient pas un petit peu en
13 contradiction avec le besoin d'avoir une relation
14 constante et une relation institutionnelle entre la
15 Sûreté, puis les communautés?

16 Autrement dit, vous avez un jeune policier qui
17 a fait deux ans dans un poste et qui a le droit de
18 demander une mutation dans une poste, alors que
19 pour toutes sortes de raisons, il est apprécié dans
20 la communauté où est-ce qu'il travaille. Il va
21 patrouiller sur une base régulière et peut-être que
22 pour le bien de la communauté, on devrait le
23 laisser là un petit bout de temps un peu plus,
24 parce que il donne du bon service.

25 Est-ce que les... est-ce qu'il y a pas moyen

1 d'ajuster des... s'ajuster aux réalités Autochtone
2 qui ont besoin d'établir une relation de confiance
3 à plus long terme que dans votre poste autoroutier
4 des Cantons de l'Est où la relation n'est pas la
5 même avec la population?

6 **M. PATRICK MARCHAND :**

7 Vous l'avez dit dans votre préambule, la mobilité
8 des policiers est encadrée par une politique de
9 gestion qui est négociée avec le syndicat. C'est
10 d'ailleurs, par expérience, la politique de gestion
11 qui fait le plus de... qui est négociée le plus
12 intensément et effectivement, elle est très
13 cartésienne, c'est-à-dire que les règles sont
14 données par une quantité de temps passé.

15 Donc, la notion de qualité de service...

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 (Inaudible).

18 **M. PATRICK MARCHAND :**

19 Ou d'appréciation d'un candidat dans le... secteur
20 où il travaille, que ce soit Autochtone ou tout
21 autre là, on le vit aussi dans... il y a des
22 policiers qui sont très impliqués dans leurs
23 municipalités qui dessert, puis à partir du moment
24 où il fait un choix de carrière, il a une
25 promotion, toute ça, donc effectivement que cette

1 notion-là n'est pas incluse dans la politique de
2 gestion sur le mouvement.

3 On essaye, nous, comme organisation, parce que
4 ça coûte quand même un certain montant là, on
5 essaye de limiter au maximum l'ensemble de nos
6 transferts, parce que chaque fois qu'il y a un
7 policier qui est transféré, donc on essaye, mais en
8 même temps, il y a des promotions, il y a des
9 opportunités de carrière, il y a des besoins. Il y
10 a des besoins. Ce bon candidat-là peut être aussi
11 un bon enquêteur qui va venir retravailler dans la
12 communauté comme enquêteur spécialisé dans un crime
13 spécialisé. Ça deviendrait difficile de dire que
14 parce que il est bon, il va rester. Actuellement,
15 la politique de gestion est pas faite en ce sens-
16 là.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Et elle ne tient pas compte de ces besoins
19 spécifiques-là des communautés Autochtones?

20 **M. PATRICK MARCHAND:**

21 Non, les besoins spécifiques vont être tenus compte
22 dans le déploiement qu'on va mettre en place et
23 dans le contrôle de qualité du... des policiers qui
24 vont être affectés au territoire pour la période
25 qu'ils sont attitrés au territoire.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Il y a un problème, je voulais juste commencer à
3 l'aborder avec vous, il y aura un thème qui va être
4 examiné en Commission ici un petit peu plus tard,
5 les... la politique d'information aux victimes.
6 Plus tard, il y aura quelqu'un qui va venir ou...
7 la semaine prochaine, là, pour en parler au niveau
8 de l'IVAC, les CAVAC, il y a tous les... en fait,
9 les « VAC » là, c'est l'expression populaire un
10 peu. Tous ceux qui sont appelés à donner de
11 l'information aux victimes.

12 Je vous demande juste au niveau général - est-
13 ce qu'il y a, à la Sûreté du Québec, une politique
14 qui est adoptée au niveau de l'information, puis je
15 dis « aux victimes », c'est pas exact; aux gens
16 concernés. Alors, on va parler souvent d'un
17 plaignant ou d'une plaignante. Est-ce qu'il y a
18 des politiques à cet égard-là? Comment ça doit se
19 faire? Par qui? À quelle fréquence? Est-ce qu'il
20 y a des normes? Est-ce que cette politique-là, je
21 verrai par l'après... par après si ça s'applique
22 aussi aux gens de la famille ou à la parenté?

23 Et ultimement, chez les Autochtones, on va
24 parler à la notion de communauté. Est-ce qu'il y a
25 lieu aussi d'avoir une politique d'information à

1 l'égard de la communauté quand un événement s'est
2 produit? Ça peut être un crime dans une communauté
3 et la communauté a de besoin d'informations.

4 **M. PATRICK MARCHAND:**

5 Alors effectivement, il y a une politique de
6 gestion, l'opération générale 31 qui traite du
7 suivi qui doit être fait...

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 De la...

10 **M. PATRICK MARCHAND:**

11 ... au...

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Excusez...?

14 **M. PATRICK MARCHAND:**

15 Opération générale 31.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Okay.

18 **M. PATRICK MARCHAND:**

19 Cette politique de gestion-là traite du suivi qui
20 doit être fait auprès des victimes plaignants par
21 le policier responsable de l'enquête. Donc,
22 dépendamment... parce que vous l'avez abordé,
23 parfois, il y a des demandes d'assistance qui sont
24 faits, un dossier peut être pris par un corps
25 policier, récupéré par la Sûreté du Québec. Donc,

1 la politique de gestion et ce qu'elle vient dire,
2 c'est que c'est le policier responsable de
3 l'enquête, celui qui a été assigné à titre
4 d'enquêteur, qui se doit de faire un suivi.

5 Et là, on s'est pas limités avec une fréquence.
6 Ce qu'on dit dans la politique, on est restés plus
7 général en disant que c'est un peu au besoin et
8 selon l'évolution du dossier. Donc, par exemple,
9 si le dossier évolue très rapidement, puis qu'il y
10 a beaucoup d'informations à donner à la victime,
11 que ce soit l'arrestation d'un suspect, la
12 comparution d'un suspect ou ainsi de suite, bien,
13 le responsable du dossier se doit de le faire de
14 façon très rapprochée.

15 Si on parle d'un dossier, par exemple, qui
16 entrerait dans la catégorie des *cold cases*, puis on
17 n'a pas de nouvelles pendant un an ou deux, c'est
18 sûr que la fréquence des nouvelles informations
19 qu'on va donner à la victime, bien, elle est plus
20 étendue.

21 Pour votre deuxième partie, il y a pas de
22 balises concernant les réalités Autochtones. Donc,
23 la notion de sécurisation culturelle dans le suivi
24 d'un dossier, ça, on le travaille quand on donne
25 notre session de sensibilisation aux réalités

1 Autochtones et que les enquêteurs sont là, on vient
2 expliquer à nos enquêteurs et nos policiers que ce
3 qui est fait ou standardisé, par exemple, avec des
4 allochtones, est peut-être pas tout à fait ce que
5 les Nations Autochtones ont besoin. On l'a fait
6 récemment... j'ai un petit blanc, c'est Manawan ou
7 Wemotaci, là...

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Oui.

10 **M. PATRICK MARCHAND:**

11 Un des deux. Et on a rencontré l'ensemble de la
12 communauté avec les enquêteurs au dossier, les
13 gestionnaires, des gens de communication et
14 d'agents de liaison Autochtones pour venir
15 expliquer un dossier. Ce qu'on ferait pas ou on
16 penserait pas faire dans une communauté allochtone
17 où on se limite à ceux qui sont impliqués dans le
18 dossier, bien là, les gens de la communauté, de la
19 famille nous avaient donné... nous avaient dit
20 qu'elle avait ce besoin-là et les enquêteurs ont
21 répondu à ce besoin-là.

22 Donc ça, cette notion-là, elle n'est pas
23 imbriquée dans la politique de gestion, mais on la
24 donne et le chien de garde un petit peu de ça,
25 c'est vraiment le Bureau des Affaires Autochtones

1 et les agents de liaison Autochtones qui
2 sensibilisent régulièrement les enquêtes, puis ils
3 vont à la source du besoin. Fait qu'on l'a fait,
4 ça s'est fait régulièrement à quelques reprises
5 cette année et l'an passé où il y a eu des
6 présentations plus larges du dossier.

7 Il y a toujours la notion de confidentialité,
8 fait qu'il faut s'assurer que les gens qui sont
9 impliqués dans ce dossier-là sont d'accord à briser
10 un peu la notion de confidentialité qui... nous, la
11 notion de confidentialité, elle nous est donnée par
12 la Loi sur la police et notre serment de
13 discrétion. Avant de briser ce serment-là, il faut
14 s'assurer que tous les gens, tous les acteurs sont
15 très confortables pour pas arriver à un moment
16 donné à quelqu'un qui est impliqué dans le dossier,
17 puis qui va venir dire - moi, j'étais pas intéressé
18 du tout à ce que tout le monde sache cet événement-
19 là.

20 Fait que... il y a un gros rôle de préparation
21 de ce type d'intervention-là qui est fait.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Alors, c'est là-dessus que je voulais vous amener.
24 Est-ce qu'il y a des empêchements légaux? Bien,
25 vous me parlez, c'est ça, la Loi de la police, les

1 règles sur les... la confidentialité qui peuvent
2 être un empêchement, justement, à donner ce type
3 d'information-là alors que, et je vous en donne
4 l'exemple, on a souvent eu à la Commission, des
5 appels du cousin, du... d'une tante, de quelqu'un
6 qui veut de l'information, parce qu'il s'est
7 produit quelque chose dans la communauté et dans la
8 communauté ça concerne toute la communauté. Donc,
9 il peut y avoir des empêchements légaux. Est-ce
10 que vous pouvez... est-ce qu'il y a au moins cette
11 sensibilité-là, des fois, de répondre à des
12 questions qui préviennent de la communauté, de dire
13 je ne peux pas vous donner d'information à cause
14 d'aspects légaux... Ou encore de... mais
15 d'expliquer où en est rendue la Sûreté sans toucher
16 à des renseignements confidentiels. Est-ce que
17 c'est possible d'au moins donner de l'information?

18 **M. PATRICK MARCHAND :**

19 Et je pense que c'est une pratique gagnante dans le
20 contexte de sécurisation culturelle. Je pense
21 qu'il y a même possibilité d'aller un petit peu
22 plus loin dans le sens que si quelqu'un de la
23 famille nécessite des explications, bien peut-être
24 que l'enquêteur peut se mettre en lien avec les
25 gens impliqués pour leur dire écoutez, les gens de

1 votre famille nous ont abordés, est-ce que vous
2 voulez vous-même en parler avec votre famille? Et
3 si la personne nécessite ou a besoin du support de
4 la Sûreté du Québec pour le faire, je pense que
5 c'est une pratique gagnante de venir le supporter
6 là-dedans, mais ça peut passer en premier par la
7 personne qui va donner un consentement à ça. Oui,
8 tout à fait.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Maintenant ça c'est vraiment une approche qui va
11 dépendre beaucoup de la bonne volonté de... en
12 fait, des policiers concernés. Ceux qui sont
13 questionnés, je comprends qu'il y a pas, dans les
14 manuels de gestion, dans ce qui est... dans les
15 tâches obligatoires d'un policier, cette
16 obligation-là de le faire?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 Actuellement, en fonction des lois et règlements,
19 c'est plutôt le contraire. Le serment de
20 discrétion, les renseignements protégés par
21 différentes lois fait en sorte que c'est plutôt le
22 contraire. Le contenu d'un dossier d'enquête doit
23 être partagé même entre corps policiers avec la
24 plus grande des prudences en fonction tout le temps
25 de la règle de qui doit savoir...

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 C'est ça.

3 **M. PATRICK MARCHAND:**

4 Et qui... qu'est-ce que l'information, de quelle
5 façon elle a été utilisée.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Mais là, on a vraiment deux pôles, puis on a une...
8 des politiques de gestion qui tendent à
9 restreindre... au minimum la diffusion de l'info...
10 puis même, je parle d'informations, on parle pas
11 de... des résultats policiers. Et d'autre part,
12 peut-être les besoins d'une réalité Autochtone qui
13 est particulière à la communauté Autochtone d'avoir
14 de l'information.

15 Alors, on n'a pas... comment est-ce qu'on peut
16 essayer de rapprocher ça? Est-ce qu'il est
17 possible d'imaginer des modifications aux
18 politiques pour justement favoriser ce besoin de
19 renseignements-là dans les communautés, puis chez
20 les familles, de leur donner de l'information? Les
21 rassurer? Garder contact avec elles?

22 **M. PATRICK MARCHAND:**

23 Bien, je vous dirais, Monsieur le Commissaire, que
24 les politiques...

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Um-hum.

2 **M. PATRICK MARCHAND :**

3 On aurait beau les modifier, mais les politiques
4 sont en lien avec une réglementation, puis une
5 législation. Il faudrait d'abord modifier la
6 législation. La politique en tant que telle a pas
7 de force de loi. C'est une relation de...
8 d'employeur-employé. Je pense qu'il faudrait
9 vraiment à ce moment-là faire des modifications
10 législatives.

11 Par contre, je vous réitère que la formation,
12 la connaissance et l'intervention du Bureau des
13 Affaires Autochtones et de ses agents de liaison
14 Autochtones peut être une solution à une
15 problématique comme celle-là.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Je comprends ce que vous dites là-dessus. Par
18 contre, au niveau de parler à des gens, de
19 communiquer avec des gens, c'est pas nécessaire de
20 donner...

21 **M. PATRICK MARCHAND :**

22 Non.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 De l'information?

25 **M. PATRICK MARCHAND :**

1 Non.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 C'est toujours possible d'appeler...

4 **M. PATRICK MARCHAND :**

5 Oui.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Monsieur, madame qui est impliqué dans le dossier,
8 de dire - bonjour, je suis l'agent Untel. Je
9 m'occupe de votre dossier. Ça me fait plaisir de
10 vous saluer. J'ai...

11 **M. PATRICK MARCHAND :**

12 Bien, c'est ça.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 À travers...

15 **M. PATRICK MARCHAND :**

16 C'est ça là, la...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 On sait qu'il y a beaucoup de gens...

19 **M. PATRICK MARCHAND :**

20 Oui.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Qui... on a senti que les gens...

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 Okay.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Veulent avoir un signe de vie. Ça ressent... et je
2 comprends votre préoccupation sur l'information,
3 mais est-ce que les enquêteurs, parce que souvent
4 ce sont des enquêteurs lorsqu'on va avoir une
5 préoccupation, puis il y a peut-être eu un crime ou
6 quelque chose, une situation qui est enquêtée, au
7 moins la sensibilité de donner un coup de fil, de
8 passer si on passe...

9 **M. PATRICK MARCHAND :**

10 Cette partie-là...

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 ... (inaudible).

13 **M. PATRICK MARCHAND :**

14 Est effectivement dans la politique de gestion.
15 Oui, ça incombe à l'enquêteur au dossier de faire
16 le suivi avec les gens qui sont impliqués dans le
17 dossier. Comme je vous dis, on s'est pas limités à
18 un nombre. On n'a pas dit il faut appeler à toutes
19 les semaines ou à toutes les deux semaines ou à
20 toutes les mois, c'est vraiment en fonction des
21 besoins de l'enquête et de la victime, mais oui,
22 c'est une pratique qui est encouragée. Le suivi
23 aux victimes, aux plaignants de victimes, c'est
24 quelque chose qui est encouragé à la Sûreté du
25 Québec, qui est prôné et qui est un élément

1 important de l'enquête.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Que ce soit Autochtone ou allochtone?

4 **M. PATRICK MARCHAND :**

5 Exactement.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Puis je suis porté à penser que chez les
8 Autochtones, on se sent parfois un peu plus isolés,
9 puis...

10 **M. PATRICK MARCHAND :**

11 Je vous dirais que vous seriez surpris de voir que
12 lorsqu'on fait des sondages, par exemple, sur le
13 sentiment de sécurité dans n'importe quelle partie
14 du Québec, le suivi est à peu près tout le temps le
15 même. Donc, la notion de - est-ce que j'ai eu un
16 retour sur le suivi de mon dossier... c'est un
17 élément qui préoccupe le citoyen partout au Québec.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Okay.

20 **M. PATRICK MARCHAND :**

21 Partout.

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 Merci. Je voulais juste... on va aller à la pause
24 tout à l'heure, mais juste, il y a quelques petits
25 sujets que je voudrais aborder avec vous

1 rapidement. Quels sont les délais d'intervention?
2 C'est une problématique, pensons... parce
3 qu'évidemment, dans les régions plus éloignées,
4 bon, on peut penser à Eeyou Eenu, on va penser
5 beaucoup au KRPF. Et il y a pas si longtemps que
6 ça, il y avait encore une dénonciation publique
7 d'un officier du KRPF qui parlait de délais
8 d'intervention inacceptables où on avait demandé le
9 Groupe d'intervention tactique - le Groupe tactique
10 d'intervention, excusez-moi, le SWAT - dans le
11 cadre d'une prise d'otage et bon, finalement, il y
12 a un jeune homme qui est décédé dans un des
13 villages nordiques. Et les... ce qu'on disait, on
14 a appelé pour l'intervention du Groupe
15 d'intervention tactique et douze heures (12 h) plus
16 tard, il n'était pas arrivé.

17 Alors, quels sont les délais d'intervention?
18 Est-ce que la Sûreté du Québec s'est interrogée ou
19 s'est questionnée sur cette possibilité-là? Sur la
20 qualité du service qu'on est capable de donner en
21 matière d'urgences, là, dans les villages où la vie
22 humaine est en danger?

23 **M. PATRICK MARCHAND:**

24 Tout à fait, Monsieur le Commissaire. C'est un
25 défi constant. La... et c'est bon pour le KRPF,

1 mais c'est également bon pour les communautés que
2 nous desservons. On pense à une intervention que
3 nous devrions faire à La Romaine en urgence...

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Um-hum.

6 **M. PATRICK MARCHAND:**

7 Qui est un endroit qui est, dans le fond, isolé un
8 peu comme les villages desservis par le KRPF, c'est
9 un défi. C'est un défi de logistique, puisque...
10 et là, il y a plusieurs éléments qui viennent
11 interférer. Bon, il y a nos propres procédures,
12 c'est-à-dire notre capacité à recevoir
13 l'information, à la traiter et lui donner une
14 orientation, qu'il faut regarder.

15 Ensuite, la capacité de se déplacer. Je pense
16 que dans ce cas ici, c'est souvent ce qui fait
17 défaut. Dans les milieux comme KRPF et La Romaine,
18 le nombre d'avions ou de véhicules qui nous permet
19 de nous déplacer dans ces régions-là étant assez
20 limité, l'offre de services est assez limitée.
21 Nous, on possède pas d'avions à la Sûreté du
22 Québec, on est obligés de faire affaire avec des
23 entreprises privées, à moins d'être capables de...
24 d'avoir... comme c'est arrivé déjà dans le passé un
25 autre organisme qui posséderait un avion qui

1 pourrait nous accommoder, ce qui est assez rare.

2 Donc, c'est un défi de logistique. Il y a des
3 défis de météo. Et quand il fait beau à Montréal,
4 ça veut pas dire qu'il va faire beau et la
5 réglementation en matière de vol est extrêmement
6 sévère.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Um-hum.

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 Et le pilote, c'est le maître après Dieu dans sa
11 décision. Si il décide qu'il part pas, il part pas
12 et on aurait beau avoir... lui faire toutes les
13 ordres qu'on pourrait lui donner, il y a pas
14 personne qui va nous écouter, fait que c'est un
15 défi.

16 D'ailleurs, il y a un comité qui a été créé
17 avec les gens du KRPF et la Sûreté du Québec pour
18 être capables de s'assurer que tous les éléments
19 sont au maximum, puis après ça, si on a une
20 problématique qui est hors de notre contrôle, bien
21 là, on sera capables de dire qu'elle est hors de
22 notre contrôle, c'est pas de notre faute si, par
23 exemple, ça volait pas du tout, puis il a fallu
24 faire un bout en auto, mais on est en train de
25 travailler ensemble pour être sûrs qu'on est

1 *optimals* sur nos processus de travail et
2 d'enquêtes.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Sachant très bien qu'il y a des fois où vous serez
5 pas en mesure de donner un service - et là, je
6 pense vraiment à cet exemple-là où on avait de
7 besoin du Groupe d'intervention et qui n'est jamais
8 rentré dans les douze heures (12 h) et au moment où
9 la personne est décédée, là, abattue par les
10 policiers sur place là-bas dans une crise, un
11 événement de violence, là. Alors, il y a des fois
12 où vous serez pas capables de donner le service?

13 **M. PATRICK MARCHAND:**

14 Bien, ça peut arriver, Monsieur le Commissaire, et
15 on l'a déjà vécu à La Romaine où on voulait envoyer
16 des policiers en urgence et il y avait aucune
17 possibilité d'aller en urgence, et nos policiers
18 sur place ont dû mettre en place des mesures
19 d'atténuation en attendant de... soit les renforts,
20 soit les unités spécialisées. Ça arrive, puis
21 c'est vrai à La Romaine, mais on peut penser à
22 toutes les municipalités qui sont isolées sur le
23 chemin de la Côte-Nord. Harrington Harbour, ces
24 choses-là, ça arrive malheureusement parfois. Le
25 Québec a ses réalités qui sont... climatiques et de

1 géographie qui sont pas toujours évidentes.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 On a parlé tout à l'heure des demandes d'assistance
4 des corps policiers qui demandaient justement un
5 service spécialisé de la Sûreté. Est-ce qu'il est
6 déjà arrivé, est-ce qu'il arrive à l'occasion que
7 la Sûreté du Québec refuse une demande d'assistance
8 présentée par un corps policier? Et je pense
9 particulièrement à une demande qui provenait de
10 Manawan, je n'ai pas la date, là, où la Sûreté a
11 refusé une demande d'assistance en disant - on n'y
12 va pas. On ne vous donne pas assistance.

13 **M. PATRICK MARCHAND:**

14 Je connais pas le cas en particulier. Par contre,
15 ce que je peux vous dire, c'est qu'à partir... je
16 peux vous parler du processus. À partir du moment
17 où le Centre de suivi reçoit une demande
18 d'assistance, il va entamer un processus de voir,
19 bon, est-ce que on est, comme je vous disais, dans
20 le service que le corps policier devrait donner?

21 Donc, si le corps policier devrait donner ce
22 service-là et veut pas le donner, par exemple, si
23 c'était pour une considération économique, bien à
24 ce moment-là, on dirait au corps policier - écoute,
25 malheureusement, c'est à toi de donner ce service-

1 là.

2 Par contre, si c'est pour des raisons, le même
3 service, je vais vous donner l'exemple, par
4 exemple, de la patrouille-gendarmerie de base, bon.
5 Si la personne nous dit - j'aimerais ça qu'en fin
6 de semaine tu viennes faire ma patrouille-
7 gendarmerie de base, parce que je peux pas. Bien,
8 si elle peut pas, parce qu'elle veut pas payer de
9 temps supplémentaire à ses policiers, fort
10 possiblement qu'on va lui dire non.

11 Par contre, ça... si elle nous dit - écoute,
12 j'ai deux policiers en maladie. J'ai deux
13 policières qui sont en arrêt de travail, parce
14 qu'elles sont en congé de maternité. Donc, j'ai
15 plus de capacité. Là, on va aller le faire et on
16 va aller le faire, comme je vous disais,
17 gratuitement.

18 Donc, les demandes refusées sont relativement
19 rares. Il faut vraiment que... parce qu'ils sont
20 dans leur niveau de services par l'entente
21 tripartite, puis pour des raisons qui sont... pas
22 justifiables pour la Sûreté du Québec, ils donnent
23 pas le service. Sinon, la Sûreté du Québec y va,
24 puis je vous donnais l'exemple d'un événement
25 spécial qui nécessite un plus grand déploiement que

1 ce que le corps policier est capable, on va y aller
2 sans problème. On va mettre les effectifs qu'il
3 faut. Si ça en prend vingt (20), on en mettra
4 vingt (20), mais on va venir supporter notre
5 partenaire.

6 Et ça, cette politique-là, c'est pas les corps
7 policiers... c'est à tous les corps policiers qui
8 nous demandent assistance qu'on va l'appliquer,
9 notre processus de réflexion. Ça pourrait être
10 n'importe quel autre corps policier municipal. Si
11 on s'aperçoit qu'il est dans son niveau de services
12 - et ça arrive - on va dire - écoutez, c'est ton
13 niveau de services, paye ton temps supplémentaire,
14 fait entrer ton agent en reconnaissance des
15 drogues. T'en as un, il est en fonction, il est
16 pas en maladie, c'est juste que tu veux pas le
17 payer en temps supplémentaire. Utilise-le.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Okay. Sur un tout autre sujet - et on terminera
20 avec ça pour... avant la pause, Femmes Autochtones
21 du Québec a publié en deux mille quinze (2015) un
22 rapport qui s'appelait « Debout et solidaires »,
23 qui a été produit ici sous la cote P-832, où on
24 traitait des services publics, des... du rôle des
25 services publics avec les enjeux de violence

1 familiale, qualité des services sociaux comme étant
2 un déterminant de la sécurité des femmes
3 Autochtones, de la violence familiale, relations
4 avec les policiers.

5 De... à cette entrée en matière-là, j'ajoute
6 que à Montréal - et là, je parle en relation avec
7 le SPVM - il existe le projet Iskweu, qui est un
8 programme de... prévention et d'intervention pour
9 les femmes Autochtones disparues ou assassinées qui
10 vise à accompagner les familles auprès des services
11 policiers, santé, justice.

12 Iskweu nous a même expliqué qu'en six mois
13 d'opérations, quatorze (14) cas leur avaient été
14 rapportés par des familles. Dans deux des cas, les
15 femmes, malheureusement, sont décédées.

16 Alors, ça... ce que ça nous a démontré c'est
17 que dans le cadre d'une intervention concertée
18 entre les gens de ce projet-là qui aident la
19 famille à avoir des relations avec les corps
20 policiers et on peut obtenir un meilleur service,
21 un meilleur déclenchement des enquêtes pour les
22 femmes disparues et disparues ou assassinées, le
23 cas échéant. Il y a eu même un protocole qui a été
24 signé avec le SPVM.

25 Question - est-ce que la Sûreté du Québec

1 participe à ce genre d'interventions, un projet
2 Iskweu provincial, particulièrement pour les femmes
3 disparues et assassinées.

4 **M. PATRICK MARCHAND:**

5 Malheureusement, Monsieur le Commissaire, sur ce
6 point-là en particulier, je serai pas en mesure de
7 vous répondre, parce que je ne connais pas la
8 réponse. Je sais que vous allez recevoir d'autres
9 intervenants de la Sûreté qui peut-être seront plus
10 pointus sur le sujet. Malheureusement, à mon
11 niveau, je peux pas vous répondre sur ce sujet-là.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Okay. Je vous remercie. On verra la semaine
14 prochaine.

15 Monsieur le Commissaire, il est onze heures
16 (11 h). Je pense que ça serait...

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 On prend...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 ... le temps.

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 On va prendre...

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 Une quinzaine de minutes.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Oui.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Puis ensuite, on reprend. Est-ce que vous avez
6 encore un bout à faire avec...

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Et avec...

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 L'inspecteur?

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Monsieur Marchand. Et par la suite, avec monsieur
13 Duquette.

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 Okay. Alors, est-ce que vous prévoyez que les
16 questions se feront après les deux témoignages?

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Oui.

19 **M. PATRICK MARCHAND:**

20 Oui oui.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Oui, je pense que ce serait mieux de garder ça pour
23 la fin.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Pour le bénéfice de vos confrères et consoeurs.

1 Alors, voilà.

2 **Me VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE:**

3 On va le garder pour la fin.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Ah! Ah! Ah!

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Ah! Ah! Ah!

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 C'est ça. Alors, on va prendre une quinzaine de
10 minutes.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Merci.

13 SUSPENSION

14 -----

15 REPRISE

16 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE:**

17 La Commission reprend.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Oui. Alors, Me Crépeau, on poursuit?

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 (Inaudible) la présence de monsieur Duquette,
22 Monsieur le... excusez-moi. La présence de
23 monsieur Duquette qui... qu'on pourra peut-être
24 assermenter, qui va intervenir dans les prochaines
25 minutes. -----

1 Bruno Duquette
2 Chef, Service des enquêtes internes et du processus
3 disciplinaire, Sûreté du Québec
4 Affirmation solennelle

5 -----

6 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

7 Merci.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Alors, bienvenue, monsieur Duquette. Il me fait
10 plaisir de vous...

11 **M. BRUNO DUQUETTE :**

12 Merci.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 ... recevoir à la Commission.

15 **Me PAUL CRÉPEAU :**

16 Alors, dans quelques minutes, on lui... on
17 reviendra à monsieur Duquette. Pour le moment,
18 j'aimerais d'abord aussi, au niveau du dépôt des
19 pièces, la bibliothèque, dans la bibliothèque
20 « Police », il y a des ajouts qui vont être faits
21 ce matin. Alors, ce ne sont que des ajouts.
22 Évidemment, on ne retire rien.

23 À la pièce P-871, il y a des pièces qui ont été
24 distribuées aux participants à la bibliothèque
25 Police. Alors, madame la greffière, si vous pouvez

1 noter l'ajout qui est fait ce matin?

2 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3 Um-hum.

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 On continue avec monsieur Marchand. Sur la
6 question du... et ça, vous nous en avez déjà parlé,
7 le rôle des agents de liaison Autochtones,
8 j'aimerais juste revenir un petit peu sur des
9 choses nouvelles qu'on a vues depuis maintenant...
10 ou des précisions qu'on a vues depuis votre
11 témoignage de l'an dernier. On sait que la
12 nouvelle façon de fonctionner, alors, parce qu'il y
13 avait déjà des agents de liaison Autochtones avant
14 deux mille seize (2016).

15 En deux mille seize (2016), vous avez
16 supervisé la mise en place du Bureau des Affaires
17 Autochtones et le rôle des... ou des
18 responsabilités additionnelles qui sont données aux
19 agents de liaison. Sur ce thème-là, j'aimerais
20 savoir si les agents de liaison, en fait, ils se
21 rapportent à qui maintenant?

22 **M. PATRICK MARCHAND :**

23 Donc effectivement, à partir du mois d'avril deux
24 mille seize (2016), à la création du Bureau des
25 Affaires Autochtones, l'ensemble, à ce moment-là,

1 il était dix (10). L'ensemble des dix agents de
2 liaison Autochtones qui étaient déjà répartis par
3 Nations près des communautés ont débuté à se
4 rapporter à un chef d'équipe. Donc, un sergent
5 responsable d'équipe qui, lui, relève à ce... du
6 responsable lieutenant des opérations. Donc, du
7 Bureau des Affaires Autochtones directement.

8 À partir d'avril deux mille seize (2016), les
9 agents de liaison Autochtones ne relevaient plus de
10 chacun...

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Okay.

13 **M. PATRICK MARCHAND:**

14 Chacun des districts de la Sûreté du Québec, mais
15 bien d'une unité centrale qui porte le nom du
16 Bureau des Affaires Autochtones.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Okay. Ce qui permet de ramener toute l'information
19 et de la faire partir d'en haut en bas et d'en bas
20 en haut vers le Bureau des Affaires Autochtones qui
21 a une vue plus générale qu'uniquement les
22 responsables de districts où auparavant les agents
23 se rapportaient?

24 **M. PATRICK MARCHAND:**

25 Effectivement. Une des prémisses importantes de

1 cette restructuration-là, c'était vraiment
2 d'uniformiser le travail et la réponse qui était
3 donnée en milieux Autochtones sur l'ensemble du
4 territoire. Il faut comprendre que quand l'agent a
5 un rôle de multiplicateur, de facilitateur, de
6 formateur à l'intérieur des communautés, bien,
7 c'est important que lui-même ait une orientation
8 claire et unique qui arrivait directement du
9 central, parce que lui, il va avoir un rôle d'aller
10 coacher les policiers sur le terrain, les
11 gestionnaires, les gestionnaires de la région et du
12 district. Donc à ce moment-là, ça lui donnait une
13 orientation claire qui arrivait du... de l'État-
14 Major de la Sûreté du Québec.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Maintenant est-ce que le... de ce fait-là, qu'on se
17 rapporte maintenant à la structure du Bureau des
18 agents de liaison, est-ce... des Affaires
19 Autochtones, est-ce que l'agent de liaison, sur le
20 terrain, a perdu le contact au niveau horizontal
21 avec les commandants de districts, les directeurs
22 de postes sur le terrain? Est-ce qu'il cesse de se
23 rapporter à eux autres quand il voit un problème
24 local?

25 **M. PATRICK MARCHAND:**

1 Non, et c'est une partie importante de son travail,
2 c'est vraiment de travailler à chaque jour avec les
3 intervenants terrains locaux. Une fois que... puis
4 je peux vous donner un exemple un peu d'une
5 journée-type, une fois que le briefing, si vous
6 voulez, du matin a été fait avec son responsable
7 d'équipe, il lui a dit à peu près qu'est-ce qu'il
8 avait planifié dans sa journée, dans quelle
9 communauté il était pour travailler, il assiste
10 aussi à des briefings sectoriels avec les gens qui
11 vont aller faire la desserte régulière. Donc, il
12 va rencontrer les patrouilleurs, il va rencontrer
13 les gestionnaires, puis il va les débriefer sur les
14 événements qu'il a eu connaissance, les
15 constatations qu'il a pu faire, les améliorations
16 qui peuvent être portées, les besoins des
17 communautés.

18 Donc, c'est vraiment, c'est un trait d'union
19 entre les communautés et le service. Mais le trait
20 d'union se rapporte à la Direction du Bureau des
21 Affaires Autochtones, mais son rôle, c'est d'être
22 le trait d'union terrain.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Et sur un des thèmes qu'on a suivi de beaucoup ici
25 à la Commission, tout le problème de l'itinérance

1 Autochtone, on a regardé particulièrement
2 évidemment à Val-d'Or où on l'a traité, mais on a
3 aussi... on a obtenu des chiffres de plusieurs
4 autres cours municipales. On s'aperçoit que c'est
5 un... c'est peut-être une constante un peu
6 provinciale. On pense aussi, on a parlé des
7 chiffres, du taux d'emprisonnement d'Autochtones
8 pour non-paiement d'amendes. On a constaté qu'à
9 Val-d'Or, cent pour cent (100 %) des personnes
10 emprisonnées pour non-paiement d'amendes étaient
11 des Autochtones. Et quand on allait à Chibougamau,
12 on était à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) là et
13 plus.

14 Sur le thème de l'itinérance Autochtone qui
15 est... qui semble être un problème, quel est le
16 rôle du Bureau des Affaires Autochtones?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 D'abord, je corrigerais un petit peu la prémisse de
19 dire que notre lecture à nous fait pas état d'une
20 problématique provinciale. Elle fait état d'une
21 problématique dans deux communautés pour lesquelles
22 il y a des actions qui ont été pris à Val-d'Or et
23 Baie-Comeau. Excusez.

24 Maintenant, effectivement que le Bureau des
25 Affaires Autochtones a un rôle important à jouer.

1 D'ailleurs, je vous rappelle que une des mesures
2 qui a été mise en place par le Bureau, puis qui
3 fait partie du plan provincial, c'était d'avoir des
4 agents de milieux... des agents de liaison
5 Autochtones en milieu urbain. Donc, on avait à
6 doter de nouveaux postes, puisqu'on en possédait
7 déjà à Val-d'Or. Sept-Îles, on l'a transféré...
8 Baie-Comeau, on l'a transféré à Sept-Îles, et on en
9 avait à Maniwaki. Et maintenant, on a doté des
10 postes à Joliette et Roberval qui sont identifiés
11 comme des carrefours importants pour les
12 communautés Autochtones en transitoire ou encore en
13 résidence, fait que ça, ces postes-là ont été
14 dotés. Fait qu'on s'est dotés d'une capacité
15 d'avoir des agents de liaison Autochtones en milieu
16 urbain qui travaillent de façon très étroite avec
17 les Centres d'Amitié autochtone.

18 Et si jamais une problématique comme celle-là
19 était décelée dans les endroits où on était, bien,
20 le rôle de l'agent de liaison autochtone, ce serait
21 immédiatement de le rapporter au Bureau des
22 Affaires autochtones, qui pourrait donner des
23 orientations, des conseils, à la grande fonction de
24 la surveillance du territoire, ou encore aux
25 Directeurs de districts et des commandants de

1 régions.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Maintenant, on se demande des fois si tous les
4 doigts de la main se parlent, là. On a constaté
5 ici - et il y a eu des témoignages là à l'effet que
6 avant les... la création de guinea pig, puis PPCMA,
7 il y a eu une politique ici, particulièrement à
8 Val-d'Or, de judiciarisation agressive d'une
9 certaine clientèle, dont un... ceux qu'on a appelés
10 « un noyau dur ». Savez-vous s'il existe des
11 programmes semblables à celui-ci encore en vigueur
12 au Québec?

13 **M. PATRICK MARCHAND:**

14 À ma connaissance, aucun.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Okay. Et quel serait le rôle du BAA pour s'assurer
17 d'une logique, là, t'sé, dans l'intervention? On
18 veut intervenir auprès de la clientèle, mais en
19 même temps, si on fait de la surjudiciarisation
20 avec émission agressive de constats, il me semble
21 qu'on dit pas la même chose dans la même phrase là.
22 Avez-vous un rôle à jouer là-dedans?

23 **M. PATRICK MARCHAND:**

24 Assurément que les membres du Bureau des Affaires
25 Autochtones, un membre qui serait amené à

1 s'apercevoir d'une politique de surjudiciarisation,
2 ce qui est pas le cas actuellement, mais si, par
3 exemple, hypothétiquement, il s'apercevait de, je
4 pense que le membre se doit d'en parler au
5 responsable du Bureau des Affaires Autochtones et à
6 ce moment-là le Bureau des Affaires Autochtones
7 ferait des représentations auprès du district pour
8 les amener à faire une analyse de leur
9 intervention.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Okay. Sur la question de l'évaluation de la
12 satisfaction du service policier, le MSP nous
13 disait en début de semaine que ce n'est pas leur
14 rôle de faire ça, il nous renvoyait,
15 particulièrement dans le cas de la Sûreté du
16 Québec, à la Sûreté. Alors, est-ce qu'il y a, à la
17 Sûreté du Québec, est-ce qu'on procède ou est-ce
18 que d'une façon quelconque à l'évaluation de la
19 satisfaction du service policier? De l'évaluation
20 du sentiment de sécurité auprès de la population et
21 particulièrement chez les populations Autochtones?

22 **M. PATRICK MARCHAND:**

23 On a effectivement, à la Sûreté du Québec, un plan
24 stratégique qui englobe des actions qui visent à
25 sonder les populations qu'on dessert sur le

1 sentiment de sécurité et le sentiment de
2 satisfaction. Il y en a aussi d'autres par rapport
3 à différentes catégories, mais si on parle de ceux-
4 là en particulier, oui.

5 Cependant, le sondage qui est fait, il est
6 fait globalement sur l'ensemble du territoire que
7 la Sûreté du Québec dessert, c'est-à-dire que on va
8 pas forer en micro sur des territoires
9 particuliers. Donc, quand on reçoit le sondage qui
10 est réalisé à peu près à tous les quatre ans, on
11 s'apprête à réaliser celui-là probablement d'ici
12 mars deux mille dix-neuf (2019). Donc, il est fait
13 à la grandeur du Québec.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Et il y a pas d'intention, à l'heure actuelle, de
16 faire des questions spécifiques pour les
17 territoires où il y a des fortes populations
18 Autochtones, d'aller chercher ce renseignement-là
19 précis?

20 **M. PATRICK MARCHAND:**

21 Pour l'instant, non.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Les programmes de prévention. J'en ai discuté avec
24 vous pendant la pause. La Sûreté nous a fourni des
25 tableaux sur les programmes de prévention qui

1 sont... qui apparaissent, vous l'avez là à l'onglet
2 29.2.9, différents programmes de formation dans les
3 communautés Autochtones. Je reprendrai pas les
4 chiffres, là, mais je vous en donne juste quelques-
5 uns comme ça. Lac Barrière, on en a eu trois au
6 total, dont un de ces programmes de prévention-là,
7 c'était la participation au pow-wow local.

8 Hunter's Point, on a eu une seule activité de
9 prévention en deux mille quatorze (2014).
10 Winneway, on en a eu deux, une en deux mille
11 quatorze (2014), une en deux mille dix-huit (2018),
12 bon.

13 Il y a des programmes de prévention de toutes
14 sortes de nature qui se font par la Sûreté.
15 Monsieur Marchand, est-ce qu'il y en a assez? Est-
16 ce qu'on a l'intention d'améliorer, la prévention
17 étant la meilleure façon, souvent, de prévenir la
18 criminalité?

19 **M. PATRICK MARCHAND:**

20 Je vous dirais, Monsieur le Commissaire, il faut
21 faire attention. Le tableau qui a été fourni,
22 c'est le nombre de programmes qui ont été
23 implantés. Chaque programme peut amener plusieurs
24 activités dans le sens où si j'implante un
25 programme dans une communauté, ça se peut que j'aie

1 à faire plusieurs présences pour implanter ce
2 programme-là, fait que il faut être clair, là,
3 quand on parle de « nombre », c'est pas
4 nécessairement qu'on a été juste une fois dans
5 cette communauté-là parler de prévention, c'est
6 juste qu'on a implanté un programme.

7 On en possède beaucoup à la Sûreté du Québec.
8 Les programmes sont majoritairement, pour ne pas
9 dire exclusivement, développés dans un premier
10 temps en français. Et en général, le Bureau des
11 Affaires Autochtones, ce qu'il va faire c'est qu'il
12 va collaborer avec la Division des relations avec
13 les citoyens qui produisent ces programmes-là pour
14 traduire les programmes dans le... si on parle d'un
15 besoin, puis... et la barrière pour le...
16 l'implanter en... dans la langue anglaise.

17 Donc, on fait beaucoup d'activités, puis on
18 implante beaucoup de programmes. Je suis
19 responsable également de la... division des
20 relations avec les citoyens qui est en charge de
21 mettre en place l'ensemble des programmes à la
22 Sûreté du Québec. Donc, je vous citerais une
23 personne qui s'appelle Pierre Lavoie qui, dans ses
24 conférences, dit que ça coûte beaucoup moins cher
25 prévenir une maladie que la traiter. C'est le même

1 phénomène en criminalité et en sécurité publique.
2 Chaque dollar qu'on investit en prévention, ça
3 représente à la fin beaucoup plus de dollars qu'on
4 sauve en...

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 (Inaudible).

7 **M. PATRICK MARCHAND:**

8 En interventions. Donc oui, effectivement, je
9 pense que c'est une voie importante. Et
10 d'ailleurs, ce matin, dans l'actualité, le
11 Directeur du Service de police de Longueuil a donné
12 une entrevue très intéressante sur les activités de
13 prévention dans les communautés. Et la réponse à
14 la criminalité n'est plus sa première source
15 d'intervention comme corps de police, il est rendu
16 vraiment à implanter des programmes et répondre à
17 des phénomènes qui nécessitent de la prévention,
18 soit qu'on est en santé mentale, soit qu'on est en
19 problématique de... d'itinérance ou ces choses-là.
20 Je pense que la prévention, c'est une partie de
21 l'avenir des corps policiers.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Sur le suivi du rôle de... du Bureau des... le BAA,
24 avec le travail fait par l'agent de liaison, est-ce
25 qu'il existe un système formel de suivi des

1 recommandations ou des demandes ou en fait, surtout
2 des recommandations des agents de liaison? Est-ce
3 qu'on a une façon de les recevoir, de s'assurer
4 qu'il va y avoir un suivi pour pas que ça se perde,
5 ça?

6 **M. PATRICK MARCHAND :**

7 Effectivement, les agents de liaison Autochtones
8 fonctionnent avec un système de tableaux qui est
9 une base essentiellement Excel dans lequel ils
10 rentrent les activités qu'ils ont réalisées dans la
11 journée à l'intérieur de. Et cette base-là sert
12 aux gestionnaires du Bureau des Affaires
13 Autochtones pour faire leurs suivis et leurs
14 contrôles. Et dans le plan stratégique du Bureau à
15 chaque année, ils ont à répondre à un certain
16 nombre d'interventions dans chacune des
17 communautés, de rencontres avec les acteurs-clés.
18 L'outil de gestion sert à faire le suivi des
19 dossiers des agents de liaison Autochtones. Ils
20 ont chacun un onglet par Nation.

21 **Me PAUL CRÉPEAU :**

22 Monsieur Picard, lorsqu'il a témoigné ici, a
23 déploré ce qu'il considérait être, en fait, un
24 manque d'inter... ou un manque de consultation
25 entre les autorités de la Sûreté un peu en général

1 et les communautés. Bon, particulièrement, peut-
2 être comme au Lac-Simon. Il dit que la Sûreté ne
3 vient pas les voir. Je parle pas du rôle de
4 l'agent de liaison nécessairement, mais au niveau
5 des décideurs de la Sûreté, consultation auprès des
6 communautés sur l'avenir, sur la façon
7 d'intervenir, est-ce que ça se fait à ce moment-ci
8 sur une base formelle? Une fois par année? Une
9 fois par deux ans? Est-ce que il y a un processus
10 formel de consultation à la Sûreté dans les
11 communautés?

12 **M. PATRICK MARCHAND :**

13 Tout à fait et je pense que la Directrice du
14 district Nord va venir devant vous, Monsieur le
15 Directeur, mais je sais, pour l'appuyer dans ses
16 démarches, qu'elle a installé un processus de
17 rencontre avec les intervenants et elle a vraiment
18 pris sur elle de se... de dégager l'agent de
19 liaison d'être toujours celui qui est le... la
20 personne qui fait la liaison. Elle s'est impliquée
21 elle-même, ses commandantes... commandants et
22 commandantes sont impliqués également dans ces
23 rencontres-là. Je sais que... donc, et les
24 directeurs, les responsables de centres de services
25 et les directeurs de postes le font aussi, fait que

1 oui, il y a une volonté de travailler avec ces
2 gens-là et ça se fait aussi dans les autres
3 districts de la Sûreté du Québec, les rencontres.
4 On est en partenariat de plus en plus. Là où il y
5 a des corps policiers Autochtones, bien évidemment
6 que il y a de l'échange entre les directeurs de
7 corps policiers Autochtones et les directeurs de
8 postes de la Sûreté du Québec. Oui, il y a une
9 volonté de travailler en partenariat dans ce
10 dossier-là.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Et je terminerais avec une dernière question, et
13 qui va aborder la question des fameux bracelets
14 rouges. Cette question-là ne sera pas débattue
15 entièrement aujourd'hui, mais je veux juste la
16 ramener à une mention qui apparaît au Rapport
17 annuel de la liaison Autochtone qui est fait en
18 date du premier (1er) avril deux mille seize (2016)
19 au trente et un (31) mars deux mille dix-sept
20 (2017). On y note, sous le thème... par la
21 sergente... une sergente du poste de la Sûreté ici,
22 sous Kitcisakik, elle dit ceci:

23 « Volet politique susceptible d'avoir un
24 effet sur la sécurité publique. »

25 Bon.

1 « Les membres de la communauté ont
2 toujours une certaine crainte envers les
3 policiers de Val-d'Or suite aux
4 événements de deux mille quinze (2015). »

5 Et elle ajoute ceci:

6 « Le bracelet rouge porté par les
7 policiers en solidarité avec les
8 policiers de Val-d'Or est mal perçu par
9 la communauté de Kitcisakik. »

10 On le voit dans un rapport des agents de
11 liaison Autochtones. Est-ce que ce phénomène-là
12 vous est rapporté par vos autres agents de liaison
13 Autochtones?

14 **M. PATRICK MARCHAND:**

15 Effectivement, Monsieur le Commissaire... dans le
16 rapport d'activités du Bureau des Affaires
17 Autochtones, la seule mention, le seul endroit où
18 un agent de liaison a rapporté que le port de ce
19 bracelet-là était problématique, c'est dans la
20 communauté de Kitcisakik. Le rapport, pour le
21 reste des cinquante-quatre (54) autres communautés,
22 ne fait mention aucunement d'une problématique par
23 rapport à ça.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Okay. On traite le reste de la question à un autre

1 moment donné, mais je pense qu'on peut passer la
2 parole maintenant à monsieur Duquette et l'inviter
3 dans un premier temps, Monsieur le Commissaire,
4 avec monsieur Duquette, on va aborder la question,
5 je vous disais, un responsable du processus
6 disciplinaire à la Sûreté du Québec. Alors, on va
7 aborder ce thème-là avec monsieur Duquette. Et
8 peut-être l'inviter très, très brièvement à nous
9 dire votre parcours, qu'est-ce qui vous amène à
10 cette unité-là d'enquête de la Sûreté du Québec?

11 **M. BRUNO DUQUETTE:**

12 Oui, bonjour. Alors, Bruno Duquette, je suis
13 capitaine à la Sûreté du Québec. Je suis le chef
14 des Services des enquêtes internes et du processus
15 disciplinaire. On va plus s'attarder aujourd'hui
16 sur l'aspect des enquêtes internes. Je vais
17 aborder par contre dans ma présentation le
18 processus disciplinaire.

19 Je suis entré à la Sûreté du Québec en mille
20 neuf cent quatre-vingt-douze (1992), patrouilleur,
21 par la suite Enquêteur au Service de la lutte
22 contre le terrorisme pendant neuf (9) ans, promu
23 Officier au renseignement criminel. Et depuis deux
24 mille quinze (2015), à la Direction des normes
25 professionnelles. Ma première année à titre

1 d'officier des poursuites disciplinaires. Et
2 depuis deux ans, chef du Service des enquêtes
3 internes et du processus disciplinaire.

4 Je suis récipiendaire de quelques médailles du
5 Gouverneur général. Je suis notamment diplômé en
6 études supérieures à l'École nationale de
7 l'instruction publique en impression
8 internationale. Et également, je suis
9 récipiendaire du Certificat de mérite, alors le
10 Centre canadien pour les relations interraciales de
11 la police pour mes efforts envers la police et le
12 racisme au Canada. Fait que voilà.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Merci. Alors, on a tous l'impression, quand on
15 écoute District 31, on sait ce que vous faites
16 aux...

17 **M. BRUNO DUQUETTE:**

18 Ah! Ah! Ah!

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Normes, aux... à la DNP, puis au processus
21 disciplinaire, mais je pense que vous pourriez
22 peut-être nous apporter quelques précisions qui
23 seraient utiles ici, et je pense que vous avez une
24 présentation PowerPoint qu'on pourrait coter
25 immédiatement sous P-...

1 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

2 930.

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 P-930. Alors, présentation par le capitaine
5 Duquette. Et là, je vous laisse aller. Vous nous
6 expliquez un peu en vrac ce qui en est, puis par la
7 suite, on aura des questions.

8 - PIÈCE COTÉE P-930 -

9 **M. BRUNO DUQUETTE :**

10 Oui, avec plaisir. Vous comprendrez que District
11 31, on l'écoute. La majorité des membres de mon
12 équipe, puis... il y a de la télévision.

13 Bref, le Service des enquêtes internes et du
14 processus disciplinaire, avant tout, qu'est-ce que
15 j'enquête, puis je vais y revenir, parce que
16 qu'est-ce que j'enquête pas à mon service.

17 Il y a deux types d'enquêtes que je fais, les
18 enquêtes criminelles qui visent des policiers, puis
19 des enquêtes disciplinaires qui visent des
20 policiers. Commençons avec le premier tableau. En
21 haut, vous avez, Monsieur le Commissaire,
22 l'allégation qui vise un policier. Bien, c'est
23 relatif à la conduite d'un policier qui constitue
24 une infraction criminelle dans le cadre de son
25 travail ou dans le cadre de sa vie privée.

1 Et je couvre l'ensemble du territoire de la
2 Sûreté du Québec et de par la Loi de la police qui
3 est l'article 70, je suis appelé régulièrement à
4 assister d'autres corps de police des sûretés
5 municipales notamment ou des corps de police
6 Autochtones dans les enquêtes criminelles qui
7 visent leurs policiers.

8 Je peux citer quelques... pas quelques
9 exemples, mais pour la compréhension, ça peut être
10 des conflits d'intérêt, ça peut être par
11 transparence de l'enquête, ça peut être par une
12 capacité à faire l'enquête. À ce moment-là, ils
13 vont nous donner à la Sûreté du Québec. Ce sont
14 des exemples.

15 Il y a... mon service, évidemment, l'inverse
16 est aussi vrai. Il y a des enquêtes que assurément
17 que je ne fais pas. Exemple: j'ai un frère jumeau
18 identique qui est à la Sûreté du Québec qui est
19 sergent. Si j'avais une allégation criminelle
20 visant mon frère jumeau, assurément, c'est pas un
21 membre de mon équipe, encore moins un membre de mon
22 service du corps de police qui va l'enquêter, ne
23 serait-ce que parce que je suis le chef des
24 enquêtes internes, ça va être donné à un autre
25 corps de police. Si on prend un exemple comme ça.

1 Alors ça peut arriver à quelques occasions, par
2 conflit d'intérêt, par transparence, que l'enquête
3 va être dévolue à un autre corps de police.

4 Par la suite, le deuxième type d'enquêtes que
5 j'ai à mon service, ce sont les plaintes
6 disciplinaires qui visent un policier. Vous
7 comprendrez que le règlement de discipline n'est
8 pas une fin en soi. Il faut démontrer de la
9 mauvaise foi.

10 La plainte, une plainte disciplinaire qui vise
11 un policier, c'est relatif à la conduite d'un
12 policier qui constitue un manquement ou une
13 omission à son devoir qui est régi par le règlement
14 de discipline en tant que policier à la Sûreté du
15 Québec.

16 Le règlement - puis je vais y arriver plus
17 tard - dans une enquête disciplinaire, le
18 règlement, pour un membre de la Sûreté du Québec,
19 s'applique autant dans le cadre de son travail,
20 autant dans le cadre de sa vie privée. Même si
21 c'est une relation employé-employeur.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Et on sait ça que chaque corps de police doit avoir
24 un règlement sur la discipline interne?

25 **M. BRUNO DUQUETTE:**

1 Oui, c'est régi par la Loi sur la police.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 La Loi de police, merci.

4 **M. BRUNO DUQUETTE:**

5 Effectivement. Et nous, notre règlement de la
6 discipline interne des membres de la Sûreté du
7 Québec, il est enchâssé dans la Loi sur la police.
8 C'est pas un règlement qui est conventionné dans
9 une convention collective.

10 Il y a deux types d'enquêtes notamment qu'on
11 fait pas depuis le dix-sept (17) septembre
12 assurément de par un changement administratif,
13 c'est les enquêtes qui visent les Autochtones.
14 Maintenant, lorsqu'un plaignant est victime
15 Autochtone, je pense le DEI va en parler cette
16 semaine, c'est le DEI qui a juridiction sur ce type
17 d'enquêtes.

18 L'autre type d'enquêtes que nous ne faisons
19 pas, c'est qu'un policier allégué... il a un
20 comportement allégué criminel puis un comportement
21 sexuel dans les heures de bureau ou les heures de
22 travail, est enquêté maintenant par le Bureau des
23 (inaudible) indépendantes. Mais en dehors des
24 heures de travail, c'est la Sûreté du Québec qui
25 prend l'enquête.

1 Et évidemment, le type d'enquêtes que je ne
2 fais pas, c'est les enquêtes déontologiques, ce qui
3 est fait par le Commissaire.

4 Je vous amène à la prochaine... le prochain
5 tableau qui est la modalité de l'enquête criminelle
6 qui vise un policier. Je vais aborder la
7 différence entre une enquête criminelle qui vise un
8 policier, puis une enquête criminelle qui vise un
9 citoyen.

10 Peu importe qu'elle vise un citoyen ou un
11 policier, nos enquêtes criminelles ont le même
12 objectif, soit la poursuite de l'intérêt public à
13 travers (inaudible) de la justice, toujours à la
14 recherche de la vérité.

15 Le droit du policier allégué. Le policier,
16 lorsqu'il est allégué d'un acte criminel, il a le
17 droit au silence au même titre qu'un citoyen. Par
18 contre, la Loi de la... la Loi sur la police nous
19 oblige, oblige les enquêteurs, lorsqu'on rencontre
20 le policier allégué, de lui donner son statut.
21 Est-ce qu'il a un statut d'allégué ou il a un
22 statut de témoin. Parce qu'un statut de témoin,
23 lorsque ça vise une allégation criminelle, le
24 témoin a des droits, mais il a aussi des
25 obligations et j'y arrive immédiatement après.

1 Alors, le policier allégué, il a le droit au
2 silence, consulter un avocat et puis, au même titre
3 qu'un citoyen, puis avec les mises en garde
4 usuelles.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Pourriez-vous peut-être juste, pour une bonne
7 compréhension, le policier allégué, je sais que les
8 gens du SPVM ont parlé des allégations qui étaient
9 faites. Est-ce qu'on se parle à ce moment-là de
10 l'allégation en vertu de 260...

11 **M. BRUNO DUQUETTE:**

12 En vertu de 200... oui, en vert...

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 286?

15 **M. BRUNO DUQUETTE:**

16 286.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 De la Loi de police. Alors, c'est quoi, cette
19 allégation-là? Juste pour qu'on sache ce dont on
20 parle ici là. C'est l'allégation qui est faite au
21 ministre?

22 **M. BRUNO DUQUETTE:**

23 Je vas y arriver dans...

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Vous allez y arriver...

1 **M. BRUNO DUQUETTE:**

2 Les obligations.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 ... plus tard?

5 **M. BRUNO DUQUETTE:**

6 Oui, la dernière là, si vous me permettez...

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Ça va.

9 **M. BRUNO DUQUETTE:**

10 Dans un ordre donné.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Je vous laisse aller.

13 **M. BRUNO DUQUETTE:**

14 C'est supposé être...

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Excusez-moi.

17 **M. BRUNO DUQUETTE:**

18 La dernière. Si vous avez d'autres questions, ça
19 va me faire plaisir. Donc, j'arrive aux
20 obligations du policier allégué. Je... il a le
21 droit au silence, mise en garde usuelle comme
22 n'importe quel citoyen, puis bon, s'il veut rien
23 dire, il veut rien dire, puis toujours à la
24 recherche de la vérité, il y a toujours deux côtés
25 à une médaille.

1 Maintenant, le troisième, l'obligation du
2 témoin policier. Le témoin policier, en vertu de
3 l'article 260, bien, la Loi sur la police oblige
4 les policiers à dénoncer un collègue qui aurait
5 commis une infraction criminelle et obligent les
6 témoins policiers à collaborer lors d'une enquête
7 criminelle qui vise un policier.

8 Donc, comment ça s'articule, l'obligation du
9 témoin policier lorsqu'il est rencontré par un de
10 mes enquêteurs? Bien, il a le droit d'être
11 assisté, il a le droit de consulter un avocat, il a
12 le droit d'être assisté par quelqu'un de son
13 syndicat.

14 Par contre, il a pas le droit au silence
15 lorsqu'il est témoin d'une allégation qui vise un
16 policier. Il a l'obligation de collaborer avec
17 l'enquêteur. Et ça, c'est à l'article 262 de la
18 Loi sur la police. Si vous me permettez, je vais
19 vous la lire, parce qu'elle est importante, celle-
20 là, pour les...

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Okay.

23 **M. BRUNO DUQUETTE:**

24 Les témoins policiers.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Et pendant que vous y allez, là, on va s'entendre
2 que cette obligation-là qui est imposée à un
3 policier... n'a pas de pendant pour les civils, là?
4 Un civil peut très bien refuser de collaborer à une
5 enquête de police et il y a pas de conséquences.
6 Pour un policier, il y a une conséquence?

7 **M. BRUNO DUQUETTE :**

8 Non, effectivement, c'est un bon point que vous
9 amenez et à défaut de se conformer à ça, il y a des
10 amendes qui sont prévues à l'article 311 de la Loi
11 sur la police, c'est de cinq cents (500) à dix
12 mille dollars (10 000 \$). Ça reste que c'est du
13 pénal.

14 À l'article 262:

15 « Tout policier rencontré à titre de
16 témoin relativement à une plainte portée
17 contre un autre policier doit fournir une
18 déclaration complète, écrite et signée.
19 Il peut, s'il le souhaite, être assisté
20 par un avocat. »

21 Il y a une immunité évidemment, c'est qu'une
22 telle déclaration ne peut être utilisée ni retenue
23 contre lui, sauf en cas de parjure.

24 Donc, je reviens. Lorsqu'on rencontre le
25 policier allégué, on lui donne son titre. Il est

1 rencontré comme policier allégué, il a le droit au
2 silence, et cetera. Par contre, le témoin
3 policier, on lui donne son titre: « Vous êtes
4 rencontré à titre de témoin policier. Vous avez
5 des droits et des obligations, celle de
6 collaborer. » Puis à ce moment-là, il y a une
7 déclaration qui ensuit.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Okay.

10 **M. BRUNO DUQUETTE:**

11 J'arrive à l'obligation du corps de police
12 responsable de l'enquête. Bien, le corps de police
13 responsable de l'enquête, en vertu de... vous
14 l'avez dit tantôt, en vertu de 286, bien, a
15 l'obligation d'informer le ministère de la Sécurité
16 publique de toute allégation qui vise un policier
17 et de réaliser un suivi avec le ministère.

18 Le suivi, la journée 1, on avise donc le
19 ministère. Après ça, c'est au premier quarante-
20 cinq (45) jours, et ensuite, c'est aux quatre-
21 vingt-dix (90) jours jusqu'à la fin des procédures
22 qui visent l'allégation criminelle du policier.

23 Je vais vous expliquer de façon macro, puis
24 vous me direz si... je comprends que vous avez des
25 questions sur certains de mes processus là à la

1 fin.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Oui.

4 **M. BRUNO DUQUETTE:**

5 C'est... le processus de traitement d'une plainte
6 est rapporté à mon service. Alors, si on va au
7 carré numéro 1 dans le tableau du processus de
8 traitement.

9 Mais tout d'abord, la Direction des normes
10 professionnelles, mon service, on reçoit une
11 plainte qui est traitée par le coordonnateur. La
12 plainte, elle peut venir de plusieurs endroits,
13 elle peut venir, ça peut venir d'une plainte, puis
14 ça peut venir d'un policier, puis ça peut venir
15 d'un gestionnaire. Ça peut venir du site Internet
16 de la Sûreté du Québec, ça peut venir du MSP. Ça
17 arrive régulièrement que des gens vont, pour une
18 raison X, vont choisir d'écrire au MSP, puis ça va
19 être dirigé vers nous. Ça peut être une plainte
20 qui est envoyée au Commissaire, puis le
21 Commissaire, en lien avec l'article, je pense c'est
22 249, voit qu'il y a des éléments criminels, c'est
23 transféré par nous. Ou ça peut être seulement nous
24 qui décidons, à la lecture de l'environnement, à la
25 lecture d'un événement, de partir une plainte

1 criminelle disciplinaire.

2 Donc, j'arrive maintenant à l'étape 2,
3 « L'analyse d'évaluation ». J'ai un coordonnateur
4 qui est un officier. En passant, dans mon service,
5 ce sont... les gestionnaires sont des officiers et
6 les enquêteurs sont tous des officiers. Ce sont
7 tous des lieutenants officiers, nommés par le
8 ministre, qui enquêtent à mon service des enquêtes
9 internes et disciplinaires.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Est-ce que du fait qu'ils soient officiers, parce
12 que l'appartenance syndicale, c'est une question,
13 est-ce qu'ils peuvent appartenir à ce moment-là
14 au... même syndicat qu'un... les agents, l'APPQ?

15 **M. BRUNO DUQUETTE:**

16 Non, ils appartiennent à notre association,
17 l'Association des policiers et... pas...
18 l'Association, l'APOSQ, l'Association
19 Professionnelle des Officiers et...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Okay.

22 **M. BRUNO DUQUETTE:**

23 Officières de la Sûreté du Québec.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Merci.

1 **M. BRUNO DUQUETTE :**

2 Donc, à l'étape 2, l'analyse et la validation.

3 Parce que je vais revenir sur le 1. À chaque fois
4 qu'une plainte, un signalement qui rentre dans mon
5 service, on lui donne un numéro. Il est traité.

6 On appelle ça « un numéro d'événement » dans notre
7 base de données qui s'appelle le SIGIP, qui est le
8 Système Intégré de Gestion des Inconduites
9 Policières. C'est l'unique banque de données que
10 l'ADMP utilise qui est propre à nous.

11 Donc, un événement qui rentre, on lui donne un
12 numéro, il y a un début, puis il y a une fin. Et
13 un numéro d'événement ne peut pas se fermer s'il y
14 a pas une conclusion, que ça soit une enquête
15 criminelle, que ça soit disciplinaire, que ça soit
16 une analyse, que ça soit une analyse en prévention,
17 il y a un début, puis il y a une fin.

18 Donc, on arrive à l'étape 2, l'analyse et
19 validation. Le lieutenant Kim, qui est mon
20 officier pour encore, et un peu comme dans un
21 entonnoir, c'est le premier filtre. Il reçoit
22 toutes les plaintes et en fait une analyse.

23 Et de façon très rapide, il va déterminer -
24 est-ce qu'il s'agit d'une enquête criminelle? Est-
25 ce qu'il s'agit d'une enquête purement

1 disciplinaire? Est-ce qu'on a assez d'éléments en
2 ce moment pour alléguer au criminel ou il y a de la
3 validation à faire?

4 La validation, ça peut être relancer le poste
5 de police pour avoir les rapports d'événements.
6 Est-ce qu'on peut avoir certaines déclarations qui
7 ont été fournies pour vraiment cerner est-ce qu'on
8 est en matière d'une allégation criminelle?

9 Par la suite, à l'étape 3, lorsque c'est pas
10 clair qu'il y a une allégation criminelle, on
11 consulte le DPCP comme le prévoit la loi et à ce
12 moment-là, le DPCP est le seul qui peut décider
13 qu'il n'y a pas lieu d'arriver au criminel, parce
14 que l'allégation est frivole ou sans fondement.

15 Et si le DPCP arrive à la conclusion que c'est
16 frivole, sans fondement, alors le dossier, nous,
17 est analysé sur le volet disciplinaire et/ou
18 prévention.

19 Donc, je reviens à l'étape 3. On consulte le
20 DPCP dans une autre hypothèse où le DPCP arrive à
21 la conclusion qu'effectivement vous devez alléguer,
22 donc, amorcer une enquête criminelle.

23 À ce moment-là, à l'étape 4, c'est le rôle que
24 je fais avec mes gestionnaires, on va alléguer au
25 ministère le policier pour l'infraction dans lequel

1 il est allégué et partir une enquête à partir de
2 là.

3 À l'étape 5, « Assignation de l'enquête ».
4 Puis là à ce moment-là, ce que je fais, c'est
5 que en regard de la charge de travail de mes
6 équipes, il faut comprendre que j'ai une équipe à
7 Montréal, j'ai une équipe à Québec, puis j'ai une
8 troisième équipe depuis le printemps deux mille
9 dix-sept (2017) qui est l'équipe mixte des
10 allégations de 9-1-1 sur l'île de Montréal, puis
11 (inaudible), mais ils sont impactés dans mes
12 opérations purement de la Sûreté. Ils ne font que
13 l'île de Montréal.

14 Donc, quand j'assigne une enquête avec mes
15 chefs d'équipe, je regarde avec eux autres,
16 j'évalue la charge de travail et puis qui a la
17 capacité de prendre l'enquête? Par la suite, le
18 chef d'équipe, lui, lorsqu'il assigne l'enquête à
19 un de ses membres, il s'assure notamment en le
20 questionnant, puis bon, on connaît nos membres,
21 soit la capacité à enquêter.

22 Je vais vous donner un exemple, on a des flips
23 immobiliers, c'est pas tout le monde qui est à
24 l'aise dans les flips immobiliers. Assurément,
25 l'enquête va être dirigée vers un enquêteur qui a

1 une expertise, ou du moins qui a de l'intérêt à
2 travailler ça, puis dans un autre cas on ira
3 chercher quelqu'un pour nous accompagner.

4 Par contre, ce qu'on s'assure c'est les
5 conflits d'intérêt. À la Sûreté, malgré qu'on est
6 cinq mille sept cents (5 700) policiers, c'est un
7 petit monde, on se connaît, puis dans notre
8 carrière, bien, on... souvent on a travaillé avec
9 d'autres personnes, donc on se... les enquêteurs,
10 les chefs d'équipes s'assurent avec leurs
11 enquêteurs que lorsqu'on assigne une enquête à un
12 enquêteur, qu'il est pas en conflit d'intérêt,
13 c'est-à-dire qu'il a pas travaillé dans le passé
14 avec. Il peut le connaître, c'est normal, puis
15 qu'il a pas de malaise à enquêter cette situation
16 ou la personne en question.

17 Par la suite, à l'étape 6, il y a un comité de
18 relevés qui se met en place lorsque le policier, il
19 est allégué. Un comité de relevés qui est commandé
20 par moi. Et sur le comité de relevés qui est
21 présent, bien, il y a moi comme chef de service, il
22 y a un de mes deux chefs d'équipes là qui va gérer
23 l'enquête avec son enquêteur qui est présent.
24 Ensuite, on a le gestionnaire officier concerné du
25 membre, le répondant en ordre professionnel. Il

1 faut comprendre que dans chacune des directions de
2 la Sûreté du Québec, nous avons un répondant en
3 ordre professionnel. Souvent le commandant, je
4 vais parler pour le territoire, le commandant, il
5 est présent sur le comité de relevés. J'ai un
6 officier des relations de travail et j'ai un
7 officier de santé prévention, de santé et sécurité
8 au travail qui sont présents.

9 Et là, on va parler du... des faits, des faits
10 allégués en regard de la preuve qu'on a en ce
11 moment. Bon, on comprend qu'on amorce l'enquête,
12 mais moi, je vais me poser la question en regard
13 des faits allégués - est-ce que je maintiens? Est-
14 ce que je recommande au Directeur général de
15 maintenir le membre en fonction? On va prendre le
16 cas, c'est un patrouilleur, est-ce que je le laisse
17 en fonction de patrouilleur ou je le relève à des
18 tâches administratives durant l'enquête? Ou c'est
19 tellement grave, les faits sont tellement
20 accablants au moment où est-ce qu'on se parle, le
21 lien de confiance est présumé brisé, à ce moment-
22 là, j'assigne le membre tel que e prévoit le
23 contrat de travail, l'Annexe W, à domicile durant
24 l'enquête.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 C'est les trois seules possibilités que vous avez?

2 **M. BRUNO DUQUETTE:**

3 Et c'est les trois seules possibilités.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Okay.

6 **M. BRUNO DUQUETTE:**

7 C'est ça. Par la suite, il y a l'enquête. Et là,
8 l'enquête, dans une enquête criminelle, bien là,
9 l'enquêteur il utilise tous ses moyens, il fait son
10 plan d'enquête, il partage avec son chef d'équipe,
11 stratégie d'enquête. Est-ce qu'on a activé les
12 autorisations judiciaires qui est comme n'importe
13 quelle enquête.

14 Et à l'étape 7, ce qui est important, c'était
15 que le... puis on parle de quelques jours entre la
16 réception de la plainte et l'enquête. Dès que le
17 policier enquêteur a la commande d'enquêter ce
18 dossier-là, soit lui ou son gestionnaire, mais
19 principalement, c'est l'enquêteur, c'est sa
20 responsabilité, il communique avec la victime ou le
21 plaignant pour faire un suivi. Il se présente
22 - bonjour... bonjour Monsieur, bonjour Madame. On
23 vient de m'assigner votre enquête. Écoutez,
24 quelles sont vos disponibilités dans les prochains
25 jours? J'aimerais ça vous rencontrer en regard de

1 la plainte qui a été faite... soit pour obtenir une
2 déclaration, soit pour aller chercher une
3 déclaration vidéo, parce qu'il y a des gens qui
4 sont moins à l'aise d'écrire ou de... peu importe.

5 Il y a un premier contact qui est fait. Et
6 après ça, durant tout le processus d'enquête chez
7 nous, comme tous mes autres collègues, il y a un
8 suivi qui est fait en regard de mon collègue,
9 (inaudible), il y a une politique, on est
10 assujettis à la même politique.

11 Donc, à l'étape 8, alors, une fois que
12 l'enquête elle est terminée, le dossier est soumis
13 au... Directeur des poursuites criminelles et
14 pénales pour analyse et décision. Nous autres,
15 nous avons qu'une seule porte d'entrée, les Normes
16 professionnelles, c'est Me Drolet à Québec, puis
17 par la suite, c'est assigné à un de ses collègues
18 qui en fait l'analyse, et après ça, nous recevons
19 une décision. Soit qu'il y a une mise en
20 accusation ou ça peut être des demandes de
21 complément. Ça arrive régulièrement qu'ils se
22 questionnent, puis ils nous demandent des
23 compléments. Ou à ce moment-là, c'est qu'il y a
24 pas de mise en accusation, parce qu'ils sont pas...
25 il y a pas de mise en accusation point.

1 Par la suite, je vais arriver à l'étape 9.
2 Si, exemple, on prend l'hypothèse que le policier,
3 on a maintenu le statu quo ou on l'a mis en tâches
4 administratives durant le temps de l'enquête, le
5 DPC il arrive à accuser la personne, il y a un
6 comité... le comité de relevés se réunit à nouveau
7 pour déterminer, en regard des chefs d'accusation,
8 est-ce que le lien de confiance il est brisé avec
9 l'employé? Est-ce qu'on doit l'assigner à
10 domicile? Toujours en regard de... du contrat du
11 travail. Ou on est... on agit par prudence, puis
12 on le maintient dans une tâche administrative? Le
13 comité se réunit.

14 Dans le cas échéant où... à ce moment-là, si
15 le membre, c'est le statu quo, puis le DPCP nous
16 donne le retour à l'effet qu'il y a pas
17 d'accusations, que le dossier criminel se termine
18 là, ce qu'on fait c'est que nous on communique
19 notamment avec le plaignant ou la victime, là, et à
20 ce moment-là, on... verbalement, dans des cas très
21 précis, notamment en matière de comportement, on va
22 rencontrer le plaignant ou la victime pour lui
23 expliquer notre démarche, puis un peu notre
24 enquête, puis si la personne est en désaccord avec
25 la décision du DPCP, voici le mode de révision du

1 DPCP. Fait que c'est juste un mode.

2 Ça a peut-être arriver à certains égards que
3 c'est moi qui est... qui demande une révision au
4 DPCP, puis dans d'autres cas, ça peut arriver que
5 c'est le plaignant qui va demander une révision de
6 son dossier au DPCP.

7 Si dans les deux cas la révision, le DPCP va
8 pas de l'avant dans une allégation criminelle, bien
9 à ce moment-là, avec mon coordonnateur puis mon
10 chef d'équipe, on regarde l'aspect disciplinaire.
11 Est-ce que, en regard de la preuve, en regard de
12 notre enquête criminelle, est-ce qu'il y a des
13 manquements disciplinaires? Puis s'il y a des
14 manquements disciplinaires, à ce moment-là, je vais
15 ordonner une plainte, je vais faire une plainte
16 disciplinaire puis je vais demander au responsable
17 de demande des plaintes d'ordonner une enquête
18 disciplinaire, puis à ce moment-là, ça va retourner
19 pour moi en enquête disciplinaire.

20 Il faut comprendre que tout ce qui est... tout
21 ce qui a été amassé comme éléments de preuves
22 d'enquête criminelle est versé en totalité dans
23 l'enquête disciplinaire.

24 Il y a une différence dans l'enquête
25 disciplinaire. Je vais voir si j'ai... (inaudible)

1 est là. Une différence dans l'enquête préliminaire
2 c'est que le policier allégué, tantôt je vous ai
3 dit que le policier allégué au criminel a droit au
4 silence. Le DPCP, l'hypothèse que le DPCP porte
5 pas d'accusation, la révision, il y en a pas, puis
6 ça se termine là.

7 Si j'aborde dans une enquête disciplinaire, il
8 faut comprendre qu'en regard du règlement de
9 discipline, le policier intimé - parce qu'il est
10 plus allégué - intimé en discipline, a l'obligation
11 dans le cadre de... si l'allégation ou le
12 signalement disciplinaire a lieu dans ses heures de
13 bureau ou dans le cadre de son travail, il a
14 l'obligation de fournir un rapport d'activités.
15 C'est pas une déclaration, c'est un rapport
16 d'activités. Il y a une nuance entre le criminel
17 et la discipline.

18 Au criminel, il a le droit au silence, puis en
19 discipline, dans le cadre de son travail, il doit
20 fournir un rapport d'activités, puis là il devra
21 s'expliquer si on fait une enquête disciplinaire,
22 parce que des fois il peut avoir, ça peut arriver à
23 certains égards qu'il y a un dossier qu'on pense
24 qu'il est criminel, il y a pas d'accusations, puis
25 à la lecture, à l'analyse du dossier d'enquête,

1 bien, c'est pas la voie criminelle qui est... la
2 voie disciplinaire qui est envisagée, c'est bien
3 plus la voie de prévention ou acte de gestion ou
4 une attente signifiée. T'sé, puis je vous le dis,
5 le règlement de discipline, c'est pas... quelqu'un
6 qui pourrait faire une erreur de bonne foi. C'est
7 juste qu'à un moment donné, ces erreurs de mauvaise
8 foi il faut pas que ça se répète, puis si les
9 erreurs se répètent, bien on va agir. On va agir
10 différemment, et là le règlement de discipline, si
11 le membre veut pas s'amender, là, on va rentrer.

12 Par la suite, bien j'étais rendu à 10 qui est
13 l'analyse du dossier pour ouverture de plainte
14 disciplinaire. Tantôt, je pense qu'à travers le...
15 la dernière diapo, j'ai fait le tour des... de
16 l'enquête finale. Je sais que Me Crépeau va me
17 poser certaines questions.

18 Le processus disciplinaire qui relève plus de
19 l'officier des poursuites disciplinaires et on a
20 une avocate au service et de mon Directeur, je vais
21 vous entretenir brièvement, ça relève pas de mon
22 service.

23 Alors, lorsque j'ai une enquête disciplinaire
24 qui est terminée, puis c'est soumis au responsable
25 du traitement des plaintes, et lui, un peu comme un

1 procureur de la Couronne, à l'analyse du dossier il
2 doit prendre une décision. Est-ce qu'il rejette le
3 dossier disciplinaire? Il peut le rejeter du
4 moment qu'il y a pas de manquement disciplinaire ou
5 il peut dire - je rejette le dossier disciplinaire
6 en regard de la gradation des sanctions. La
7 personne n'a aucun antécédent tautologique, aucun
8 antécédent disciplinaire. Par contre, il va devoir
9 rencontrer le conseiller à l'éthique.

10 Ça, c'est une mesure alternative, c'est prévu
11 dans le règlement. Fait que le responsable au
12 traitement des plaintes peut faire un rejet et puis
13 l'envoyer rencontrer le conseiller à l'éthique, ou
14 ça peut être tout autre. Moi, j'ai envoyé des gens
15 en formation. Il y a une personne, on... j'ai
16 même, quand j'étais officier de poursuite pendant
17 un an au début à la DMP, j'ai recommandé au
18 responsable du traitement des plaintes, j'ai
19 recommandé un rejet de plainte, mais à une
20 condition - que la personne vienne me rencontrer,
21 puis on a décortiqué l'article 117, 118 de la Loi
22 sur la police et les conflits d'intérêt, parce que
23 la personne, elle comprenait pas ses conflits
24 d'intérêt, qu'est-ce qu'elle peut faire en
25 (inaudible) pas, si c'est un membre syndiqué,

1 qu'est-ce qu'elle peut ne pas faire, puis c'est une
2 option.

3 Au même titre que le Commissaire, le processus
4 disciplinaire prévoit aussi la conciliation.
5 D'ailleurs, j'ai été un des premiers conseillers de
6 poursuite à amener des gens à concilier dans le
7 processus disciplinaire. Et le processus de
8 conciliation dans le règlement de discipline, il
9 peut s'installer du début de l'enquête
10 disciplinaire jusqu'à la toute fin. Le responsable
11 peut même... peut envoyer le dossier en
12 conciliation. Ou, comme durant l'enquête, si moi,
13 comme responsable des enquêtes je m'aperçois que si
14 les gens avaient pris le temps, les policiers ou le
15 citoyen policier avait pris le temps de s'écouter,
16 de se comprendre, il aurait pas eu de plainte. Et
17 ce genre de dossier-là, on le prend en
18 considération.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Est-ce que la conciliation est obligatoire pour le
21 policier si vous le faites? Le citoyen qui veut
22 pas y participer?

23 **M. BRUNO DUQUETTE:**

24 Non, il faut que... elle soit volontaire par le
25 citoyen. En fait, il faut qu'elle soit volontaire

1 par le plaignant.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Oui.

4 **M. BRUNO DUQUETTE:**

5 Vous comprendrez que la majorité des plaintes
6 disciplinaires viennent de policiers entre
7 policiers, puis mon premier cas de conciliation,
8 c'est un citoyen, c'est un employé civil avec un
9 policier, puis c'est ça, la personne voulait pas
10 aller au criminel, voulait pas aller au
11 disciplinaire, elle voulait que la personne
12 comprenne, puis l'enquête, c'est ce qu'elle a
13 démontré. Alors, la... et la conciliation, elle a
14 très bien réussi. La... conciliation, elle est
15 confidentielle, ceci dit. Moi, comme service des
16 enquêtes, je n'ai pas accès aux résultats de la
17 conciliation et chez nous, nous avons une avocate
18 qui relève d'une autre direction, qui est notre
19 conciliatrice.

20 Comme je l'ai dit, la conciliation, elle
21 existe entre citoyens et policiers. Entre le
22 policier, entre syndiqués, puis entre syndiqués et
23 officiers. Puis on a fait la conciliation
24 officier-officier, syndiqué-officier, (inaudible).

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Okay.

2 **M. BRUNO DUQUETTE :**

3 Par la suite, si le responsable du traitement des
4 plaintes cite le policier devant un comité de
5 discipline, bien à ce moment-là, il a le choix
6 entre un comité de discipline à un membre ou un
7 comité de discipline trois membres. Le comité de
8 discipline d'un membre peut donner jusqu'à quinze
9 jours de suspension par chef et ne peut pas
10 destituer comme recommandation. Par contre,
11 lorsque la sanction demandée par le responsable du
12 traitement des plaintes et par l'officier de
13 poursuite, c'est le congédiement du membre, bien à
14 ce moment-là, on l'envoie devant un... membre,
15 enfin, un comité trois membres.

16 Un comité trois membres, il y a deux hauts
17 officiers de la Sûreté du Québec avec un civil qui
18 est nommé par le gouvernement qui assiste au comité
19 trois membres.

20 Par la suite, bien, il y a une audience. Là,
21 on se promène un peu dans la province, mais
22 généralement, nos audiences ont lieu au grand
23 quartier général à Montréal. C'est un peu comme
24 une salle de cour.

25 Par la suite, le responsable... pas le

1 responsable du traitement des plaintes, mais le
2 comité donne les sanctions, et dans les sanctions,
3 selon le règlement, ça peut être un avertissement,
4 une réprimande, des journées de suspension jusqu'au
5 congédiement.

6 C'est en gros le processus disciplinaire.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Okay. J'ai... je regarde l'heure moi aussi,
9 Monsieur le Commissaire. Je vais m'en tenir à des
10 questions pointues, parce qu'il faut avancer et
11 j'ai quelques sujets que je veux traiter en
12 relation avec ce... cette présentation-là...

13 **M. BRUNO DUQUETTE:**

14 Um-hum.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Et toute la question disciplinaire. On a parlé
17 tout à l'heure de deux types. Alors, il y a la...
18 l'obligation à l'article 260 d'un policier de
19 dénoncer à son Directeur... on parle de son
20 Directeur, alors, son supérieur hiérarchique, je
21 pense, dans un poste de la Sûreté, ce serait un
22 Directeur responsable du poste, de dénoncer la
23 commission d'un acte criminel par un autre
24 policier. Est-ce que je résume bien?

25 **M. BRUNO DUQUETTE:**

1 Oui, puis je vais... si vous me permettez, c'est
2 important de la lire pour... surtout pour les gens
3 qui vont l'écouter à l'extérieur. Donc, c'est dans
4 la loi, la Loi sur la police, les mesures relatives
5 au respect de l'éthique, chapitre 3, « Obligation
6 d'informer », l'article 260:

7 « Tout policier doit informer son
8 Directeur du comportement d'un autre
9 policier susceptible de constituer une
10 infraction criminelle. Il doit également
11 l'informer du comportement d'un autre
12 policier susceptible de constituer une
13 faute déontologique touchant la
14 protection des droits ou la sécurité du
15 public s'il en a une connaissance
16 personnelle. »

17 Il y a pas d'obligation si c'est du oui-dire
18 au niveau déontologique. Par contre, si, de façon
19 vraiment personnelle je suis témoin, je dois
20 rapporter un acte déontologique.

21 « Ces obligations ne s'appliquent pas au
22 policier qui est informé de tels
23 comportements à titre de représentant
24 syndical. »

25 C'est très important. À défaut de se

1 conformer à l'article 260, ce n'est pas criminel.
2 C'est assurément... bien, c'est « assurément »
3 c'est pénal et/ou disciplinaire. Pour nous, c'est
4 un article 6 du règlement de discipline. « Ne pas
5 se... » Bien, c'est un article 5 et ne pas se
6 conformer à toute autre loi édictée. Puis au
7 niveau de la Loi sur la police, l'infraction est à
8 311. C'est passible d'une amende de cinq cents
9 (500) à dix mille dollars (10 000 \$) de ne pas se
10 conformer à 260.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Il pourrait y avoir une poursuite pénale devant un
13 tribunal du Québec...

14 **M. BRUNO DUQUETTE:**

15 Oui.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Pour un policier...?

18 **M. BRUNO DUQUETTE:**

19 Et disciplinaire de...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Okay.

22 **M. BRUNO DUQUETTE:**

23 ... de notre part.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Question: Est-ce que, à votre connaissance, il y a

1 déjà eu des poursuites pénales au Québec contre des
2 policiers pour ne pas avoir respecté l'obligation
3 de l'article 260?

4 **M. BRUNO DUQUETTE:**

5 Pas depuis que moi je suis de service, non. Puis
6 j'en ai, par contre, en vertu de la même infraction
7 311, et j'ai fait émettre des constats d'infraction
8 pour des gens qui se sont pas conformés à la Loi
9 sur la police, notamment montrer leurs pièces
10 d'autorité pour avoir des passe-droits. Ils ont
11 été sanctionnés avec des constats d'infraction.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 En vertu de la Loi de la police?

14 **M. BRUNO DUQUETTE:**

15 En vertu de la Loi sur la police.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Une procédure pénale?

18 **M. BRUNO DUQUETTE:**

19 Oui.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Je vais sur l'article 260.

22 **M. BRUNO DUQUETTE:**

23 Ah.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Vous dites, est-ce que... alors, il y a pas eu de

1 poursuite pénale à proprement dit?

2 **M. BRUNO DUQUETTE:**

3 Pas à ma... pas depuis que je suis chef de service.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Okay.

6 **M. BRUNO DUQUETTE:**

7 Pas à ma connaissance.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Et là, vous êtes chef de service depuis deux ans,
10 vous m'avez dit?

11 **M. BRUNO DUQUETTE:**

12 Depuis deux ans.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Deux ans. Et savez-vous s'il y en a eu en matière
15 disciplinaire? Vous avez dit ça peut constituer
16 aussi une poursuite disciplinaire. Est-ce qu'il y
17 a eu des poursuites disciplinaires à la Sûreté
18 depuis que vous y êtes sur ce thème?

19 **M. BRUNO DUQUETTE:**

20 Pas à ma connaissance, non plus...

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Okay. Bon. Est-ce qu'il y a un registre central
23 qui est tenu à la Sûreté du Québec du nombre de
24 dénoncations qui sont faits en vertu de l'article
25 260?

1 **M. BRUNO DUQUETTE:**

2 Oui, absolument, Monsieur le Commissaire.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Okay. Bon, je rentre pas dedans, là, c'est
5 évident, là. Bon an mal an, il y a combien de ce
6 type de dénonciations-là en vertu de l'article 260
7 à la Sûreté du Québec?

8 **M. BRUNO DUQUETTE:**

9 Par année ou...?

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Oui, par année.

12 **M. BRUNO DUQUETTE:**

13 Bien, je vous dirais... je suis un peu biaisé,
14 parce que j'ai demandé les tableaux dernièrement,
15 mais ça l'inclut l'équipe mixte de Montréal. Bien,
16 je sais... facilement une centaine.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Par année?

19 **M. BRUNO DUQUETTE:**

20 Oui, par année.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Est-ce que...

23 **M. BRUNO DUQUETTE:**

24 Avec l'équipe de Montréal, c'est un peu plus, parce
25 qu'il faut comprendre qu'ils ont la même

1 superficie. Enfin pas, ils ont...

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Oh.

4 **M. BRUNO DUQUETTE:**

5 Le même nombre de policiers que nous.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Okay. Puis si on enlève Montréal, est-ce que...

8 **M. BRUNO DUQUETTE:**

9 Oui.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Êtes-vous capables de distinguer le reste de la
12 province pour...?

13 **M. BRUNO DUQUETTE:**

14 Oui, je peux assurément. J'ai pas les chiffres,
15 par contre, je m'engage à la Commission si c'est...
16 si... je comprends que c'est important pour vous...

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Oui.

19 **M. BRUNO DUQUETTE:**

20 Les chiffres. Je m'engage à les fournir. Dites-
21 moi les années, je vais vous les fournir.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Depuis votre entrée en fonction. En fait, êtes-
24 vous capable de remonter, je le sais pas de quand
25 date l'article 260? C'est une obligation...

1 **M. BRUNO DUQUETTE :**

2 Si je ne m'abuse, dans le rapport du MSP, nous
3 autres à chaque année, on fournit des chiffres...

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 Oui.

6 **M. BRUNO DUQUETTE :**

7 Et ça paraît dans le rapport du MSP, nos chiffres à
8 nous sont là.

9 **Me PAUL CRÉPEAU :**

10 Depuis l'existence, depuis la création de l'article
11 260 qui date d'après la Commission Poitras, je
12 pense? Donc...

13 **M. BRUNO DUQUETTE :**

14 Oui.

15 **Me PAUL CRÉPEAU :**

16 On doit être autour de deux mille (2000) à peu près
17 là, à l'intérieur de ce mandat. Alors, allez
18 jusqu'à deux mille un (2001) si vous êtes capable
19 jusqu'à aujourd'hui. Ces chiffres-là, si vous êtes
20 capable de me les faire parvenir. Bon. Êtes-vous
21 capable maintenant, dans ces chiffres-là, de...

22 **M. BRUNO DUQUETTE :**

23 Juste pour pas l'échapper, je comprends que vous
24 allez nous envoyer une demande ou je la...

25 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 Bien, vous êtes...

2 **M. BRUNO DUQUETTE:**

3 ... (inaudible)?

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Vous pourriez le faire, vous êtes ici comme témoin,
6 alors comme engagement?

7 **M. BRUNO DUQUETTE:**

8 Oui, engagement de (inaudible).

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Engagement, on va y mettre une...

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Puis E-...

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 E, oui, sous E-...

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 E.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Oui.

19 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE:**

20 Oui?

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Engagement...

23 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE:**

24 Ah.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Vous comprendrez...

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 C'est ça.

4 **M. BRUNO DUQUETTE:**

5 Que deux mille dix-huit (2018) est pas terminée.

6 Ça vous va? Okay.

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Voulez-vous criminel et disciplinaire ou...

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Euh...

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Seulement le criminel?

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 En fait, les allégations à l'article 260.

15 **M. BRUNO DUQUETTE:**

16 260?

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 260.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 C'est ça. On verra ce qu'ils vont devenir par la

21 suite, mais...

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 Oui.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 C'est l'allégation.

1 **M. BRUNO DUQUETTE :**

2 Juste pour plus de précision, on veut le nombre
3 d'allégations et non pas les allégations, n'est-ce
4 pas?

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 Non non, pas nécessaire. Mais est-ce que c'est
7 possible de distinguer le type d'allégations? Sans
8 mettre les noms, on cherche pas les noms, mais on
9 cherche à savoir le type d'allégations qui est
10 faite là, c'est, est-ce que dans un tableau où vous
11 avez ce type d'allégations-là, je pense c'est
12 transmis au MSP, ça?

13 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

14 Me Crépeau, je vous proposerai peut-être qu'on
15 fasse faire une DG, ça va peut-être être un petit
16 peu plus simple comme... pour transmission, là.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bon.

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Il faut avoir...

21 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

22 Si vous voulez.

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 Le témoin peut nous dire ce qu'il en est.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Oui.

2 **M. BRUNO DUQUETTE :**

3 Si je me fie à l'article 260, on parle d'une
4 infraction criminelle, fait que je peux...

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Bon.

7 **M. BRUNO DUQUETTE :**

8 ... m'engager à fournir 260...

9 **Me PAUL CRÉPEAU :**

10 Oui.

11 **M. BRUNO DUQUETTE :**

12 En vertu d'une infraction criminelle.

13 **Me PAUL CRÉPEAU :**

14 Merci.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 C'est beau.

17 **M. BRUNO DUQUETTE :**

18 Bienvenue.

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Est-ce que vous êtes capable, dans ces chiffres-là,
21 de distinguer celles qui... où il y a des
22 Autochtones de concernés?

23 **M. BRUNO DUQUETTE :**

24 Non, parce que, un plaignant ou une victime, là,
25 tant qu'à moi, un plaignant est une victime de

1 trop, puis eu égard...

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 C'est...

4 **M. BRUNO DUQUETTE:**

5 ... (inaudible).

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Il y a pas moyen de distinguer comme ça. Est-ce
8 qu'il y a moyen de distinguer dans ces plaintes-là
9 celles qui concernent des policiers au poste 144
10 ici à Val-d'Or?

11 **M. BRUNO DUQUETTE:**

12 Oui, effectivement.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Êtes-vous capable de distinguer dans un tableau à
15 part les allégations qui ont été faites, l'année où
16 elle a été faite, la nature de l'allégation? Si
17 c'est une allégation criminelle. Et la provenance
18 alors des policiers au poste 144?

19 **M. BRUNO DUQUETTE:**

20 Oui, absolument.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Merci.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Vous pensez que vous pouvez avoir ça d'ici quand?

25 **M. BRUNO DUQUETTE:**

1 Bien moi, je peux penser...

2 **LE COMMISSAIRE:**

3 Sans vous bousculer.

4 **M. BRUNO DUQUETTE:**

5 Parce que je sais... on m'a parlé de certaines
6 questions, donc j'ai fait mes devoirs. Vous
7 comprendrez que je me suis préparé autant que mon
8 collègue à venir ici.

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 Um-hum.

11 **M. BRUNO DUQUETTE:**

12 On m'a... une question qui m'avait été demandée,
13 entre deux mille un (2001) et deux mille dix-huit
14 (2018), combien qu'il y a eu de plaintes qui
15 avaient été faits à Val-d'Or?

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Oui.

18 **M. BRUNO DUQUETTE:**

19 Il y en a vingt-trois (23) plaintes qui ont été
20 faites à Val-d'Or.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Okay, mais si on faisait...

23 **M. BRUNO DUQUETTE:**

24 Et non pas de la MRC de...

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Mais si on est capables maintenant des... de voir
2 les années, quelles qui ont été faits, puis la
3 nature de l'allégation? Si vous pouvez compléter
4 là-dessus, ça... dans le cadre de la... de
5 l'engagement 931, si on vous donne trente jours?
6 Quinze jours, trente jours, est-ce que c'est
7 possible de sortir...

8 **M. BRUNO DUQUETTE:**

9 Trente jours, c'est bien. Par contre, il faut
10 mélanger, parce que si... je peux vous... je
11 peux... c'est... la façon que notre base de données
12 est faite, j'ai le criminel, j'ai le disciplinaire,
13 j'ai le déontologique, j'ai les trois. La requête
14 931 - on parle de 260 criminel. Peut-être la
15 mettre sur une deuxième, à ce moment-là ça va être
16 clair pour ma technicienne, puis on va faire sortir
17 uniquement pour Val-d'Or ce que ça vous prend.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Uniquement pour Val-d'Or et si vous êtes capable de
20 distinguer, l'allégation est-elle de nature
21 criminelle...

22 **M. BRUNO DUQUETTE:**

23 Um-hum.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Disciplinaire ou déontologique? Vous comprendrez,

1 on ne cherche pas les noms, on cherche à savoir ce
2 qui est allégué.

3 **M. BRUNO DUQUETTE:**

4 Fait que, déontologique et disciplinaire et
5 criminel?

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Oui.

8 **M. BRUNO DUQUETTE:**

9 Je comprends que c'est la... c'est E-932?

10 - PIÈCE COTÉE E-932 -

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Oui, puis si vous avez besoin, alors, E-932, c'est
13 une précision de la E-931. Ça va?

14 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE:**

15 Um-hum.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Merci.

18 Est-ce que dans ce tableau-là vous serez en mesure
19 de nous donner des résultats en disant si le
20 dossier, lorsque le dossier est terminé, quel a été
21 le résultat?

22 **M. BRUNO DUQUETTE:**

23 Absolument.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Merci. Sur un autre thème, parce qu'on doit sauter

1 un petit peu là-dessus, des... on a entendu souvent
2 ici par des plaignants, par des témoins- ils ont
3 refusé de prendre ma plainte... Alors, c'est
4 toute... je vous le dis, ça attaque évidemment tout
5 ce tableau-là, parce que si il y a pas de plainte
6 qui a été prise, il y a rien dans ce processus-là
7 que vous venez de nous expliquer qui va se mettre
8 en marche?

9 **M. BRUNO DUQUETTE:**

10 Effectivement.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Okay. Je vous ramène spécifiquement à une madame
13 Carolyn Henry qui a... c'est en relation avec une
14 des enquêtes du SPVM, dossier 39, et à Radio-Canada
15 aussi et... ou à CBC, qui avait expliqué qu'elle a
16 dû s'y reprendre quatre fois avant que sa plainte
17 se rende à la Sûreté, dont les deux premières
18 fois, elle l'avait rempli sur le site Internet de
19 la Sûreté qui ne... n'émettait aucune forme de reçu
20 ou de confirmation de réception, parce qu'on
21 écrivait dans la boîte courriel de la Sûreté.

22 Vous avez entendu ce témoignage-là. Question,
23 qu'est-ce que vous avez à nous dire là-dessus?

24 **M. BRUNO DUQUETTE:**

25 Bien moi, ce que je peux vous dire, pour l'avoir

1 essayé notamment la semaine dernière, le site
2 Internet, je vais vous dire de quelle façon on peut
3 porter plainte pour que ça l'arrive à aboutir chez
4 nous pour la Sûreté.

5 Bon, évidemment, il y a l'Internet pour les
6 gens qui ont... faut-il encore avoir un ordinateur,
7 accès à l'Internet, puis être capable de lire.
8 Puis le site est en français et en anglais.
9 Lorsqu'on va sur le site Internet de la Sûreté du
10 Québec, dans le « Nous joindre », je vais me
11 référer à... si vous me permettez, Monsieur le
12 Commissaire, c'est... oui, « Nous joindre ».

13 Alors, vous avez un des onglets, c'est « Par
14 Internet ». Et quand on clique « Par Internet »,
15 là, on... c'est exprimé clairement au... à la
16 personne qui va là:

17 « Si vous voulez porter plainte au
18 Commissaire avec un comportement
19 policier, voici l'adresse. »

20 Enfin, c'est l'URL, on clique, puis ça nous
21 amène sur la page du Commissaire.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Ça va.

24 **M. BRUNO DUQUETTE:**

25 Par contre, si vous voulez une plainte d'ordre

1 administrative, bien, voici un formulaire à
2 remplir. Et le formulaire à remplir, c'est, de
3 mémoire, c'est « Monsieur, madame. Prénom, nom.
4 Téléphone, adresse courriel et le message. » Et
5 là, on fait cliquer « Envoyer ». Je l'ai fait,
6 j'ai moi-même essayé...

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Oui.

9 **M. BRUNO DUQUETTE:**

10 La semaine dernière et quand on clique à
11 « Envoyer », ils nous ramènent une autre page, ça
12 prend quelques secondes, je vais vous la lire, le
13 retour qu'on a sur le site Internet de la Sûreté.
14 C'est:

15 « Bonjour. Soyez assuré de la protection
16 de vos renseignements personnels. Pour
17 plus de détails, lisez notre politique de
18 confidentialité. Notre traiterons votre
19 demande dans un délai de deux jours
20 ouvrables suivant sa réception. »

21 Et moi, dans les deux jours qui ont suivi -
22 parce que j'ai mis le... j'ai marqué « Test », puis
23 j'ai marqué la boîte courriel de la DMP chez moi,
24 et j'ai reçu vingt-quatre heures (24 h) de madame
25 Bureau...

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Okay.

3 **M. BRUNO DUQUETTE:**

4 « Ah, votre test a marché. Je vous renvoie le
5 courriel. » C'est comme ça que j'ai eu mon accusé
6 de réception, puis un courriel que j'ai laissé.

7 C'est... juste pour la facette, Internet, ça
8 m'est arrivé à plusieurs reprises, aux enquêtes
9 internes, de recevoir des plaintes de citoyens via
10 cette passerelle-là. Et je vous le dis, c'est
11 assez efficace. Enfin, moi, les
12 télécommunications, lorsqu'elles le reçoivent,
13 elles me l'envoient pour traitement. Et nous,
14 lorsqu'on le reçoit comme traitement, bien on
15 applique ce que j'ai montré tout à l'heure. On
16 laissait le numéro, il y a le début, puis il y a
17 une fin.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Okay.

20 **M. BRUNO DUQUETTE:**

21 Maintenant, comment on fait pour porter plainte?
22 Pour me rejoindre, moi, les enquêtes internes?
23 Bien, il y a l'Internet. Après ça, il y a les
24 postes de police. On peut comprendre le malaise
25 d'aller dans un poste de police. Déjà, de porter

1 plainte contre une police, c'est pas évident. Même
2 pour nos policiers, imaginons un citoyen.

3 Bon, il y a les postes de police. Après ça, il
4 y a le téléphone. Les gens peuvent appeler, puis
5 on en reçoit souvent, des références, les gens
6 appellent au 9-1-1. « Bon, je veux porter plainte
7 contre une police, mais je veux pas aller au poste
8 de police. » « Mais madame, c'est la ligne
9 d'urgence. » Ou « Monsieur. Bien, je vous réfère
10 à tel numéro, c'est une ligne qui est pas
11 d'urgence. Appelez là. » Il y a la centrale
12 « Information criminelle » chez nous qu'on reçoit
13 beaucoup... bien, pas beaucoup... certains
14 signalements de policiers et les gens vont donner
15 leurs coordonnées, leurs vraies coordonnées.

16 Il y a aussi « Échec au crime ». On reçoit
17 malgré tout des signalements via Échec au crime qui
18 est purement anonyme.

19 Puis même via la passerelle Internet, on reçoit
20 des signalements où les personnes mettent pas leurs
21 vraies coordonnées. Ça, c'est un autre défi pour
22 nous. On a un signalement, on a quelque chose qui
23 semble être intéressant, mais la personne a pas...
24 a laissé un mauvais courriel, a laissé des
25 mauvaises coordonnées, puis a laissé un téléphone

1 qui ne fonctionne pas et on fait quoi?

2 Enfin, ça nous freine juste au suivi de prime
3 abord. Par contre, moi, je lui adresse un numéro
4 d'événement, puis on se met en mouvement. C'est
5 pas parce que l'allégation... que les coordonnées
6 sont fausses que nécessairement c'est faux là.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Um-hum.

9 **M. BRUNO DUQUETTE:**

10 On valide cette facette-là. Fait que pour répondre
11 ultimement c'est quoi les moyens de porter plainte?
12 Il y a autant de moyens qu'il y a autant de
13 ressources. On a vu dans certains égards, puis je
14 peux comprendre les malaises dans certaines
15 communautés. Moi, sur l'île de Montréal, j'ai une
16 réalité qui est, oui j'ai... on a les Autochtones,
17 mais on a une autre réalité à Montréal. Montréal-
18 Nord, il y a... et puis on a les... peu importe.
19 Bien, il y a des gens qui vont passer par les
20 communautés pour nous appeler, puis ça arrive,
21 c'est arrivé... pas régulièrement, mais à
22 l'occasion, que des gens vont se faire accompagner
23 par un membre de la communauté. Des fois, ça vient
24 du CLSC, la plainte.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Um-hum.

2 **M. BRUNO DUQUETTE:**

3 Des fois, c'est un peu particulier. C'est un
4 avocat qui m'appelle. Écoute, c'est particulier...
5 t'sé, il a son serment. D'un côté, il voit quelque
6 chose, la personne a un malaise, on trouve une
7 façon d'amener la personne. Fait qu'il a...

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Il y a plein de façons.

10 **M. BRUNO DUQUETTE:**

11 Est-ce qu'il y en a des recettes miracle? Non,
12 mais il y a plein de façons.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Il y a plein de façons, mais le problème, c'est...
15 ceux qui m'inquiètent, c'est pas celles qui se
16 rendent à vous, c'est celles qui se rendent pas à
17 vous. Est-ce qu'il y a pas un problème, vous le
18 dites vous-même, de confiance où les gens ne
19 veulent pas le dire, parce qu'ils m'obligent, moi
20 comme citoyen, à porter plainte au poste de police
21 contre un policier qui est peut-être même assis
22 dans le poste, là, là, qui est à côté, puis qui
23 regarde.

24 Pourquoi pas une porte d'entrée unique, appel
25 enregistré, numéro de confirmation donné, puis qui

1 relève pas de la police? Vous le savez, là, je
2 pense c'est pas nouveau, là, le problème de la
3 police qui enquête la police, ç'a toujours été dans
4 les airs. On parle d'omerta policière. Vous le
5 savez ce dont on se parle, là, le manque de
6 confiance peut-être dans la population, mais
7 particulièrement chez les Autochtones qui ne sont
8 pas capables ou qui ne veulent pas porter plainte à
9 la police, parce qu'ils font pas confiance à la
10 police.

11 Le problème, c'est pas de là au départ, la
12 porte d'entrée à la police, avoir un seul système
13 centralisé qui ne relève pas de la police avec des
14 confirmations écrites données. Je vous lance
15 l'idée, là, je suis certain que vous y avez déjà
16 pensé, monsieur Duquette.

17 **M. BRUNO DUQUETTE:**

18 Ah! Ah! Ah!

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Est-ce que c'est pas là la solution? Sortir ça de
21 la police?

22 **M. BRUNO DUQUETTE:**

23 Mais nécessairement, je vous rappelle que nos
24 enquêtes, là, elles sont rigoureuses, puis elles
25 sont objectives, on est à la recherche de la

1 vérité, puis à voir le genre de signalements qui
2 rentrent régulièrement, je pense savoir que les
3 gens ont pas si peur de nous parler, parce que
4 c'est fou ce qu'ils partagent. Ils partagent des
5 agressions sexuelles, ils partagent de l'inceste,
6 ils partagent des voies de fait, ils partagent des
7 choses qui sont intimes. On fait des rencontres
8 vidéo avec des personnes qui ont trente (30),
9 quarante (40), cinquante (50) ans, puis ils vont
10 pleurer comme si c'étaient des enfants et c'est...
11 on serait porté à croire qu'ils ont peur. Moi, je
12 vous le dis, nos enquêtes, elles sont rigoureuses,
13 puis elles sont respectueuses, puis elles sont
14 objectives.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 C'est celles...

17 **M. BRUNO DUQUETTE:**

18 Maintenant, la...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 C'est celles que vous faites...

21 **M. BRUNO DUQUETTE:**

22 La porte d'entrée...

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 ... ça, monsieur Duquette?

25 **M. BRUNO DUQUETTE:**

1 Évidemment, on saura jamais. On saura jamais
2 pourquoi les gens nous rapportent pas. Est-ce que
3 c'est une solution? Il y en a plein de... oui, ça
4 peut être une solution. Il y en a plein de
5 solutions, mais il y a des gens aussi qui, moi,
6 quand je veux dénoncer un acte bien, je veux pas
7 être impliqué. Comment on fait pour convaincre ces
8 personnes-là?

9 Puis tous et chacun on a une raison pour
10 commettre un acte, mais tous et chacun, enfin, tous
11 et chacun, on a une raison pour dénoncer quelque
12 chose, mais tous et chacun on a une raison assez
13 différente de ne pas dénoncer. Il y en a pas de
14 solution parfaite.

15 Moi, ce que je veux vous dire, avec mon équipe,
16 c'est qu'on met tout en place pour favoriser les
17 intrants à rentrer chez nous, puis il y a pas un
18 intrant qui rentre qui n'est pas traité et... puis
19 même moi personnellement, comme Chef de service,
20 puis c'est pas ma job, puis des fois il y a un
21 intrant qui rentre, là, c'est le vendredi, puis on
22 s'en va en fin de semaine. Les officiers sont
23 partis, je prends la peine d'appeler la victime, le
24 plaignant pour lui dire - on a pris réception.
25 Êtes-vous disponible? Est-ce qu'il y a une

1 urgence? S'il y a une urgence, on va trouver des
2 solutions. S'il y a pas d'urgence, lundi matin, un
3 enquêteur va vous rencontrer. Puis moi, le lundi
4 matin à huit heures (8 h), je rencontre mon équipe
5 de gestion, puis on gère les urgences pour
6 reconforter, puis on est les... mon équipe, les
7 enquêteurs, mon équipe de gestion et moi-même, ma
8 direction, on est sensibles, c'est dur de dénoncer
9 une police.

10 Si c'est dur pour une police, imaginez un
11 citoyen. Et on... et je vous le dis, là, on met
12 tout en place pour favoriser les intrants.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Oui, mais je veux pas qu'on ait un discours de
15 sourds, mais je vous parle pas de ceux que vous...
16 qui se rendent chez vous, je parle de ceux qui se
17 rendent pas chez vous. Qu'est-ce que vous dites à
18 madame Henry qui a porté plainte deux fois sur le
19 site de la Sûreté du Québec qui n'a reçu aucune
20 nouvelle? Qu'est-ce que vous dites à... puis la
21 fois où elle s'est présentée avec CBC avec elle au
22 poste? Même le policier au poste voulait pas, au
23 début, prendre sa plainte. Ce n'est qu'après
24 insistance qu'il a fini par la transférer à un
25 officier qui a pris sa plainte. C'est difficile.

1 Qu'est-ce que vous dites...

2 **M. BRUNO DUQUETTE:**

3 Bon, si vous me permettez de répondre, je vais y
4 répondre, mais moi...

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Oui.

7 **M. BRUNO DUQUETTE:**

8 Ce que je dis, c'est que un, sur Internet, il
9 faudrait valider qu'est-ce qui est arrivé. Est-ce
10 que... puis vous savez, des problèmes
11 informatiques, on en vit tous. Est-ce qu'il y a eu
12 un problème? Là, par contre, ce qui est
13 intolérable, c'est lorsqu'une personne se présente
14 dans un poste de police pour porter plainte, nous
15 devons prendre la plainte. Et si le patrouilleur,
16 il a un malaise, il doit en référer à son
17 gestionnaire et il y aura une action qui va être
18 prise et puis la plainte va être prise.

19 Effectivement.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Okay. Qu'est-ce que vous dites de la situation qui
22 a été exposée? On en a parlé avec le ministère de
23 la Sécurité publique. C'est un cas qui... de...
24 dans le domaine public. Une dame à Maliotenam qui
25 a voulu porter plainte contre le Chef de la

1 communauté. Ce dossier-là a été traité, il y a eu
2 un acquittement au terme d'un processus au
3 tribunal, c'est pas la question.

4 Elle a tenté de porter plainte à la police de
5 Uashat. Ça n'a pas fonctionné, on voulait pas
6 prendre la plainte, parce qu'on disait c'est le
7 Chef de la communauté. Elle s'est présentée au
8 poste de la Sûreté du Québec de Sept-Îles, puis on
9 lui a dit on peut pas rien faire, parce qu'il y a
10 pas une demande d'assistance.

11 Question - que... et là, là, le MSP nous dit on
12 en a parlé beaucoup avec la Sûreté du Québec, ils
13 nous ont dit qu'ils vont le faire, ils vont les
14 prendre, les plaintes. Comment se fait-il que ç'a
15 pas été fait? Avez-vous une politique à l'interne
16 qui oblige des... les policiers de la Sûreté du
17 Québec à prendre une plainte quand ils sont pas
18 capables de porter des plaintes en communauté?

19 **M. BRUNO DUQUETTE:**

20 Au-delà de la politique là, c'est du gros bon sens.
21 Il y a quelqu'un qui l'exprime qu'il y a un malaise
22 à porter plainte au corps de policiers, parce que
23 ça vise un membre de la famille ou peu importe,
24 mais le gros bon sens veut que la personne qui
25 reçoit la plainte, c'est pas son histoire, il la

1 prend, la plainte. Puis assurément, dans le niveau
2 de service, il va la transférer pour enquête. Ou
3 s'il peut pas la transférer pour enquête parce que
4 ça implique un membre de la famille du corps de
5 police, il y a des alternatives, mais c'est du gros
6 bon sens.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Mais est-ce qu'il est écrit « Gros bon sens » ?
9 Est-ce qu'il y a des directives qui obligent les
10 policiers à l'accueil, dans un poste...

11 **M. BRUNO DUQUETTE:**

12 Oui, il y a une...

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 À prendre les plaintes?

15 **M. BRUNO DUQUETTE:**

16 Oui, il y a une directive, elle est claire puis
17 on... puis au-delà de ça c'est le gros bon sens...
18 on ramène pas une personne - bien non, je la
19 prendrai pas, allez là... Non. Il y a eu un
20 manque, je vous l'accorde, il y a eu un manque là-
21 dessus.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Okay. Les... je vais terminer, parce que je sais
24 qu'il est déjà... une dernière question. On a
25 traité ici à quelques occasions du cas particulier

1 d'un policier qui a été identifié sous un numéro.
2 Vous savez de qui je parle, ce... cette
3 information-là vous a été transmise. On a parlé du
4 numéro 63 dont on a parlé à... lorsqu'il y a eu des
5 témoignages le neuf (9) mai à Malioténam, une dame
6 qui a eu des problèmes avec ce policier-là. On
7 l'avait identifié à ce moment-là sous la cote
8 confidentielle C-562 où elle nous a expliqué que
9 pendant deux ou trois ans, les problèmes qu'elle a
10 eus jusqu'au moment où ce policier-là a quitté la
11 communauté à la fin de deux mille quinze (2015) ou
12 de façon contemporaine ici avec l'éclatement de la
13 crise à Val-d'Or.

14 Elle nous a dit qu'elle a parlé trois fois avec
15 le supérieur de ce policier-là, il s'est jamais
16 rien passé. Il l'a découragée de continuer. Ç'a
17 rien bougé tant et aussi longtemps qu'il y a pas
18 une journaliste de Radio-Canada qui est allée poser
19 des questions au poste de police.

20 On retrouve ce policier-là en deux mille dix-
21 sept (2017) ici à Maniwaki dans la région. C'est
22 un autre dossier dont on a traité ici, le dossier
23 69 où en fait, peu de temps, parce qu'il vient
24 d'arriver à Maniwaki avec un collègue, lors d'une
25 intervention auprès d'une dame qui a plus de

1 soixante (60) ans, elle se fait casser une jambe.
2 Ce dossier-là est enquêté par le SPVM. Il nous a
3 rapporté ce qu'il en était en nous disant que le
4 DPCP a décidé de ne pas prendre de plainte.

5 Je vous ajoute comme information qu'après
6 vérification auprès du Commissaire à la
7 déontologie, il y a eu dix (10) plaintes en
8 déontologie contre ce policier-là, dont quatre (4)
9 en deux mille dix-sept (2017).

10 Je vous pose la question, je veux pas savoir ce
11 qui arrive avec ce policier-là, ce n'est pas le
12 sujet. Le processus disciplinaire, il semble y
13 avoir un manque, un manque de suivi. Qu'est-ce
14 qu'on peut faire à la Sûreté du Québec quand on a
15 des cas problématiques?

16 À première vue, il semble y avoir un problème.
17 Un jeune policier qui a dix (10) ans, qui se
18 ramasse avec dix (10) plaintes en déontologie,
19 qu'est-ce qu'on peut faire à la Sûreté pour la
20 protection de la population? Probablement la
21 protection d'une population Autochtone, parce qu'on
22 l'a vu dans deux cas. Et ce bonhomme-là se trouve
23 encore en présence de... d'une communauté
24 Autochtone sur ses lieux de travail.

25 **M. BRUNO DUQUETTE:**

1 Vous comprendrez, Monsieur le Commissaire, je...
2 un, j'ai un malaise à parler de ce cas particulier,
3 parce qu'il est toujours sous analyse chez nous par
4 mon service pour le dossier que vous avez parlé.
5 Par contre, je suis capable d'esquisser de façon
6 générale...

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Oui.

9 **M. BRUNO DUQUETTE:**

10 Ce qu'on fait, puis je vous cacherais pas que c'est
11 très préoccupant. C'est très préoccupant, ce genre
12 de... d'événement-là, troublant. Et puis avec mon
13 équipe, ma direction et notre préventionniste,
14 c'est une priorité chez nous, la prévention, agir
15 en amont. Qu'est-ce qu'on fait pour détecter ce
16 genre de... bon.

17 Lorsqu'il y a une plainte disciplinaire et
18 c'est... une plainte disciplinaire est portée au
19 Commissaire, le Commissaire envoie, nous à la
20 Sûreté du Québec, la plainte: bon, bien, telle
21 personne fait l'objet d'une plainte
22 disciplinaire... et il y a une analyse qui va être
23 faite en regard des prescriptions qui est marqué
24 dans la Loi sur la police.

25 On a justement la description de la plainte.

1 Nous, on lit la plainte. Un, le Commissaire, de
2 par la Loi de la police, s'il voit des éléments
3 criminels, il a l'obligation d'en informer le corps
4 de police concerné pour une enquête criminelle.
5 Par contre, nous on la lit, la plainte, puis on
6 laisse assurément le Commissaire enquêter.

7 Nous autres, on prend la plainte disciplinaire,
8 puis on l'envoie aux répondants en ordre
9 professionnel qui est un peu l'extension, comme je
10 vous dis, de... des normes chez nous. Et lui,
11 le... répondant en ordre professionnel en district,
12 ou ça peut être dans une boîte d'enquêtes, peu
13 importe, va l'acheminer au gestionnaire officier
14 concerné qui, lui, va en faire une analyse, puis
15 s'il y a des actes de gestion ou des actes de...
16 prévention à faire, il doit les faire.

17 Nous, qu'est-ce qu'on fait au niveau des
18 enquêtes internes, on suit le processus
19 disciplinaire.

20 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

21 (Inaudible) c'est juste pour une question. Vous
22 parlez du processus disciplinaire.

23 **M. BRUNO DUQUETTE:**

24 Euh, pour le processus déontologique.

25 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

1 Le processus déontologique.

2 **M. BRUNO DUQUETTE :**

3 On suit le processus déontologique.

4 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

5 Merci.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Merci de cette précision.

8 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

9 Oui.

10 **M. BRUNO DUQUETTE :**

11 On suit le processus déontologique. Oui?

12 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

13 Parce que...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Ah. Peut-être aller un petit peu moins vite?

16 **M. BRUNO DUQUETTE :**

17 Oui.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Et je comprends que vous voyez le temps passer,
20 vous dites - je vais...

21 **M. BRUNO DUQUETTE :**

22 (Inaudible).

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 ... en dire le plus possible.

25 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 J'avais fini ce que...

2 **LE COMMISSAIRE:**

3 Okay, bon.

4 **M. BRUNO DUQUETTE:**

5 Et on suit le processus déontologique. Il faut
6 comprendre que la conciliation, dans le cas qui
7 nous préoccupe, il y a beaucoup de cas ici,
8 lorsqu'il y a de la conciliation, on voit pas le
9 résultat de l'événement. Ce qu'on voit, c'est le
10 résultat de... pas le résultat, on voit la prémisse
11 d'abord qui est la plainte.

12 Et pour avoir des... eu des discussions avec
13 le Commissaire, au même titre que nous autres,
14 lorsqu'on envoie un dossier en conciliation,
15 souvent, c'est une question de perception. Les
16 gens ont pas compris le travail de l'un et l'autre.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Um-hum.

19 **M. BRUNO DUQUETTE:**

20 Par contre, comment ça nous interpelle, pour
21 répondre à votre question, c'est lorsqu'on voit
22 quelqu'un à un de police, il y a quelques dossiers
23 déontologiques qui rentrent, bien aujourd'hui, on a
24 mis un système en place, puis d'ailleurs, c'est une
25 réflexion qu'on a eue il y a deux, trois semaines

1 avec ma direction, puis l'officier préventionniste,
2 puis pas plus tard que cette semaine, moi j'ai
3 donné instruction à mon équipe d'envoyer
4 automatiquement au préventionniste toute plainte en
5 déontologie qui rentre, puis les résultats pour
6 qu'il puisse faire une analyse en prévention.

7 Lorsqu'on voit, par exemple, que la personne, à
8 un an de police, a trois plaintes en déontologie,
9 même si elle va en conciliation, je comprends qu'il
10 a peut-être pas commis de fautes déontologiques,
11 puisque ça va en conciliation et c'est... dans le
12 système, ça va être marqué qu'il n'a pas de faute
13 déontologique.

14 Par contre, pour nous, il y a une
15 problématique. Comment ça se fait que la personne,
16 à trois reprises, s'est mis en situation que ça l'a
17 amené des plaintes? Est-ce qu'elles sont fondées,
18 pas fondées? On voit que si la conciliation
19 réussit ou la... des fois, la conciliation réussit
20 pas, parce que le plaignant veut pas s'y impliquer.

21 Il en demeure pas moins que le préventionniste,
22 avec nos collègues officiers, ses gestionnaires,
23 c'est de faire une approche avec la personne
24 concernée. C'est donc, ça fait plusieurs fois que
25 t'as des plaintes en déontologie. On regarde dans

1 notre registre des plaintes, puis je pense que t'as
2 un problème à aborder les gens. C'est-tu une
3 question de ton? Il y a des échanges.

4 Et ça, on l'a mis... et ça se faisait de façon
5 ponctuelle avant. Par contre, nous autres on l'a
6 mis de façon systématique dans nos systèmes. Puis
7 c'est pas... puis le... l'autre façon aussi de
8 détecter, c'est lorsque il y a une enquête,
9 lorsqu'il y a une plainte déontologique et il y a
10 une enquête déontologique, il y a pas de
11 conciliation, parce que ce que le Commissaire m'a
12 exprimé avec raison, c'est lorsque la personne a
13 plusieurs conciliations, bien à un moment donné, il
14 comprend pas, fait que là, peut-être les mêmes
15 manquements, puis c'est... on... c'est à lui de
16 décider ça, il va l'envoyer en enquête.

17 Lorsque c'est envoyé en enquête, après ça, il y
18 a une décision qui est faite un rejet ou pas un
19 rejet. S'il y a pas de rejet, il est cité devant
20 le comité déontologique et s'il y a un rejet, dans
21 son rejet, il explique l'ensemble des personnes
22 rencontrées. Il explique les éléments qui ont...
23 qui sont ressortis.

24 Évidemment, ce qui nous aide pas, puis je pense
25 c'est... de mémoire, c'est l'article 192, c'est que

1 les... t'sé, (inaudible), on est à la recherche de
2 la vérité, il y a deux côtés à une médaille. Et
3 régulièrement, les policiers vont invoquer, je
4 pense c'est l'article 192, là, de mémoire, ils vont
5 invoquer le droit au silence. C'est une rencontre
6 qui est volontaire, alors que nous, en discipline,
7 la... le rapport d'activités, il est obligatoire,
8 fait qu'on va chercher l'autre version.

9 Bref, tout ça pour dire qu'on reçoit le rapport
10 final, exemple, du rejet du Commissaire, mais nous,
11 c'est analysé pour voir s'il y a des actes de
12 prévention, puis c'est pas parce qu'il est en
13 déontologie, il est pas arrivé à assister à la
14 personne, qu'il y a pas des actions, il y a pas...
15 un acte disciplinaire, mais avant de... d'intégrer
16 un acte disciplinaire, il faut voir l'acte de
17 prévention ou l'acte de gestion.

18 Puis plusieurs jugements a la Cour du Québec
19 notamment, c'est que le manque de jugement n'est
20 pas du pénal. Qui a pas fait une erreur de bonne
21 foi? Nous autres, il faut faire la différence
22 entre une erreur de bonne foi, puis une erreur de
23 mauvaise foi. Puis ce qu'il faut détecter, puis
24 là-dessus, je vous rejoins à cent pour cent, c'est,
25 il faut détecter les gens qui, à récurrence, ne

1 semblent pas comprendre leur rôle là-dedans, puis
2 il faut les adresser.

3 Puis si la prévention marche pas, bien c'est un
4 set de plus, puis ça peut aller vers une plainte
5 disciplinaire, puis dans le respect de la gradation
6 des sanctions, bien, l'ultime châtiment, si on peut
7 appeler ça « un châtiment », c'est le congédiement.
8 Fait que nos processus sont là.

9 Par contre, il faut mettre en place, puis
10 c'est ça qu'on a mis en place pour les détecter
11 plus rapidement et non pas de façon ponctuelle.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Merci. Je vous remercie...

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 Ça va?

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Monsieur le Commissaire. Merci.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Alors, merci beaucoup.

20 Avez-vous des questions, Me Lépine? Oui? Vous
21 voulez vous approcher?

22 **Me ÉRIC LÉPINE:**

23 Alors, bonjour. Je représente Femmes Autochtones
24 du Québec. Je vais d'abord vous poser des
25 questions, monsieur Duquette, ça va terminer votre

1 témoignage. J'en ai relativement peu. Ça va un
2 peu dans le sens de Me Crépeau en ce qui a trait
3 entre autres au lien de confiance.

4 Je ne remets pas en question, là, le sérieux
5 de... des enquêtes que vous pouvez tenir, mais j'ai
6 bien hâte, par ailleurs, de voir les résultats de
7 l'engagement que vous avez pris, entre autres en ce
8 qui a trait au poste de Val-d'Or, le poste 144,
9 afin de vérifier si, effectivement, il a pu y avoir
10 des avis qui ont été formulés par les personnes
11 concernées.

12 C'est un commentaire que je peux me permettre
13 de faire. Plus largement, j'aurais aimé savoir
14 également, au niveau de la population Autochtone,
15 s'il y a eu des avis qui ont pu être donnés par
16 d'autres policiers concernant des événements
17 touchant des Autochtones? Je comprends que
18 statistiquement, c'est pas possible?

19 **M. BRUNO DUQUETTE :**

20 Non, nos bases de données sont pas conçues comme
21 ça.

22 **Me ÉRIC LÉPINE :**

23 Si j'avais une simple suggestion à faire, ça serait
24 peut-être utile d'avoir cette donnée-là pour
25 pouvoir mieux analyser le phénomène. Mais je

1 comprends votre position, vous mentionniez,
2 c'est... bon, il y a différents moyens, il y a le
3 téléphone, il y a Internet, il y a plusieurs
4 méthodes. Évidemment, la réalité dans les
5 communautés Autochtones, elle est particulière.
6 Vous la connaissez probablement. Est-ce que vous
7 avez envisagé des moyens particuliers pour peut-
8 être aller au-devant et donner de l'information,
9 pas nécessairement par l'intermédiaire de
10 policiers, mais par d'autres moyens? Je pense
11 entre autres aux travailleurs parajudiciaires de
12 SPAQ. Des travailleurs communautaires ou d'autres
13 moyens d'informer la population sur qu'est-ce
14 qu'ils peuvent faire. Par exemple, en matière
15 déontologique lorsqu'un policier est impliqué.

16 **M. BRUNO DUQUETTE:**

17 Dans mon... c'est... je sais que dernièrement, pour
18 avoir parlé à quelques agents de liaison du service
19 de la Direction à l'inspecteur Marchand, certains
20 agents de liaison le font dans les présentations de
21 la communauté. Mais non, ç'a pas été envisagé par
22 mon service, mais ça peut être envisagé.

23 Par contre, je rappelle que le Bureau des
24 enquêtes indépendantes, de par la loi, maintenant,
25 il est responsable. Ça nous empêche pas, par

1 contre, (inaudible) avec le DEI de regarder cette
2 perspective.

3 **Me ÉRIC LÉPINE:**

4 Responsable au niveau des actes criminels, mais on
5 comprend qu'en déontologie, ça reste le...

6 **M. BRUNO DUQUETTE:**

7 Ça reste le Commissaire.

8 **Me ÉRIC LÉPINE:**

9 De la juridiction du Commissaire. Quel est le...
10 actuellement, le délai de prescription en ce qui a
11 trait à une plainte déontologique faite contre un
12 policier?

13 **M. BRUNO DUQUETTE:**

14 Je vais laisser le Commissaire répondre pour la
15 déontologie. Par contre, je peux vous parler de la
16 discipline...

17 **Me ÉRIC LÉPINE:**

18 Um-hum.

19 **M. BRUNO DUQUETTE:**

20 Si vous voulez?

21 **Me ÉRIC LÉPINE:**

22 Allez-y.

23 **M. BRUNO DUQUETTE:**

24 La discipline. Là, je vais essayer de... c'est
25 complexe, mais je vas essayer de... d'être clair

1 pour peut-être être vraiment concis pour...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Oh. Un petit peu moins vite.

4 **M. BRUNO DUQUETTE :**

5 Oui. Pour une plainte disciplinaire. Le règlement
6 de discipline, l'article 5, il y a plusieurs
7 articles. L'article 5, c'est toute autre loi
8 éditée. Donc, qu'un policier qui a contrevenu à
9 une loi du Code criminel, du Code de procédure
10 pénale ou toute autre loi. Bon.

11 L'article 5, au moment où moi, on va aller vite
12 là... pas vite, mais... le dix-huit (18) octobre
13 deux mille dix-huit (2018), j'ai la connaissance
14 que tel policier a conduit, a fait un excès de
15 vitesse il y a cinq ans, puis ça m'est rapporté
16 aujourd'hui. J'ai la connaissance. À partir
17 d'aujourd'hui, j'ai deux ans, en vertu de l'article
18 26 du règlement, pour lui signifier que j'enquête
19 une plainte concernant un excès de vitesse qu'il a
20 fait, qui est toute autre loi éditée à l'article
21 5. Comprenez-vous?

22 Par contre, il y a... il peut survenir tant...
23 à partir d'aujourd'hui, j'ai deux ans dans le
24 futur pour lui signifier que je fais une enquête.
25 Par contre, je peux reculer tant et aussi longtemps

1 qu'il est policier à la Sûreté, soit l'article 5
2 qui est « toute autre loi édictée ».

3 Mais prenons aussi non seulement un véhicule de
4 police marqué qui a fait un excès de vitesse, mais
5 en plus, il a roulé comme un fou dans un village X,
6 mais il a discrédité la Sûreté qui est l'article 2.
7 Mais l'article 2, enfin, tous les autres articles
8 sauf le 5, la prescription, elle est deux ans.
9 Deux au moment des faits.

10 Donc, si on est en dix-huit (18) octobre deux
11 mille dix-huit (2018), puis le dix-huit (18)
12 octobre deux mille treize (2013), le véhicule de
13 police, je veux enquêter le policier pour avoir
14 discrédité la Sûreté pour avoir passé dans un
15 village à une haute vitesse, bien, je ne peux pas
16 enquêter cet aspect-là, seulement l'infraction de
17 vitesse. Ce sont les prescriptions.

18 Il y a l'autre aspect aussi de la perte de
19 juridiction. Lorsque le membre, il est retraité,
20 on se rappellera que c'est une relation employé-
21 employeur. Bien, lorsque le membre est retraité,
22 il y a une perte de juridiction. Je ne peux pas
23 citer et je ne peux pas amener devant une audience
24 disciplinaire un membre qui est retraité.

25 **Me ÉRIC LÉPINE:**

1 Merci, j'ai pas d'autres questions pour monsieur
2 Duquette.

3 Monsieur Marchand, quelques questions. Je
4 comprends que les demandes d'assistance, souvent,
5 proviennent des corps de police Autochtones vis-à-
6 vis la Sûreté du Québec pour des raisons de manque
7 d'outils, par exemple, où ils ont pas le niveau
8 pour faire l'intervention. Me Crépeau parlait, par
9 exemple, d'un cas d'incendie. Ça peut être un
10 exemple parlait d'autres.

11 Est-ce que, à l'inverse, il vous arrive - et
12 là, j'essaye d'être imaginatif là - de faire une
13 demande d'assistance à un corps policier Autochtone
14 pour, par exemple, renforcer ou établir un certain
15 lien de confiance que le policier Autochtone, lui,
16 peut avoir dans sa communauté par rapport à une
17 intervention que vous ayez à faire?

18 **M. PATRICK MARCHAND :**

19 Bien, le cas est possible. Est-ce que j'ai eu
20 connaissance qu'on l'a fait sur cette prémisse-là?
21 Non. On l'a fait pour tout autre dossier, par
22 exemple l'urgence de la situation, renforcer notre
23 capacité de recherche en recherche et sauvetage,
24 dépendamment du secteur, oui, mais pour cette
25 prémisse-là, à ma connaissance, je... j'en.... en

1 tout cas... je n'ai jamais... j'ai jamais eu
2 connaissance de cette prémisse-là, mais le... les
3 demandes d'assistance se font dans les deux sens
4 au niveau de la Loi sur la police.

5 **Me ÉRIC LÉPINE:**

6 Est-ce que c'est quelque chose, ça, qui pourrait
7 être envisageable, par exemple, en matière d'une
8 agression sexuelle particulièrement complexe où on
9 vous demande une assistance, faute de moyens au
10 niveau local où vous avez à intervenir, mais vous
11 demandez la collaboration localement pour que le
12 policier Autochtone puisse participer à l'enquête,
13 par exemple?

14 **M. PATRICK MARCHAND:**

15 Bien, je le verrais possible dans un... une optique
16 de sécurisation culturelle. On... rarement, on va
17 manquer de moyens. On a des gens formés sur
18 l'ensemble du territoire pour à peu près l'ensemble
19 des dossiers. Cependant, dans une optique de
20 sécurisation culturelle dans un cas particulier qui
21 pourrait être analysé, oui, ça serait possible.

22 **Me ÉRIC LÉPINE:**

23 Sur un autre sujet, ç'a possiblement été déjà
24 abordé ici en Commission, je pense pas que j'y
25 étais ou que ma collègue y était. Dans les cas où

1 les corps de police Autochtones ont été abolis, que
2 ce soit par... parce que la... l'entente tripartite
3 n'a pas été reconduite ou pour d'autres raisons,
4 quelles sont les conséquences de... cette, de la
5 prise de possession de la Sûreté du Québec, du
6 corps de police au niveau des relations avec...
7 parce que vous parliez auparavant de relations de
8 proximité. La police, évidemment, doit établir une
9 relation de proximité avec les membres d'une
10 communauté. Dans le cas où la Sûreté du Québec
11 arrive, là, du... je sais pas si c'est du jour au
12 lendemain ou ça prend combien de temps avant de s'y
13 établir. C'est quoi, les conséquences de ça
14 concrètement? Un niveau...

15 **M. PATRICK MARCHAND:**

16 (Inaudible)...

17 **Me ÉRIC LÉPINE:**

18 De proximité, donc.

19 **M. PATRICK MARCHAND:**

20 ... de mes collègues. Les conséquences, Monsieur
21 le Commissaire, c'est que si on arrive dans un
22 territoire que nous ne desservions pas avant, c'est
23 sûr qu'il y a une partie de connaissances qu'on
24 doit acquérir en général, puis je vais vous donner
25 l'exemple, peut-être, le meilleur, c'est au moment

1 de... Obedjiwan quand le corps policier qui est...
2 qui avait force a tombé, et là on met des mesures
3 en place. Donc, le Conseil de bande s'engage à
4 nous aider. En général, ils vont identifier les
5 gens qui vont nous aider pour la mise en place de
6 la desserte, on fait des publications dans la
7 communauté. Il y a des annonces qui sont faites
8 dans les... dans... par exemple, avec la... les
9 radios communautaires pour venir expliquer que la
10 Sûreté du Québec prend de façon temporaire la
11 dessert.

12 Donc, il y a des mesures d'atténuation qui
13 sont mis en place, puis après ça, bien, c'est sûr
14 que si on devient à la longue le corps policier, on
15 va devoir découvrir notre nouveau territoire,
16 découvrir les réalités, puis je pense que les
17 acteurs les plus probants dans ces dossiers-là,
18 c'est les Conseils de bande qui sont les plus
19 facilitants. Et là mon équipe de liaison
20 Autochtone vient supporter les postes là-dedans.
21 C'est des acteurs qui sont mis dans le dossier dès
22 le début. Même, la plupart du temps, parce que
23 parfois, on le sait d'avance, là, c'est annoncé
24 qu'une desserte est sur le point de cesser. Les
25 acteurs de... les agents de liaison Autochtones et

1 le Bureau des Affaires Autochtones est dans le
2 dossier dès la planification.

3 **Me ÉRIC LÉPINE:**

4 Est-ce que vous avez eu les commentaires de la part
5 des policiers qui ont pris la relève de
6 difficultés, là, dans l'établissement de relations
7 de confiance ou de relations de proximité avec les
8 membres de la communauté suite à des changements
9 comme ceux-là? Que ce soit à Obedjiwan ou à
10 Manawan ou dans d'autres communautés?

11 **M. PATRICK MARCHAND:**

12 De difficultés, non; par contre, à l'inverse, de
13 belles réalisations ou de découvertes, oui.
14 D'ailleurs, à Obedjiwan, après la desserte, et là
15 je veux pas vous induire en erreur, c'est celle de
16 deux mille treize (2013), deux mille quinze (2015),
17 je suis pas sûr, il y a eu une série d'articles sur
18 les policiers qui ont fait cette desserte-là, qui
19 avaient pas beaucoup de connaissances, puis c'était
20 sous forme de... d'opérations de mesures d'urgence,
21 donc les policiers couchaient à Obedjiwan dans la
22 communauté sur le même principe un peu que La
23 Romaine.

24 Et je pense que c'est La Presse, mais là, je
25 veux pas trop m'avancer, qui avait fait une série

1 d'articles avec deux ou trois policiers qui avaient
2 vécu cette expérience-là, puis ça avait été
3 vraiment profitable pour eux, puis ça avait fait de
4 beaux articles dans les journaux.

5 **Me ÉRIC LÉPINE:**

6 Les... il y a un an à peu près, lorsque vous avez
7 témoigné, vous aviez mentionné qu'il y avait... je
8 vous dis ça de mémoire, là, je... j'avais le
9 chiffre huit (8) agents de liaison qui étaient en
10 poste à ce moment-là, je peux être dans l'erreur.
11 Aujourd'hui, vous dites qu'il y en a dix (10). Je
12 comprends qu'il y a deux postes qui ont été
13 ouverts, là, à Manawan et un ... excusez-moi, un à
14 Joliette et un à Roberval?

15 **M. PATRICK MARCHAND:**

16 Il y en avait dix (10). Maintenant, on est passés
17 à douze (12). Effectivement...

18 **Me ÉRIC LÉPINE:**

19 Okay.

20 **M. PATRICK MARCHAND:**

21 Les postes en milieu urbain, poste de Roberval et
22 de Joliette.

23 **Me ÉRIC LÉPINE:**

24 Et je crois me souvenir qu'à l'époque, il y avait
25 un seul agent de liaison. On appelle le poste

1 « L'agent de liaison Autochtone », mais qu'il y
2 avait qu'un Autochtone qui était dans cette
3 position-là, qui je pense prenait sa retraite, et
4 que vous faisiez des démarches pour essayer
5 d'engager des Autochtones dans les postes d'agents
6 de liaison?

7 **M. PATRICK MARCHAND :**

8 Actuellement, si on exclut David Bergeron qui, à la
9 Sûreté du Québec, c'est son rôle, mais il est prêté
10 pour trois ans, on a un agent de liaison Autochtone
11 qui a le statut d'agent... d'Autochtone et Carlos
12 Kistabich ici, mais effectivement, dans le
13 processus d'embauche, le... on a... le premier
14 critère, le... dans le fond, c'est le critère
15 d'être un membre d'une Nation.

16 Donc, à partir du moment où quelqu'un qui se
17 qualifie pour le processus, là, la première étape,
18 si vous êtes membre d'une Nation vous passez avant
19 tout le monde dans le processus de sélection.

20 **Me ÉRIC LÉPINE :**

21 Puis quels sont les efforts que vous avez faits,
22 durant la dernière année, pour essayer de recruter
23 d'autres agents de liaison Autochtones, mis à part
24 le poste qui a été comblé relativement récemment?

25 **M. PATRICK MARCHAND :**

1 Bien, je pense que le cas de monsieur Kistabich
2 est... parce que techniquement, il est en prêt. La
3 personne qui occupe la fonction officielle, c'est
4 madame Julie Bouvier qui, elle, est en prêt au
5 PPCMA. Donc, c'en est un exemple, ça. Monsieur
6 Kistabich avait un profil d'enquête, il était
7 membre d'une unité d'enquête et on a vraiment fait
8 des représentations avec lui pour savoir s'il avait
9 de l'intérêt à venir occuper cette fonction-là. Je
10 pense c'en est un des exemples, ça, qu'on peut
11 faire.

12 Dans un autre cas, on avait fait aussi des
13 représentations. Finalement, la personne a décidé
14 de... parce que il y a aussi des enjeux d'être un
15 policier Autochtone qui travaille dans un milieu
16 Autochtone qui vient de la communauté, un peu comme
17 si moi j'allais travailler dans mon village natal.
18 Il y a des enjeux, des enjeux de connaissances,
19 de... puis des enjeux culturels.

20 Fait qu'on avait fait une représentation
21 auprès d'une autre personne. Il faut comprendre
22 qu'on a seulement que... une soixantaine de
23 personnes qui se déclarent Autochtones à la Sûreté.
24 Dépendamment de leur profil, puis de leur
25 cheminement de carrière, c'est pas toujours

1 évident.

2 **Me ÉRIC LÉPINE:**

3 Est-ce que vous vous êtes fixé un objectif de temps
4 de façon à combler ces postes... là premièrement,
5 est-ce que vous avez l'intention de combler
6 l'entièreté de ces postes-là par des Autochtones,
7 si on parle des douze (12) postes d'agents de
8 liaison?

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 Bien, à partir du moment où le premier critère
11 étant d'être Autochtone, c'est sûr que si j'ai des
12 bassins, ça... oui, ça va venir de soi.
13 Maintenant, je suis réaliste aussi, là. Je pense
14 que sur un bassin de soixante (60) personnes à la
15 Sûreté, je suis pas sûr actuellement qu'on puisse
16 aller chercher douze (12) personnes Autochtones.

17 **Me ÉRIC LÉPINE:**

18 Il y a pas d'objectif comme tel que vous vous êtes
19 fixé là? On doit combler ces postes-là en deux
20 ans, trois ans, cinq ans?

21 **M. PATRICK MARCHAND:**

22 Non.

23 **Me ÉRIC LÉPINE:**

24 Ou... non, il y a pas de...

25 **M. PATRICK MARCHAND:**

1 Non.

2 **Me ÉRIC LÉPINE :**

3 De mesures? Vous... je reviens à la question de la
4 formation. Je comprends que dans la formation de
5 base de deux jours, il y a une journée qui est...
6 où la formation est donnée par monsieur Picard et
7 l'autre journée, j'ai compris que vous participiez
8 à cette formation-là également, et d'autres
9 intervenants également. Est-ce que les policiers
10 Autochtones participent à cette... parce que vous
11 parliez du volet local, là, est-ce qu'il y a des
12 policiers Autochtone qui participent à cette
13 formation-là la deuxième journée...

14 **M. PATRICK MARCHAND :**

15 Bien...

16 **Me ÉRIC LÉPINE :**

17 Ou autrement?

18 **M. PATRICK MARCHAND :**

19 Parfois oui. Je vais vous donner l'exemple de la
20 dernière formation que nous avons donnée il y a
21 deux semaines à Mashteuiatsh. Le Directeur,
22 monsieur Simon Vanier, a assisté aux deux jours de
23 façon volontaire et il est venu partager un certain
24 nombre d'expériences. Donc, sur une base
25 volontaire monsieur Vanier s'est proposé et ç'a été

1 le bienvenu, puis ç'a été bien accueilli par
2 l'ensemble des participants.

3 **Me ÉRIC LÉPINE:**

4 « Assisté », vous voulez dire « participé » à la
5 formation?

6 **M. PATRICK MARCHAND:**

7 Oui. Bien lui, il était pas participant, là, il
8 assistait à titre d'observateur, puis il a fait des
9 interventions, que ce soit dans les pauses ou les
10 formateurs l'ont impliqué dans la formation de par
11 sa présence.

12 **Me ÉRIC LÉPINE:**

13 Okay. Est-ce qu'il y aurait lieu d'intégrer des
14 policiers Autochtones dans cette journée-là dans la
15 formation comme telle et non pas comme...
16 uniquement comme assistants?

17 **M. PATRICK MARCHAND:**

18 Comme je vous dis, à chaque fois que nous faisons
19 la formation, on invite les corps policiers à nous
20 envoyer des policiers qui oeuvrent en milieux
21 Autochtones, sauf que comme ça s'adresse à des
22 allochtones, ça va être des allochtones, parce que
23 la formation est prévue pour découvrir la
24 sensibilité aux réalités Autochtones. Donc, les
25 policiers, il y en a là à chaque formation, il y en

1 a qui sont présents, donc, ils peuvent partager
2 leur travail de policiers en milieux Autochtones.

3 **Me ÉRIC LÉPINE:**

4 Dernière question. En ce qui a trait au bracelet
5 rouge, là, on a entendu, donc, un témoignage à
6 l'effet que certaines personnes de Kitcisakik
7 s'étaient donc plaint de cette... de ce
8 comportement-là ou du fait que certains policiers
9 pouvaient porter ce bracelet-là.

10 De notre côté, je peux vous dire qu'à Femmes
11 Autochtones du Québec, on a eu d'autres
12 informations. Est-ce que vous avez fait des
13 démarches particulières auprès de la Direction de
14 la Sûreté du Québec? Que ce soit la Direction
15 locale ou de façon différente, régionale ou autre,
16 de façon à faire en sorte que cette... ce
17 comportement-là cesse?

18 **M. PATRICK MARCHAND:**

19 Je me suis assuré que la situation était connue des
20 autorités du district et de la Direction de la
21 Sûreté. Le rapport, de toute façon, est un rapport
22 public qui est déposé à la Direction de la Sûreté.

23 **Me ÉRIC LÉPINE:**

24 Et vous avez fait des recommandations en ce sens-
25 là?

1 **M. PATRICK MARCHAND :**

2 Pas de recommandations.

3 **Me ÉRIC LÉPINE :**

4 Merci. J'ai pas d'autres questions.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Me Dandonneau, avez-vous des questions?

7 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

8 Je n'ai pas de questions, je vous remercie.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Me Laganière?

11 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

12 Je n'aurai aucune question, je vous remercie
13 beaucoup.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Me Coderre?

16 **Me DAVID CODERRE :**

17 Moi non plus, merci.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Me Boucher, Me Riendeau?

20 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

21 Pas de questions, merci.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Non plus?

24 **Me VINCENT RIENDEAU :**

25 Aucune question, merci.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Eh bien, alors, on a pris pas mal de votre temps.
3 Je vous remercie beaucoup d'avoir accepté de venir
4 partager avec nous, d'éclairer certaines de... des
5 aspects qui... de notre enquête qui nécessitaient
6 votre intervention, ne serait-ce qu'en matière
7 disciplinaire, déontologique.

8 On a déjà abordé ces questions-là, mais on
9 avait besoin d'un aspect plus terrain et monsieur
10 Duquette, je vous remercie beaucoup d'avoir...

11 **M. BRUNO DUQUETTE :**

12 Bienvenue.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Partagé avec nous. Votre ouverture aussi. J'ai
15 compris que vous étiez ouvert...

16 Des choses, la même chose avec l'inspecteur
17 Marchand, merci de votre deuxième présence chez
18 nous. Merci de nous éclairer. J'espère que vous
19 pourrez recruter des agents de liaison Autochtones
20 et je comprends qu'il faut toujours éviter d'aller
21 dégarnir... il faut pas enlever chez le voisin pour
22 se garnir nous-mêmes, hein? C'est une question de
23 vases communicants, hein? Quand on en prend chez
24 un qui remplit les critères, et votre premier
25 critère entre autres qui est d'être originaire

1 d'une Première Nation, ça le fait passer si il se
2 qualifie ou elle se qualifie avant tout le monde,
3 bien, c'est...

4 Mais c'est à souhaiter, dans le fond, qu'il y
5 ait plus de jeunes Autochtones qui choisissent
6 de... d'étudier en techniques policières, de se
7 développer. Et on parle de techniques policières,
8 il y a beaucoup d'autres services. On parle d'un
9 travail social, on parle d'éducation, on parle de
10 services correctionnels et autres.

11 **M. PATRICK MARCHAND :**

12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 C'est à souhaiter qu'il y ait de plus en plus de
15 jeunes Autochtones qui choisissent d'étudier, mais
16 encore, pour faire ça, il faut leur donner
17 l'occasion dans les communautés et je comprends que
18 c'est pas votre rôle.

19 **M. PATRICK MARCHAND :**

20 (Rires)

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Il faut agir de façon à permettre aux gens des
23 Nations Autochtones, des communautés Autochtones à
24 avoir l'opportunité de poursuivre des études et de
25 pouvoir se qualifier pour occuper des fonctions qui

1 peuvent être utiles pour leurs communautés, puis
2 pour les Autochtones aussi à travers la province.
3 On sait qu'il y en a plus de la moitié qui vivent
4 en milieu urbain, alors c'est important.

5 Alors, je voudrais pas abuser et émettre
6 toutes les impressions que je peux avoir, mais je
7 vous remercie beaucoup, puis je vous encourage à
8 faire en sorte que le comportement, par la
9 formation ou autres, des agents, les agents tant...
10 puis aussi du personnel civil à la Sûreté, que les
11 gens puissent avoir une meilleure connaissance des
12 réalités Autochtones, faire en sorte que le lien de
13 confiance, parce qu'on parle toujours de confiance
14 finalement, qu'un lien de confiance s'établisse.

15 Puis on se contera pas de peurs, là, on le
16 sait qu'il y a un lien de confiance qui a soit pas
17 existé ou qui était rompu et il faut le créer, il
18 faut faire en sorte qu'il existe, puis c'est
19 souvent par le savoir-être, par l'attitude, puis
20 pour avoir la bonne attitude, c'est bon d'avoir une
21 bonne formation et une bonne connaissance.

22 Alors, vos neuf formations annuelles, s'il y a
23 possibilité de... d'accélérer le rythme... Je vous
24 ai pas posé la question que je vous avais posée un
25 an, à savoir quel était le taux de roulement à la

1 Sûreté, je m'en souviens. Je reviendrai pas là-
2 dessus, mais à trois cents (300) par année, il
3 faudrait peut-être accélérer le rythme un peu, um-
4 hum? C'est une suggestion que je pourrais vous
5 faire.

6 Eh bien, merci beaucoup encore et on souhaite
7 que les efforts qui seront faits de part et
8 d'autre...

9 **M. PATRICK MARCHAND:**

10 Um-hum.

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Puissent favoriser une réconciliation. C'est
13 l'objectif de notre Commission, puis je pense que
14 ça devrait être l'objectif de tout le monde...

15 **M. PATRICK MARCHAND:**

16 Oui.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Dans les services publics. Alors, merci beaucoup.
19 Maintenant, il nous reste pas beaucoup...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 (Rires)

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 De temps avant la...

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Ah...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 La... Alors, on va prendre une demi-heure, puis on
3 reprendra à une heure trente (1 h 30).

4 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

5 Oui.

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 Une heure trente (1 h 30)?

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Oui.

10 **Me PAUL CRÉPEAU :**

11 Je vais aviser mes collègues.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Oui.

14 **M. BRUNO DUQUETTE :**

15 Merci.

16 **M. PATRICK MARCHAND :**

17 Merci beaucoup.

18 SUSPENSION

19 -----

20 REPRISE

21 **VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE :**

22 (...) James Bay.

23 **Me VINCENT RIENDEAU :**

24 Vincent Riendeau pour la Procureure générale du
25 Québec.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Welcome, Me Riendeau.

3 So, you will present the next witnesses, Me
4 Elassal...

5 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

6 Oui. Yes, Mister the Commissioner. Maybe before
7 starting, just for... to inform the people that
8 Raymond Matte was supposed to testify this
9 afternoon at three thirty (3 h 30). Due to the time
10 going on in the course of the hearing, we will try
11 to postpone it to next week to later on. So, we'll
12 let you know, you know, for the hearing of next
13 week.

14 So now, it comes to people we have with us
15 today. We have the chance to receive Mrs Valerie-
16 Lynn Gull, and her boyfriend, Pelle Loon, who have
17 accepted to share their story regarding one of
18 their sons.

19 So, the story is notably about airplane
20 evacuation of their son of six (6) years old by
21 himself from Chibougamau to Sainte-Justine Hospital
22 in Montreal as they were not allowed to be on the
23 plane. They also want to talk about health
24 services received in Waswanipi.

25 So, thank you for being with us today.

1 **LE COMMISSAIRE:**

2 So, welcome. Thank you for accepting to share with
3 us what happened in this case. I will ask the
4 clerk to proceed with the oath, and then, Me
5 Elassal will go on with you.

6 -----

7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1 Pelle Loon
2 Témoin citoyen
3 Affirmation solennelle

4 -----
5 Valerie-Lynn Gull
6 Témoin citoyen
7 Affirmation solennelle

8 -----

9 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

10 Thank you.

11 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

12 So, once again, thank you to both of you for being
13 here. At the beginning, maybe we could start by
14 presenting yourself, who you are, where you're
15 from? If you want to speak a bit about your family
16 as well, that could be a good start.

17 **MME VALERIE-LYNN GULL :**

18 Um-hum.

19 **M. PELLE LOON :**

20 Oh. Hi. Pelle Loon. I'm from Mistissini Lake,
21 and I live in Waswanipi with my wife, and our
22 children. I'm born in nineteen ninety-six (1996),
23 September sixteenth (16th).

24 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

25 Thank you.

1 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

2 Hi, my name is Valerie-Lynn Gull. I'm from
3 Waswanipi. That's where... I'm originally from
4 there. We currently live together with our
5 children. We have four (4) children. The oldest
6 is fourteen (14). We have a daughter who's eleven
7 (11), our son Pelle Junior is six (6), and then we
8 have a two-year-old boy.

9 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

10 Okay. If that's okay with you, I will let you go
11 on regarding the story you want to share with us,
12 which us about health services, so, we... let's
13 continue.

14 **M. PELLE LOON:**

15 All right. So, I'll start.

16 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

17 Go.

18 **M. PELLE LOON:**

19 It started in Waswanipi. It was Monday, the
20 twentieth (20th) of August. My wife received a
21 call from the school saying that Pelle Junior had a
22 stomach... he was complaining about a stomach...
23 stomach aches, and she asked to go pick him up. So
24 that's what I did and I went to go pick him up, and
25 I took him home and I thought that it was just a

1 regular stomach flu.

2 I called the (inaudible), and I picked him
3 home, and I... as soon as we got home, I take his
4 temperature, you know, I would take it if he was
5 feverish or... but while I was taking his
6 temperature by... orally, I put the thermometer in
7 there in the... and he told me, like, he wanted to
8 puke. So, he threw up on my hands. I caught his
9 hands, you know, because I was sitting in the
10 living room (inaudible), and he says - it's coming
11 again! It's coming again! So, I thought
12 (inaudible) to the garbage, so, we went to... he
13 puked again in the garbage.

14 At the time, so I stayed home with him that
15 Monday all day and I gave him a Pedialyte, you
16 know, for... I don't know what's called...

17 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

18 Dehydration.

19 **M. PELLE LOON:**

20 For... to prevent dehydration for children. So, I
21 gave him a mix of the drinking and gave it to him.
22 Then we add freezer pops also Pedialyte to get some
23 on that Monday.

24 The following day, on Tuesday, the twenty-
25 first (21st) of August, we took turns watching him

1 at home, you know, because we're both working. The
2 following afternoon, on Tuesday, she took him to
3 the clinic. Oh, before that.

4 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

5 Oh.

6 **M. PELLE LOON:**

7 Before noon, eh? Before the afternoon?

8 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

9 At eleven o'clock (11:00).

10 **M. PELLE LOON:**

11 Yes, she took him to the clinic. And yes.

12 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

13 I'll take over from here. At eleven a.m. (11:00),
14 I took him to the clinic. I waited about an hour
15 in the waiting room, and they told me that they
16 would... there was a nurse that works to watch.
17 So, I waited with my son. I gave them all of the
18 information from the previous day and... he told...
19 while we were talking, my son said - I threw up
20 last night and I did not hear him throw up, so I
21 was kind of surprised by that. I didn't notice it
22 at the time, so, they tried to get in... they
23 noticed that he was dehydrated. They tried to get
24 an IV, but they couldn't get the veins. They
25 couldn't get to the veins, and they gave him

1 Pedialyte, and they told me that he had the stomach
2 flu. They gave him Tylenols and they sent us home.

3 When I got home, I went to his bed, and I
4 checked the garbage can in his room, and I noticed
5 that there was a bit of blood, and red-like color
6 vomit. Oh... that really scared me, so I called
7 the nurse. I called the clinic back, and I told
8 them I checked the garbage, can I speak to the...
9 Because I asked to speak with the nurse that I had
10 previously seen at the clinic, and I told... I
11 asked... I told the nurse I checked at my... I
12 looked at the vomit, and in the vomit, it looks
13 like blood. I told her I could text, I could send
14 you a picture through text messaging if you want to
15 see... and she said no, that's okay. Then...
16 that's normal to... maybe because he vomited too
17 much, and it's normal to have a little bit blood.

18 I felt afraid, but I also know that I don't
19 have medical... I'm not medically trained, so I...
20 The nurse told me to bring him back tomorrow if
21 he's still not feeling well. So we kept him home,
22 and kept him in bed.

23 He wasn't walking, he seemed weak and tired,
24 he slept a lot. So, we tried to keep him hydrated,
25 and treated it like it was the stomach flu.

1 So we went back the following day on the
2 twenty-two (22). We told them the symptoms are
3 still there, he continued to be weak, he couldn't
4 walk at all at that point. At times, he would fall
5 over, and say - I can't see.

6 So, when we went back to clinic, I see the
7 same... the nurses and the doctor. The same nurses
8 and doctors and we gave back all the information
9 they needed, and I showed them the picture the...
10 of the... I took a picture of the garbage can where
11 the blood was and the doctor see the picture. The
12 nurses they looked at it and they didn't...

13 From there they gave him IV. They managed to
14 get the IV in after many tries, so they gave him
15 some fluids through IV, and they gave him...

16 **M. PELLE LOON:**

17 (Inaudible).

18 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

19 ... something for nausea. I think it's called... I
20 don't know, it's a medicine for... so to stop the
21 vomiting. And they did a blood test and they
22 didn't seem sure. So we stayed there for two hours
23 (2 h), and they told us come back tomorrow.

24 We continued with everything that they told us
25 what to do. On the twenty-third (23rd), on the

1 Thursday, I got a phone call at three o'clock
2 (3 h), and they told me you have to bring your son
3 back to the clinic.

4 At that point my son was not really wake up.
5 I had a hard time getting to the... getting him to
6 wake up. So I picked him up, and (inaudible)... I
7 had to carry him into the clinic again, and they
8 took us in the back, and... where the emergency is
9 and they told me that your son's blood level was
10 very low and he needed to be sent to the hospital.

11 I asked her how do I get there? And she told
12 me you can drive him or you could wait for a taxi
13 to come, but when the taxi, when I called the taxi,
14 the taxi will take an hour and a half (1½ h) to get
15 to Waswanipi and they'll... you have to wait an...
16 another hour and a half (1½) to go back to the...
17 to get to the hospital and I felt very afraid and
18 worried, so we decided that I call my husband. He
19 came to pick us up, and we decided that we would
20 leave to Chibougamau.

21 I felt... I asked the doctor is it... are you
22 sure it's safe for us to take him ourselves with
23 his blood level so low, like... is it okay to just
24 go like that? I didn't feel safe.

25 By the time we got to Chapais, by the time we

1 left Waswanipi, our son seemed drowsy, more sleepy.
2 We were getting to the town of Chapais which is an
3 hour from Waswanipi. My son said - I can't see.
4 From that point, I realised something, it wasn't
5 right. Something was very wrong.

6 So I told him... I sat on the... I didn't
7 feel safe. So, I sat with him in the backseat,
8 because I felt that it wasn't safe for him. And on
9 the way there I kept him awake to make sure that he
10 doesn't fall asleep, because I... just to be safe,
11 I felt that it wasn't right.

12 When we went to the hospital in Chibougamau,
13 before leaving, we had to gas up at the gas
14 station. The gas tank was... there was something
15 malfunctioning at the gas tanks, the gas pumps, and
16 it took us a while to leave because the gas pumps
17 were not working properly and it was very, very
18 slow just to put in a little bit of gas, so my
19 husband gassed up just enough to get there, and it
20 took us a while to leave the community.

21 When we got to the hospital, (inaudible) we
22 got... we went right to Chibougamau at the
23 hospital, and... okay, he couldn't have... we got
24 there. We went to the hospital at... By the time
25 we were able to leave, it was five (5)... and we

1 got to the emergency at six p.m. (6:00) in
2 Chibougamau. We were told that we would have to
3 admit him and then go to the emergency room.

4 When we first got to the emergency... oh, my
5 husband drove us... the nurse and the doctor came
6 to look at him right away when we got there. They
7 moved him to a different room very quickly. Just
8 figuring it out, they were expecting us, they
9 were... it was... it seemed like a real emergency.

10 They gave him blood transfusions, blood tests,
11 and they said there... he was... they suspected
12 internal bleeding, but they weren't sure where the
13 bleeding was coming from. We had to wait for the
14 surgeon, and the anesthesiologist to come check up
15 on him to see if they could help him, and they
16 wanted to see if they could put him to sleep, check
17 in with the camera through the... to check in his
18 stomach with the camera.

19 But they managed to put in a tube through the
20 nose to go into the stomach to check if there was
21 blood, and he cooperated with that. Um-hum. Go.

22 **M. PELLE LOON:**

23 Oh. You know, he's... from Waswanipi to
24 Chibougamau, it's like one hour and a half (1½ h)
25 drive approximately, you know, like, driving at the

1 speed limit. Anyways, we left from the gas station
2 in Waswanipi at five ten (17:10), and we got to the
3 emergency room at six p.m. (6:00), so I just... you
4 know, nothing mattered to me, I just went down
5 straight to the hospital, because I needed those
6 emergency, you know, like... it's my son.

7 Anyways, I didn't care if I was breaking any
8 laws or, you know, it's an emergency. The police
9 stopped me, I'm not stopping, I told them, so.
10 Anyways.

11 And when we got there...

12 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

13 When we left the clinic, I forgot to mention that
14 when we left the clinic, I noticed that the
15 ambulance was there in the garage, and I wondered
16 why they could not send him through the ambulance?
17 And I think that could have been done in... I think
18 it would have been safer for him to be on the
19 ambulance.

20 **M. PELLE LOON:**

21 And the doctor... is it the doctor or the nurse?

22 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

23 The doctor.

24 **M. PELLE LOON:**

25 The doctor mentioned that... he didn't need an

1 ambulance to get down, to transport him to the
2 hospital in Chibougamau. And... where are we now?

3 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

4 Uh...

5 **M. PELLE LOON:**

6 We're at the hospital and while we were at the
7 hospital, you know, all the tests that had been
8 done on our son, the nurse called a doctor at
9 Sainte-Justine, and asked what they could do to
10 help our son. The surgeon arrived with
11 anesthesiologist and said that he couldn't do there
12 at the hospital and that there were specialists in
13 Montreal, at Sainte-Justine, who know more about
14 children, and from there they said that he might
15 Medevacked to Montreal tonight and one of you will
16 be able to go on. And they said that they were
17 going to try, but we had to wait for the plane to
18 get there and this was all during, like, in the
19 middle of the night.

20 The ambulance came two a.m. (2:00) that...
21 (Inaudible). Twenty-fourth (24th). August twenty-
22 fourth (24th), it goes up Friday... early morning,
23 after midnight. The ambulance came at two a.m.
24 (2:00) to the hospital to transport our son Pelle
25 Junior to the airport.

1 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

2 Um-hum. Before the ambulance came, we were told
3 that...

4 **M. PELLE LOON:**

5 (Inaudible).

6 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

7 Okay, yes. Alright... then she came back.

8 **M. PELLE LOON:**

9 Oh, the nurse told us that she was going to try to
10 get one of us in, and then she came back and told
11 us unfortunately, we can't get you on the Medevac,
12 neither one of you. She said that she doesn't make
13 the rules. We cannot have an escort on the plane,
14 but there will be a nurse and a doctor to go on
15 with him. And she also said that if it was up to
16 her she would have allowed us to go on with him.

17 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

18 From then on, we... I didn't really question why.
19 I was very worried, I was... I was very worried
20 about my son and I didn't understand what was
21 happening or what was going on with him. I
22 explained to my son that he would have to go to
23 Montreal on a plane without us. Ah... he was
24 confused and he started to cry, he was so scared.
25 And he was saying...

1 The nurse also informed me that the ambulance,
2 that I could get on the ambulance to escort him,
3 but not on the plane. And he was saying how can
4 they...? Tell them I'm only six years old. And he
5 cried. He kept crying and I told... I had to
6 explain to him that I could not get on and he was
7 saying I'm only six years old, I can't do this
8 alone. He kept repeating himself.

9 I said why the... how come they (inaudible)?
10 And the doctor was telling him you're going to be
11 okay, you're a strong boy, you're very big. But he
12 kept crying, saying - no... And the same
13 (inaudible) and I'm only six years old, I can't go
14 on the plane alone, I can't do this alone.

15 And he says how come they let us... how come a
16 sick kid can get on a plane without his mom, and
17 dad? He did not understand why he was... why he
18 had to go alone. And I spent most of my time
19 trying to comfort my child until... reassure him
20 that we would be there with him until he gets on.

21 And when I got on the ambulance with him,
22 the... by two o'clock (2:00), the ambulance showed
23 up. The ambulance driver asked why I'm not... why
24 a parent cannot accompany him? I don't remember
25 what the doctors responded with, because I was

1 focused on my son and comforting my son while he
2 cried.

3 We got on the ambulance, and my son stopped
4 crying. He got... he had... he seemed more
5 relieved, and more calm. And at that point, I
6 realised that he thought that I was getting on the
7 plane with him. He got confused, and he thought
8 that I was going to go with him.

9 I had to explain - I'm not getting on the
10 plane, you are going on the plane alone with the
11 doctors. My... on the way to the airport, my
12 husband followed with us, followed us with our car.
13 We got there too early, we waited almost an hour in
14 the ambulance, waiting for the plane to come.
15 There was a delay.

16 Wait. Um-hum. The... when the Medevac
17 arrived, I continued to comfort my child. I was
18 very worried, and I was making phone calls to my
19 family back home to make arrangements for
20 (inaudible) for somebody to keep my other children.

21 I didn't think to ask any questions. I was...
22 I just did what I was told to do by the nurses. I
23 didn't question why and I remember, a few months
24 back, reading an article on CBC about children not
25 being sent on Medevac planes alone before, but at

1 the time, I was so focused on my son and I didn't
2 think of anything else, and I didn't question any
3 nurses or doctors or... I just wanted them to help
4 my son.

5 **M. PELLE LOON:**

6 Um-hum?

7 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

8 If I may ask you... if I may ask you a question?
9 You did not question, but did you receive
10 explanations from, you know, people there, whether
11 waiting to go through the airplane or once you were
12 there? Were you explained why you could not go on
13 board? Why you could not go on the airplane...

14 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

15 Um...

16 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

17 With your son?

18 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

19 I overheard them saying that the plane was full.

20 **M. PELLE LOON:**

21 (Inaudible).

22 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

23 So, the Medevac plane showed up, the doctors
24 exchanged information. Yes, they got my son on the
25 airplane. I don't really remember what was said,

1 but they told me that I would get to... They told
2 him they would get him on the plane and then when
3 they were done getting him settled in, they told me
4 that I could go sit by with him.

5 I got on the plane with my... I got on the
6 plane. My son was on a stretcher to the right of
7 the plane and there were two other adult patients
8 on the left side of the plane, one beside my son,
9 and another one...

10 **M. PELLE LOON:**

11 Behind.

12 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

13 Behind. I don't remember if one of them was male
14 or female, but on the other's end, there was a
15 female with another female woman standing next to
16 her. The woman sat next to a stretcher. It looked
17 like she had regular clothing on and the rest of
18 the staff was all dressed up. They looked like
19 they had a medical...

20 **M. PELLE LOON:**

21 Outfit.

22 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

23 ... outfit on. They had stethoscopes around, and
24 one of them had a stethoscope. They looked like
25 they were staff, they were all dressed similar.

1 And my son was asking why can't you go on?" And he
2 was - there's room! There's room!

3 And I don't remember the... if there was
4 anybody on the stretcher in front of my son. I
5 continued to console my son and told him that we
6 would get to Montreal as fast as we could.

7 From my point of view, I felt that I'm not
8 very big in size or I felt that there could have
9 been room...

10 **M. PELLE LOON:**

11 (Inaudible).

12 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

13 Or they could have done something right to help.

14 **M. PELLE LOON:**

15 To get you up.

16 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

17 To get me on the plane with my son. I didn't
18 really want to speak with medical staff or ask
19 questions, because I felt that it would be taking
20 time away and I only had very few moments to speak
21 with my son.

22 He looked very pale in his face, he looked
23 very scared. I was wearing a sweater, and I took
24 it off and I wrapped it around him, and I told him
25 I'll see you soon... and I wrapped (inaudible) on

1 him.

2 I walked out of the airplane, and I cried. My
3 husband had to wait on the other side of the fence
4 at the airport, so I went to join hi, and we stood
5 there as the plane took off.

6 Before getting off the plane, the doctor...
7 the nurse on the plane told me that she would call
8 me when they...

9 **M. PELLE LOON:**

10 Landed.

11 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

12 When they land in Montreal. She told me... I gave
13 her my phone number, she told me I would... I'm
14 going to call you to make sure we land. Because I
15 had asked her how am I going to know when my son
16 gets there? How am I going to know when... how
17 he's okay? My son is six years old, he doesn't
18 know my number. Um-hum.

19 Oh. After the plane took off at three thirty
20 (3:30) in the morning...

21 **M. PELLE LOON:**

22 I called the Cree services OR (inaudible).

23 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

24 My husband called the Cree Patient Services and
25 asked what we're going to do, and they told us that

1 only one escort would be able to go with him.

2 **M. PELLE LOON:**

3 No.

4 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

5 Uh?

6 **M. PELLE LOON:**

7 To go by plane.

8 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

9 It would be able to go by plane...

10 **M. PELLE LOON:**

11 The next...

12 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

13 With him.

14 **M. PELLE LOON:**

15 The following day at (inaudible) p.m. (? :00).

16 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

17 The following day at five (5:00).

18 **M. PELLE LOON:**

19 Yes.

20 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

21 We didn't feel that we could wait that long, and...

22 **M. PELLE LOON:**

23 We left.

24 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

25 We left. We drove to Montreal with our... but we

1 left at three thirty (3:30) in the morning. We
2 drove from... towards the Lac Saint-Jean area, and
3 we drove all the way to Montreal. We took turns
4 driving and sleeping.

5 **M. PELLE LOON:**

6 We didn't have enough sleep.

7 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

8 We had not slept all night, so how I was... were...
9 comes... I received a phone call one hour after my
10 son's flight left and I missed the call because the
11 signal went off. So, I'm assuming that they did
12 try to call me.

13 And two hours later I received another call
14 from the doctors, and they asked us why... why was
15 your son alone? Why didn't you...? Why is your
16 son here alone?" And they asked... they wanted to
17 know what happened to him.

18 I told her what happened, and I explained to
19 her every detail from the Monday when he first got
20 sick, and I told her that we were not allowed to
21 get on the plane.

22 **M. PELLE LOON:**

23 (Inaudible).

24 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

25 And she told me... she seemed very... she said she

1 was really surprised, and she was really concerned
2 about my son. She wanted to know all the details
3 from the past week. She had a lot of questions for
4 us. I felt that if I were able to get on the
5 plane, that she would have gotten all the answers,
6 and all the information that she needed faster, and
7 she...

8 And then, a few... and then she told us that
9 he was going for a stand, and ultrasound, and -
10 I'll call you back. And from there, different
11 doctors, and different people from the hospital
12 kept calling us almost all the way to Montreal
13 every now, and then. Somebody else would call, a
14 social worker called us asking why my son was alone
15 and they all seemed really concerned.

16 One of the doctors who called me told me that
17 she was on a committee of... and that it shouldn't
18 have happened, and that it was very unacceptable
19 that he was sent alone. She was explaining that
20 other provinces already made changes in their
21 systems and that all parents should be able to
22 accompany their children on a Medevac plane.

23 I didn't know, I really understand what she
24 was talking about. I was very tired and confused
25 and... Um-hum. Another doctor called us and she

1 said, she suspected it was the bleeding. It has
2 something to do with the liver, and they had to do
3 further testing. To do... and...

4 And now, we had the doctor on the speaker
5 phone, (inaudible) sink on to the phone, my cell
6 phone the sink on to the car stereo, so to hear
7 that something is wrong with my son, his liver,
8 while I'm driving, it's not a good feeling.

9 And they told me that they would need to act
10 fast to stop the... that they told me that he was
11 bleeding internally, and that they needed to go
12 fast to stop the bleeding.

13 It was very hard, we were very tired. I was
14 confused about what time of the day it was. I
15 thought it was the late evening at one point, but
16 it was... now, I realized it was in the early
17 afternoon. So, it was the time of... Um-hum. I
18 didn't realize it was such a risky and dangerous,
19 being... driving like that.

20 Ah, but we just needed to get to our son. We
21 wanted to know what was going on and I promised him
22 that I would be there as soon as I could, and...

23 We were very heartbroken, and very scared.

24 **M. PELLE LOON:**

25 (Inaudible).

1 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

2 And the doctor said that they would not do the
3 procedure until we get there. But...

4 **M. PELLE LOON:**

5 Yes.

6 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

7 Yes. And they waited for us to get to Montreal
8 before they went on with the surgery to stop the
9 internal bleeding and I feel that if we were able
10 to... one of us was able to get on with him, they
11 would have gotten their information faster, and
12 they would have got to help my son faster than they
13 did.

14 Do I talk...? Um.

15 **M. PELLE LOON:**

16 You continue?

17 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

18 Can I continue?

19 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

20 What's that?

21 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

22 Do I continue? Can I continue or...? (Inaudible).

23 If I... can I just continue? Okay. (inaudible)
24 talking to.

25 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

1 Yes, if you want to speak about...

2 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

3 Yes.

4 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

5 ... (inaudible), the road, and then you got...

6 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

7 Yes. So, we got...

8 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

9 To Sainte-Justine?

10 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

11 Um-hum, we got...

12 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

13 Um-hum.

14 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

15 To Sainte-Justine. We were kind of confused about
16 where to park, we were tired. The traffic in
17 Montreal is very bad and being tired and hungry. I
18 got to... I got off at the front and rushed around.
19 I was confused in the hospital of where to go.

20 So, we've managed to find him in the hospital.

21 The social worker met up with us in one of the
22 hallways, and...

23 **M. PELLE LOON:**

24 (Overlapping).

25 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

1 When I walked into the hospital room my son was
2 laying there and as soon as he's seen me, he just
3 cried, and he was really mad. I tried to go see
4 him, and he cried. He seemed... he wouldn't talk
5 to me, he seemed really upset.

6 **M. PELLE LOON:**

7 Yes, he seemed pretty upset with his mom, because
8 that neither of us could get on the plane with him.

9 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

10 And we've seen him for a few minutes, and they took
11 him in a... the surgery. We had many doctors, and
12 nurses...

13 **M. PELLE LOON:**

14 The team of doctors.

15 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

16 The team of doctors coming one by one, and to ask
17 us the questions all over again.

18 **M. PELLE LOON:**

19 Explain us that.

20 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

21 And we had to re-explain ourselves to every doctor
22 over, and over. The nurses came in, it was the
23 same questions - why didn't you get on the plane?
24 It was very tiring, and very confusing.

25 After seeing the doctors, after the surgery,

1 the doctor came out.

2 **M. PELLE LOON:**

3 She was suspecting...

4 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

5 Ah, she suspected that he has cirrhosis amérindien,
6 a liver disease. Um...

7 **M. PELLE LOON:**

8 After sleeping.

9 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

10 That was her suspicion, and we cried, and we
11 were... I was very sad, and I was...

12 **M. PELLE LOON:**

13 It was incorrect (inaudible).

14 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

15 At the time, they told us that he lost so much
16 blood, that his blood was so low then that his
17 heart could have stopped beating.

18 They told us that we would stay for further
19 testing, that they would need to do genetic tests
20 to confirm her diagnosis. I told her that I don't
21 see how this could be happening. That just a few
22 days before my son was jogging with me and he
23 seemed fine, he was healthy. Everything seemed
24 very normal. We were a very happy...

25 **M. PELLE LOON:**

1 (Inaudible).

2 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

3 I always watch what my child eats to make sure my
4 son is healthy, and has good food, and he stays
5 active. And I told her I don't understand how
6 could... how this could have happened. I was very
7 shocked. And she told me where we would stay in
8 the hospital for a while, and she told us that he
9 was bleeding in his oesophagus. The veins in the
10 oesophagus had busted, and that's where the
11 internal bleeding came from.

12 She told me that he needed... he got... he had
13 gotten more blood transfusions when they got there,
14 when they received my son.

15 So, after that we were told that we could go
16 see him up in his room. So, we went... I went back
17 to see my son, and all the doctors left and he was
18 crying, and I didn't say anything with him, I just
19 sat there, I cried with him. He wasn't... and he
20 stopped crying. Then he wiped his tears, and he
21 asked - am I going to die? And I told him - no.
22 (Inaudible) what was going through his mind when he
23 got on to the airplane alone.

24 He told me he thought he was going to die.
25 And he was hurt because I couldn't be there with

1 him. He was scared. I didn't see it at the time,
2 but now that I see, I look back, I realise that
3 it... how much it affected him.

4 I know he mentioned the airplane. Now that
5 weeks had passed and that's been over a month or
6 more, I imagine the airplane and he had this blank
7 stare and just stared at the wall and says nothing.
8 I could tell that it's something that he's never
9 done before, he never acted that way before when...
10 I've never seen that look on his face before.

11 **M. PELLE LOON:**

12 They traumatized him.

13 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

14 Yes. I felt like my son was traumatized by fear
15 and being alone. He was with strangers, and people
16 that he doesn't know and that he doesn't
17 understand. There was a lot of French-speaking
18 doctors on that airplane, and my son doesn't speak
19 French, he speaks English, and Cree.

20 **M. PELLE LOON:**

21 A week after his first surgery, when the blood
22 tests, his blood tests results came in, his... one
23 of the doctors came to meet with us and that's when
24 they diagnosed him with the... amérindien
25 cirrhosis. "Native American cirrhosis" it's called

1 in New York? Ah, ah.

2 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

3 Um-hum.

4 **M. PELLE LOON:**

5 We had to stay for another week for another surgery
6 after this first surgery for another (inaudible)
7 they'd seen that was enlarged in his oesophagus.

8 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

9 But now his liver is still functioning. We were
10 told eventually his liver will stop functioning,
11 and he will be put on the donor list.

12 **M. PELLE LOON:**

13 Transplant.

14 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

15 Oh, transplant list, sorry, to get a donor liver.
16 It's something very... a scary thought to think
17 that... and it's very difficult for us to see our
18 son go through that. But also, I feel like I...
19 I'm constantly worried for my son. Now that I'm
20 back home, I'm constantly thinking do I have enough
21 gas in my car? Do I have enough funds to get to
22 Montreal again?

23 There are risks of internal bleeding again
24 also, because of the liver not functioning, because
25 of certain veins in the body to be bigger than

1 normally. So, there are more risks of him bleeding
2 internally and... because of his condition. So, I
3 constantly worry that my son will have to be
4 Medevacked again alone.

5 I also have a bag prepared for him with his
6 medication, and his belongings in a bag, and it's a
7 constant worry if... It's something I think about
8 often. I lose sleep, because I think - okay, what
9 about the next few days? What if he gets
10 Medevacked again and I have to do it all over
11 again? To have to go through that again and having
12 that fear, it's very difficult.

13 **M. PELLE LOON:**

14 We... A couple of days after his second surgery we
15 returned home to Waswanipi and since then I've seen
16 that myself and my wife as well, that it affected
17 us physically, and mentally as well. You know, we
18 took some time off from work since then and just
19 recently, my wife started a new job from... at...
20 where she works and that we have many... worries.
21 Like, we were...

22 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

23 Um-hum.

24 **M. PELLE LOON:**

25 ... worried and... yes, since then, we got off

1 work, and it's stressful. It's tiring and
2 especially financially. It's affecting both of us.

3 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

4 We have a further appointment coming up and
5 sometimes my son asks - okay, are you going to come
6 with me this time? I know that he has that fear,
7 and I hope that the changes will be made for... not
8 only for my son, but for other children so they
9 don't have to be Medevacked on an airplane alone.

10 There are many children in our community that
11 I know personally, that they don't... not every
12 child understands English or French. A lot of
13 children speak Cree, so I believe that it could be
14 worse for a child who doesn't speak or understand
15 the English language. It would be good to find...

16 **M. PELLE LOON:**

17 A solution.

18 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

19 A solution to expect, and it would prevent other
20 children from...

21 **M. PELLE LOON:**

22 Experiencing.

23 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

24 Yes.

25 **M. PELLE LOON:**

1 Like our child has experienced.

2 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

3 Yes, that experience in that... So, that's it.

4 That's...

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Do you have questions, Me Elassal?

7 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

8 Maybe one or two questions.

9 Well, first, thank you for the sharing. Did you
10 receive yourself or your son, since the event, any
11 psychological support to help you through this?

12 **M. PELLE LOON:**

13 What do you mean?

14 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

15 Like a health center or services provided within
16 your community?

17 **M. PELLE LOON:**

18 In our own community? No. But personally, us, we
19 did meet up with a counsellor. We took a
20 counselling... what's her name?

21 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

22 During our stay in Montreal, we had somebody
23 sitting with my son... with our son, and we went
24 to... we had to pay our own counsellor and drive
25 to... from Sainte-Justine to Brossard.

1 **M. PELLE LOON:**

2 Um-hum.

3 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

4 And we met up with the counsellor, and we had to
5 pay for services to...

6 **M. PELLE LOON:**

7 For it.

8 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

9 For their... for... we had to pay for the
10 counselling ourselves.

11 **M. PELLE LOON:**

12 (Inaudible).

13 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

14 I did speak with a social worker at the hospital...

15 **M. PELLE LOON:**

16 In Montreal.

17 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

18 In Montreal, and I also spoke with the social
19 worker here, Andrea.

20 **M. PELLE LOON:**

21 Um-hum.

22 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

23 I did seek... health from our local clinic. I met
24 up with a doctor who put me on leave from work for
25 the past month. And for the counsellor in

1 Montreal, we... well, we only met with him once.
2 We were supposed to go back to make another
3 appointment for the... during the last surgery that
4 he had, the second surgery (inaudible), but I
5 wasn't financially able to pay for that, so, it...
6 I couldn't follow up with it.

7 **M. PELLE LOON:**

8 (Inaudible) know.

9 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

10 In our community, we didn't meet with any
11 counsellors or...

12 **M. PELLE LOON:**

13 Any psychological help.

14 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

15 Any psychological help, it was just the doctor for
16 myself.

17 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

18 Okay.

19 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

20 There was a lot of stress in... it was hard for me
21 to... I became depressed and... the doctor
22 diagnosed him with adjustment disorder. It was...
23 I have a lot of fears now, it's hard to sleep
24 sometimes, and...

25 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

1 What are your expectations regarding services
2 provided within the health clinic of Waswanipi?

3 **M. PELLE LOON:**

4 We're hoping that they get to know more and find
5 out the signs and the symptoms of patients.

6 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

7 Um-hum.

8 **M. PELLE LOON:**

9 That's like the doctor in Montreal told us - how
10 could they miss? How could they have missed this?
11 How, like, could they have thought that it was just
12 a gastro... like...

13 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

14 Um-hum.

15 **M. PELLE LOON:**

16 ... a stomach flu.

17 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

18 All of the symptoms were there.

19 **M. PELLE LOON:**

20 All of the symptoms were there. They had all the
21 information to suspect that it was...

22 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

23 Yes.

24 **M. PELLE LOON:**

25 ... something wrong with the liver. You know, with

1 the cirrhosis.

2 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

3 The internal... they had all of the... some of the
4 doctors in Sainte-Justine asked for the medical
5 records in Waswanipi, and then, she said - how
6 could they have missed all of the symptoms? They
7 were all there. As a parent, you did everything
8 you could possibly do for your child. And they
9 told us that we're not medically trained to know
10 all of the symptoms, but we did our part by
11 bringing him to the clinic daily, and they could
12 have cut the bleeding sooner.

13 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

14 Um-hum.

15 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

16 And for the ambulance services for his blood being
17 so low, just not being able to walk or not see
18 well, they could have sent him on the ambulance.

19 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

20 Um-hum. Did you complain regarding the services?

21 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

22 Uh...

23 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

24 The services in Waswanipi?

25 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

1 I recently filed a complaint with Cree Health
2 Board...

3 **M. PELLE LOON:**

4 In Mistissini.

5 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

6 In Mistissini, I called the other, I called the
7 eight hundred (800) number for the complaint.

8 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

9 Um-hum.

10 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

11 But I can't remember who I spoke with. Um-hum.

12 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

13 Okay. So, I understand it's still ongoing...

14 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

15 Um-hum.

16 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

17 Since it's a recent event?

18 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

19 Um-hum.

20 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

21 Do you have recommendation for the future that you
22 would like to share with us?

23 **M. PELLE LOON:**

24 Do to recommendations for what?

25 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

1 Health services, any kind of recommendation. We
2 know that you think...

3 **M. PELLE LOON:**

4 Um-hum.

5 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

6 That we should take into consideration to prevent
7 this kind of situation to happen.

8 **M. PELLE LOON:**

9 Um...

10 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

11 If...?

12 **M. PELLE LOON:**

13 Uh.

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 Well, what would you like to change to help people
16 in the same situation you are?

17 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

18 Um-hum. I think it would have helped to have one
19 of us there with him on the plane. At least one
20 parent just be there, especially when they cannot
21 speak for themselves. He doesn't know... he can't
22 explain his symptoms...

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Um-hum.

25 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

1 Or what happened the week prior. It would be good
2 to try to make changes so at least one parent can
3 be there with their child for comfort, and also,
4 for medical reasons.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Um-hum.

7 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

8 Thank you.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Me Lépine?

11 **Me ÉRIC LÉPINE :**

12 No.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 No questions? Me Dandonneau?

15 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

16 No questions. Just to mention that I commend your
17 courage and your resilience after what you've gone
18 through. I cannot, as a parent, imagine the ordeal
19 that you were put through. I took good note of the
20 fact that a complaint was filed with the Cree
21 Health Board in Mistissini and I will ensure that
22 this is reported to the authorities of the Cree
23 Health Board to make sure that there is due follow-
24 up.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Thank you.

2 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

3 Thank you.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Me Robillard?

6 **Me DENISE ROBILLARD:**

7 Pas de questions. Merci.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Me Riendeau?

10 **Me VINCENT RIENDEAU:**

11 Aucune question.

12 Thank you for sharing your testimony.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 So, I will thank you again for having accepted to
15 share with us what happened to you with your son,
16 six years old. The fact that you have to... you
17 had to leave him go on the plane all alone. Maybe
18 with doctors and nurses, but without parents,
19 without his mother and his father or one of them on
20 the plane.

21 And I noticed, when you told us he said - I'm
22 only six years old, I can't do this alone. I
23 understand that it was surely quite difficult to
24 live this.

25 And you had to drive, you decided to drive to

1 Montreal going through Chapais, and Lac-Caché, and
2 then back to going South to Roberval and
3 Chicoutimi, Quebec. Maybe you went by the Park, I
4 don't know, and you go to Montreal. It's a long
5 way and having... being anxious and stressed,
6 worried concerning the situation and having to
7 drive by night. It's... it was surely difficult
8 and I understand. And I hope and I guess you two,
9 I hope that it won't happen to anybody else.

10 And I understand that you have in mind that it
11 may happen again, that you'll have to have your son
12 Medevacked, and you (inaudible) - I get ready to
13 have fuel, to have gasoline in the car, and to get
14 back to Chibougamau and then, he will be alone on
15 the plane if it happened again. I hope it won't
16 happen again. I hope one day he will be okay and
17 he won't have to take that... the Medevac again but
18 if this happens, I hope, I wish that mother or
19 father may be with him on the plane to secure him
20 and also, to tell doctors there what happened, what
21 you saw when... what happened in the previous days.
22 It may help understand that.

23 And maybe Doctor Hussain, who will testify
24 after you, who came here in March concerning
25 Medevac and the fact that parents should be with

1 children on the plane. I remember, he told us that
2 it was also easier for the doctors in Montreal when
3 the child is getting there. Maybe he will tell us
4 later this afternoon what happened since March when
5 he testified in Montreal with us.

6 So, I hope somebody is listening that to make
7 sure that it won't happen again. I wish you the
8 best to you and to your son and I will remember
9 your presence here. I wish you the best and thank
10 you for coming.

11 **MME VALERIE-LYNN GULL:**

12 Ah.

13 **M. PELLE LOON:**

14 Thanks.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Now, we'll suspend a few minutes and then we'll go
17 with the next witness.

18 **M. PELLE LOON:**

19 Alright. Thank you, thank you.

20 SUSPENSION

21 -----

22 REPRISE

23 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE:**

24 La Commission reprend.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 Oui. Alors, bonjour de nouveau. Me Elassal, vous
2 allez présenter votre prochain témoin?

3 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

4 Oui, tout à fait, Monsieur le Commissaire. On
5 reçoit le Docteur Samir Shaheen-Hussain, qui est
6 pédiatre urgentiste au Children à Montréal. Il est
7 également professeur adjoint à la Faculté de
8 Médecine de l'Université McGill et militant pour la
9 justice sociale. Il est également le cofondateur
10 de la campagne « Tiens ma main », dont il sera
11 notamment question pendant la présentation.

12 Pour rappel, le Docteur Shaheen-Hussain a
13 témoigné devant nous à la Commission le vingt et un
14 (21) mars dernier sur les évacuations aéromédicales
15 autochtones. Donc, on poursuit aujourd'hui avec
16 une mise à jour sur le sujet en quelque sorte.

17 On va... le Docteur Shaheen a préparé une
18 présentation PowerPoint qu'on va tout de suite,
19 madame la greffière, sous la cote P-933.

20 **- PIÈCE COTÉE P-933 -**

21 Et également, juste vous aviser qu'il va être
22 question du cadre de référence sur l'accompagnement
23 parental du ministère de la Santé pendant la
24 présentation. Ce cadre a déjà été déposé sous la
25 cote P-791 il y a quelque temps déjà.

1 Donc voilà. Bien, peut-être avant de
2 commencer, bien, d'une part, merci d'être avec nous
3 aujourd'hui.

4 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN,**
5 **PÉDIATRE URGENTISTE, PROFESSEUR ADJOINT À LA FACULTÉ DE**
6 **MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL ET MILITANT POUR LA**
7 **JUSTICE SOCIALE:**

8 Merci beaucoup pour l'invitation.

9 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

10 Avant de commencer, je demanderais à la greffière
11 de vous assermenter.

12 -----

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Samir Shaheen-Hussain
2 Pédiatre urgentiste, professeur adjoint à la Faculté de
3 médecine de l'université McGill et militant pour la
4 justice sociale
5 Affirmation solennelle

6 -----

7 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

8 Merci.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Docteur Hussain, bienvenue. Il me fait plaisir de
11 vous revoir.

12 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

13 Merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 On s'était vus au mois de mars et je suis toujours
16 heureux de vous recevoir.

17 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

18 Merci beaucoup.

19 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

20 Alors, je vous laisse aller, puis...

21 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

22 Okay.

23 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

24 ... vous avez un PowerPoint qu'on... que vous avez
25 préparé. Donc, on vous écoute.

1 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

2 Parfait.

3 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

4 Merci.

5 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

6 Là, c'est toujours difficile de faire un témoignage
7 après le témoignage qu'on a entendu. Je pense que
8 c'était assez bouleversant, puis en fait, ça
9 recoupe, en partie au moins, certaines choses que
10 j'allais aborder, mais je vais y arriver. Mais je
11 tenais quand même à remercier, puis reconnaître le
12 courage pour la famille. De témoigner, je pense
13 pas que c'est évident de parler de la santé de leur
14 enfant comme ça. Donc, c'est souvent garçon à ces
15 familles, à ces parents, je pense, que les choses
16 changent. Ou j'espère que les choses vont changer,
17 continuer de changer.

18 Donc rapidement, je voulais... je fais
19 toujours des remerciements. Évidemment, c'est très
20 incomplet d'essayer de remercier les gens. Donc,
21 j'essaye pas de remercier les individus, mais
22 plutôt des programmes, des organismes et des
23 établissements, mais c'est certain que j'oublie
24 probablement des groupes aussi, donc c'est pour ça
25 qu'il y a les trois points à la fin, mais

1 certainement le Centre hospitalier universitaire de
2 Sainte-Justine, First Nations Child Care Study,
3 notre hôpital évidemment, Institut culturel Avataq,
4 Médecins québécois pour le régime public et la
5 Société canadien de pédiatrie ont toutes et tous
6 contribué à la campagne, et puis, à cette
7 présentation d'une façon ou d'une autre. Mais
8 certainement, les erreurs sont les miennes.

9 Remerciements aussi aux familles. Donc ça,
10 c'est les familles qui ont témoigné publiquement
11 dans les médias depuis que la campagne a été lancée
12 en janvier. Donc, Catherine Hudon est la mère de
13 Mattéo. Mattéo était décédé, en fait, en deux
14 mille huit (2008) durant une évacuation
15 aéromédicale.

16 (Inaudible) et Ann Kelly. Leurs enfants ont
17 été envoyés en mars et avril respectivement sans
18 accompagnement parental. Et puis évidemment, on
19 vient d'entendre le témoignage de Valerie-Lynn Gull
20 et Pelle Loon, où leur enfant Pelle Loon... Pelle
21 Junior, a été envoyé en haut sans accompagnement
22 parental à Montréal.

23 Juste quelques petits rappels, en fait. Il y
24 a certaines diapos qui vont être semblables à ce
25 que... à mon premier témoignage en fait, en mars,

1 mais je pense que ça va... ça vaut quand même la
2 peine de revoir ça.

3 Donc, la pratique voulant que les enfants
4 transférés par l'avion Challenger Medevac ne
5 bénéficient d'aucun accompagnement familial existe
6 depuis des décennies. La pratique est devenue la
7 norme. Cette norme a été renforcée par le fait que
8 plusieurs tentatives de remédier à cette pratique
9 ont été systématiquement refusées au fil des
10 années.

11 Et comme j'avais fait l'argument, en fait,
12 durant mon premier témoignage, on fait l'argument
13 que cette pratique est un exemple de colonialisme
14 médical et de racisme systémique au Québec,
15 particulièrement parce que ça impacte de façon
16 disproportionnée les communautés Inuits et aussi
17 Cries et Innues.

18 Donc, juste une chose, en fait, pour revenir à
19 la question des familles, une chose que je voulais
20 aborder aussi en parlant des familles qui ont
21 témoigné, c'est... Évidemment, ça prend du courage
22 pour faire ça, mais je pense que ça ne devrait pas
23 revenir aux familles de continuer de lutter pour
24 ces changements après des décennies. Puis à vrai
25 dire c'est quelque chose que le gouvernement,

1 qu'ils sont au courant de cet enjeu depuis des
2 années maintenant, c'est vraiment aux gouvernements
3 successifs, la responsabilité, ça revient à ces
4 gouvernements-là d'avoir changé la donne, puis ce
5 qui a pas été fait encore de façon complète au
6 moins.

7 Donc, revenir à la question de colonialisme
8 médical et le racisme systémique, les enfants
9 Inuits vivant au Nunavik sont plus à risque
10 d'évacuation aéromédicale. Ils sont souvent plus
11 malades, ils sont plus à risque de traumatisme
12 accidentel. Il y a une pénurie, on manque
13 d'imagerie médicale, il y a une pénurie, on manque
14 de soutien respiratoire. Et puis souvent les
15 enfants sont malades parce qu'ils ont des maladies
16 respiratoires et il y a une pénurie, on manque de
17 spécialistes régionaux. Donc tout ça, ça donne que
18 ils vont être plus propices à être évacués par
19 Challenger.

20 (Inaudible) entre les parents et les enfants
21 Inuits provenant du Nunavik n'est pas justifiable.
22 Cette situation insoutenable est exacerbée par le
23 fait que les parents ne peuvent pas facilement
24 rejoindre leur enfant, comme on vient d'entendre en
25 fait maintenant, puis ça c'est dans le cas où il y

1 avait une option entre guillemets, « routie », même
2 si c'est pas évident de conduire la nuit dans le
3 stress. Mais pour les communautés du Nunavik, il y
4 a pas de... d'option « routier », en fait, pour
5 faire le trajet.

6 Ces délais sont intolérables pour un parent
7 qui se soucie du bien-être de son enfant pour des
8 raisons, je pense, assez évidentes dont on a déjà
9 parlé.

10 En n'agissant pas pour remédier définitivement
11 à la pratique de l'évacuation sans accompagnement,
12 le ministère de la Santé et des services sociaux
13 perpétue et institutionnalise une forme de
14 discrimination envers les communautés éloignées et
15 rurales, mais c'est un impact disproportionné sur
16 les communautés Inuits vivant au Nunavik. Même si
17 la pratique LÉVAC n'avait peut-être pas l'intention
18 de discriminer contre les Inuits du Nunavik en
19 particulier, c'est la réalité sur le terrain. Et
20 cette pratique a duré des décennies de trop.

21 Donc, ça nous revient à la pertinence d'une
22 campagne « Tiens ma main ». C'est... ça, c'est
23 tous les points, en fait, que je mets sur le diapo,
24 que j'avais abordés déjà durant ma... le premier
25 témoignage. Donc, il y a plusieurs enjeux soulevés

1 pour l'équipe de soins, dont en fait le témoignage
2 qu'on vient d'entendre de façon assez convaincante,
3 nous démontre l'importance de ces enjeux-là. Donc,
4 les soins cliniques, le consentement, le parent qui
5 agent... euh, agit comme défenseur des droits de
6 l'enfant. Des traumatismes psycho-émotifs pour le
7 parent, mais évidemment pour l'enfant aussi. Et
8 puis toute la question de sécurité du patient.

9 Donc, je pense que la famille qui vient de
10 témoigner a très clairement démontré tous ces
11 enjeux-là de façon assez bouleversante d'ailleurs.
12 Les autres points pertinents sont le fait de
13 harmoniser avec la pratique à travers le pays, ce
14 qu'on appellerait en anglais un peu « standard of
15 tear », donc, le fait que toutes les autres
16 provinces encouragent les parents de...
17 d'accompagner leurs enfants pour les Medevac.

18 Il y a deux ... la raison pour laquelle je
19 mets ce diapo aussi, c'est qu'il y avait deux
20 points dont j'avais pas abordé, en fait, durant
21 ma... mon premier témoignage. C'est la question
22 de... du Code de déontologie et la Charte... les
23 Chartes et la loi. Donc, je voulais juste très
24 rapidement parler de ça.

25 Donc, le Code de déontologie du Collège des

1 médecins du Québec, en fait, il y a quelques
2 articles dont je pensais que... qui seraient
3 pertinents à cette question-là. L'article 13 qui
4 dit:

5 « Le médecin doit s'abstenir de
6 participer à une action concertée de
7 nature à mettre en danger la santé et la
8 sécurité d'une clientèle ou d'une
9 population. »

10 28:

11 « Le médecin doit, sauf urgence, avant
12 d'entreprendre un examen, une
13 investigation, un traitement ou une
14 recherche, obtenir du patient ou de son
15 représentant légal un consentement libre
16 et éclairé. »

17 Ce qui est pas évident dans ces cas. Même
18 l'exemple que madame nous donnait maintenant, elle
19 parlait de recevoir un appel par téléphone pendant
20 qu'elle conduisait. Donc, pour elle
21 potentiellement, de donner son consentement, mais
22 c'est pas vraiment libre et éclairé dans le sens
23 que elle a pas vraiment eu la chance de... t'sé,
24 dans un moment de stress comme ça, c'est... à être
25 sûr que... qu'un consentement, c'est vraiment

1 éclairé. C'est pas la même chose d'avoir à gérer
2 le stress de conduire à quatre heures (4 h) du
3 matin versus être là à l'hôpital avec les
4 (inaudible) soignants que pour parler de... des
5 soins de son enfant.

6 Le point, l'article 29:

7 « Le médecin doit s'assurer que le
8 patient ou son représentant légal a reçu
9 les explications pertinentes à leur
10 compréhension de la nature du but et des
11 conséquences possibles de l'examen et de
12 l'investigation du traitement qu'il
13 s'apprête à effectuer. »

14 Et puis, le 20... euh, le 43:

15 « Le médecin doit s'abstenir d'exercer sa
16 profession dans des circonstances où
17 étant susceptible de compromettre la
18 qualité de son exercice ou de ses
19 actes. »

20 Donc ça, c'est côté Code de déontologie. Si
21 on va parler des Chartes et de la loi, la Charte
22 québécoise des droits et libertés de la personne,
23 on parle de l'article 1:

24 « Tout être humain a droit à la vie,
25 ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et la

1 liberté de sa personne. »

2 « Sûreté », la question de sûreté, ça... c'est
3 pertinent, puis ça, c'est... évidemment, moi, je
4 suis pas avocat. Toutes ces recommandations
5 étaient venues en consultation avec plusieurs
6 avocates, avocats en fait au fil des mois, qui ont
7 suivi ces enjeux-là comme étant pertinents.

8 L'article 39:

9 « Tout enfant a droit à la protection, à
10 la sécurité et à l'attention que ses
11 parents ou les personnes qui en tiennent
12 lieu peuvent lui donner. »

13 La Charte canadienne des droits et libertés,
14 article 7:

15 « Chacun a droit à la vie, à la liberté,
16 à la sécurité de sa personne. »

17 Encore. Et puis, 15:

18 « La loi ne fait exception de personne et
19 s'applique également à tous, et tous ont
20 droit à la même protection et au même
21 bénéfice de la loi indépendamment de
22 toute discrimination, notamment
23 discrimination fondée sur la race,
24 l'origine nationale ou ethnique. »

25 Et puis, si on parle de la Loi sur les

1 services de santé et les services sociaux:
2 « Toute personne a le droit de recevoir
3 des services santé et des services
4 sociaux adéquats sur les plans à la fois
5 scientifiques, humains et social avec
6 continuité, et de façon personnalisée et
7 sécuritaire. »

8 Numéro 9:

9 « Nul ne peut être soumis sans son
10 consentement à des soins. »

11 Et puis évidemment, le consentement ici, on
12 parle, dans le cas de... d'un enfant, de son
13 représentant.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Docteur Hussain?

16 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

17 Oui?

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Nos traducteurs, je pense...

20 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

21 Ah.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... oui.

24 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

25 Okay. Merci.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Ils me font signe que...

3 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

4 (Inaudible) Oui, je vas ralentir.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 ... ça va un peu vite.

7 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

8 J'ai commencé à...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 C'est intéressant...

11 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Mais c'est vite.

15 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

16 Je pensais...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Pour que les anglophones...

19 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

20 ... parler rapidement, mais...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Puissent le traduire correctement.

23 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

24 Je vais faire attention, merci. Donc, voilà. Ça,

25 c'est la question pour les Chartes et puis, la loi.

1 Maintenant, je voulais revenir à la question
2 « équité versus justice sociale », parce que en
3 fait, une des points *centrals*... en fait, centraux
4 de mon premier témoignage était de faire la
5 distinction entre l'équité et puis la justice
6 sociale et puis, de... d'essayer de voir cet enjeu-
7 là sous l'optique de justice sociale. Puis dans ce
8 contexte-là, on avait parlé des effets des
9 politiques coloniales et génocidaires ici au Québec
10 et au Canada. Des pensionnements... euh, des
11 pensionnats et des déplacements forcés, les
12 évaluations pour traitement de tuberculose, le
13 massacre de chiens de traîneaux dans le Nord, de
14 Sixties (60s) Scoop, les femmes Autochtones
15 disparues et assassinées, et puis, le Millenium
16 Scoop qui continue à ce jour.

17 Et puis, quand on parle aussi des... la
18 question de racisme systémique, c'est en lien avec
19 les ressources déficientes en éducation, en santé,
20 logements et les programmes sociaux.

21 Donc, parce que la justice sociale... ça c'est
22 une partie d'une... d'un écrit de Nathashé...
23 Nathasha Canapé-Fontaine, une poète Innue. Et puis
24 en fait, dans une entrevue avec dans Le Devoir,
25 elle parlait... ça, c'est sa citation:

1 « La mémoire du sens n'est pas la même
2 mémoire que celle du quotidien, c'est la
3 mémoire collective ou filiale d'une
4 blessure qui ne guérit pas. »

5 Et je mets ça, parce que je pense que c'est
6 pertinent évidemment de comprendre... d'essayer de
7 comprendre toute cette question de trauma au fil
8 des ans, comme trauma historique et puis trauma
9 communautaire, en fait, que beaucoup de ces
10 communautés ont vécu au fil des années. Et dans ce
11 contexte-là, il y a toute l'histoire du
12 colonialisme médical aussi.

13 Donc, il y a pas vraiment de définition comme
14 telle que j'ai pu trouver pour le colonialisme
15 médical. En fait, souvent, c'est utilisé pour
16 parler de... des personnes qui sont en formation
17 médicale, qui vont dans des pays plus pauvres et où
18 ils vont pratiquer de... d'une façon, en fait,
19 qu'ils pourraient pas pratiquer chez nous, c'est-à-
20 dire ça va être des étudiants en médecine qui
21 ont... qui ne peuvent pas donner certains soins,
22 mais dans les autres pays qui le peuvent, et donc
23 tout ça, ç'a été... on parlait de ça comme
24 colonialisme médical.

25 Mais il y a aussi le colonialisme médical qui

1 a été infligé par un système. Donc, c'est la
2 violence infligée par le système de santé contre
3 les peuples Autochtones durant le processus du
4 colonialisme passé et au présent.

5 Et à mon avis, les soignantes et soignants du
6 système de santé publique ont une responsabilité de
7 confronter le colonialisme médical. Une... et puis
8 une première étape est de reconnaître son
9 existence.

10 Le colonialisme médical, comme on avait parlé,
11 en fait, lors de mon premier témoignage, il y a
12 beaucoup d'exemples. On avait parlé de... du fait
13 que les familles ont été séparées pour les
14 traitements de tuberculose, la stérilisation des
15 femmes Autochtones, le fait qu'on a fait des
16 recherches sur les enfants Autochtones, des
17 recherches pour voir les effets de nutrition, en
18 fait, de... si on limite l'alimentation de ces
19 enfants-là, qu'est-ce qui va arriver?

20 Et puis aussi, la question des enfants qui ont
21 été disparus dans les années cinquante ('50),
22 soixante ('60), soixante-dix ('70), après le
23 Medevac, en fait. Donc, il y a toute cet
24 historique qui est là, qui est pertinente quand on
25 parle du colonialisme médical.

1 Et donc, ça touche le colonialisme médical et
2 le racisme systémique. Et donc du coup, ça invoque
3 aussi notre responsabilité comme médecin. Je vais
4 juste vous partager, en fait, une citation... bien
5 en fait un courriel que une résidente qui a fait la
6 formation avec nous, qui est maintenant pédiatre à
7 Ottawa, elle m'avait envoyé quelques semaines après
8 que la campagne a démarré en janvier-février, elle
9 parlait en fait, parce qu'elle avait fait sa
10 formation chez nous au Children et puis elle avait
11 vu plus... beaucoup de... d'enfants dans cet état-
12 là sur les étages, à l'urgence, aux soins
13 intensifs. Et ce qu'elle m'a dit, c'est... elle
14 disait juste - c'est génial qu'on fait ça à ce
15 moment-là... puis elle disait, c'est en anglais:

16 "I can't even recall all the times in my
17 residency that I was in a situation where
18 this policy affected a child I was taking
19 care of. We knew it was the rule, we
20 knew it was awful, and yet we just kept
21 going."

22 Puis je pense que ses parents, ça avait fait
23 que "we just kept going", qu'on avait décidé de
24 juste continuer de pas reconnaître notre
25 responsabilité comme personnes qui... du personnel

1 qui travaille dans le milieu de la santé pour
2 changer les choses.

3 Don, en fait, c'est tout ça, ce contexte-là
4 qui nous a amené à commencer à faire la campagne en
5 janvier. Évidemment, avec l'implication de
6 plusieurs individus, groupes, associations, et
7 cetera. Puis ça, c'est le vingt-quatre (24)
8 janvier quand The Gazette, et puis La Presse ont
9 sorti cette histoire-là.

10 Je vais pas refaire toute l'histoire de toutes
11 nos interventions et tout ça, mais je vais sauter,
12 en fait, au quinze (15) février quand le ministre
13 de la Santé et des services sociaux avait fait une
14 annonce pour dire que maintenant, en fait, les
15 enfants allaient pouvoir être accompagnés. Et je
16 vous... quand même, je tiens à rappeler le fait que
17 durant cette conférence de presse, le ministre de
18 la Santé avait dit deux choses qui étaient
19 pertinentes.

20 La première, c'était que il avait évoqué la
21 possibilité de... que l'avion devrait être retiré
22 du service. Un des avions Challenger devait être
23 retiré du service pour un an potentiellement. Et
24 puis l'autre chose qui a été rapportée par les
25 médias était le fait que ça allait coûter des

1 millions de dollars pour faire les changements.

2 Donc ça, c'était un, puis l'autre point qu'il
3 avait abordé, c'était aussi que le pilote était...
4 est le maître à bord pour ces avions-là, ce qui est
5 complètement compréhensible et que le pilote peut
6 décider de refuser à un parent de monter à bord,
7 puis le ministre avait dit: « Pour plusieurs...
8 pour diverses raisons. »

9 Mais la raison qu'il a nommée, c'était
10 l'agitation. Puis moi en fait, durant la... mon
11 témoignage en mars, j'avais souligné le fait que le
12 fait d'utiliser l'agitation comme ça, l'exemple, ça
13 risquait de jouer sur les clichés particulièrement
14 qui sont utilisés contre les Autochtones. Le
15 cliché du « drunken Indian » en particulier.

16 Puis même le fait d'évoquer, le fait de
17 retirer l'avion de tout cet argent, la façon dont
18 c'était dit, c'est... ça... quasiment mettait le
19 blâme sur ces communautés-là pour avoir revendiqué
20 tout ce temps-là que leurs enfants doivent pas être
21 envoyés tout seuls. Ce que je trouvais était loin
22 d'être la meilleure façon d'approcher la situation.
23 On aurait pu faire une annonce comme ça avec
24 beaucoup plus de positivité, disons.

25 Donc voilà. Donc, ça nous amène à mon

1 témoignage en mars. Et puis, depuis ce temps-là,
2 en fait, on pensait que ça allait être juste être
3 une question de temps, parce que le ministre avait
4 dit que ça allait prendre quelques semaines pour
5 que ça change. Moi, j'ai témoigné le vingt et un
6 (21) mars. Donc, ça faisait quasiment six à sept
7 semaines depuis... cinq à six semaines depuis
8 son... sa conférence de presse.

9 Donc, on attendait du jour au lendemain que
10 des choses allaient changer, mais quelques semaines
11 après, en fait, on continuait de recevoir des
12 enfants... bien, systématiquement, qui venaient
13 seuls. On n'avait pas eu un seul cas où un enfant
14 était accompagné qui venait du Challenger. Et puis
15 ça, c'était en fin avril, tôt mai... début mai.
16 Vincent Kelly a été envoyé seul par Challenger. Et
17 dans ce cas-là, sa mère voulait sortir
18 publiquement. Et donc elle est sortie publiquement
19 pour dénoncer ce qui est arrivé et ç'a fait la une
20 du Devoir tôt en mai. Et puis, le CBC l'a couvert
21 aussi, puis en fait, ç'a recommencé un peu cette
22 question-là.

23 Ce qui est sorti de... du reportage, en fait,
24 du Devoir, c'est très pertinent. C'est une chose
25 qu'on soupçonnait depuis un bout, mais on n'avait

1 pas de preuve encore, c'est le fait que, en fin de
2 compte, il y avait pas de politique sur cet enjeu-
3 là pour les ramener, puis même, on avait... bien en
4 fait, je pense que ç'a été déjà soumis comme preuve
5 en... ici à la Commission, une lettre écrite par le
6 ministre de la Santé à ce moment-là en deux mille
7 (2005), Philippe Couillard, qui parlait d'une
8 directive.

9 Et puis dans certains reportages médiatiques
10 le ministre de la Santé Gaétan Barrette avait aussi
11 fait référence à une politique, mais en fin de
12 compte, suite à des demandes faites par la
13 journaliste du Devoir, ç'a (s'est) avéré qu'il y
14 avait pas de politique. Et donc pour nous la
15 question est devenue à ce moment-là s'il y avait
16 pas de politique, s'il y avait pas des directives
17 écrites, d'où venait cette pratique-là? C'est qui
18 qui l'avait mise en place? Puis pour ça, c'est sûr
19 que ça mine la confiance pour les communautés qui
20 sont affectées si toutes ces années-là on disait -
21 ah, vous avez pas le droit parce que c'est une
22 politique ministérielle. Et en fin de compte, il y
23 avait rien, c'était juste quelque chose, c'est une
24 pratique, c'est une culture qui s'est perpétuée au
25 fil des années.

1 Dans ce même article-là, la Docteure Johanne
2 Morelle, une de mes collègues qui... elle est la
3 Directrice du programme de santé du Nord à
4 l'hôpital de Montréal pour enfants. Elle parlait
5 de... colonialisme, en fait, de cette pratique-là.
6 Puis elle, elle travaille dans le Nord depuis des
7 années, depuis des décennies même. C'est elle qui
8 avait initié une pétition dans les années quatre-
9 vingt-dix ('90) pour changer cette politique-là,
10 puis elle, elle a été citée à... pour dire - Ne
11 trouvez-vous pas que ça ressemble à l'histoire du
12 pensionnat? On va chercher l'enfant et on dit au
13 parent qu'on n'a pas besoin de lui... c'est nous
14 qui allons te dire de quoi ton enfant a besoin...

15 Donc évidemment elle a déclaré ça. On
16 espérait que les choses allaient changer. Quelques
17 semaines plus tard, il y avait toujours pas de
18 changements. Ça, c'était en fait aux alentours
19 de... ça, c'est arrivé le... aux alentours des
20 mêmes dates, en fait, tôt en mai, qu'il y avait
21 cette séance des commissions au ministre de la
22 Santé et des services sociaux. L'étude des crédits
23 budgétaires.

24 Dans ce contexte-là, il y avait le député de
25 Mercier qui avait... qui était dans l'opposition

1 évidemment, qui avait interpellé le ministre de la
2 Santé sur cette question-là pour demander pourquoi
3 la politique a pas changé sur le terrain? Et la
4 réponse qu'il a reçue, en fait, c'était un peu le
5 même... la même réponse que le ministre Barrette
6 avait fait durant la conférence de presse, c'est-à-
7 dire il a dit, puis je le cite:

8 « Nos Challengers n'avaient pas la
9 capacité physique. Le deuxième
10 Challenger nécessiterait probablement des
11 changements physiques. »

12 On m'avait informé qu'il faudrait retirer les
13 Challengers du service pendant un an de temps.
14 Plus tard, il continuait pour dire, en parlant en
15 fait... parce que le député de Mercier, Amir
16 Khadir, avait évoqué le fait qu'on connaît cette
17 histoire, cette réalité depuis des années. Et donc
18 si on avait pu planifier comme il faut, on aurait
19 pu élaborer un budget pour que ça arrive plus.
20 Donc, si ça *nécessiterait* des changements au
21 Challenger, que ça aurait été fait.

22 Si ça nécessiterait acheter un nouveau
23 Challenger que ça soit fait. Et à cette
24 proposition que... qu'on finance comme il faut les
25 Medevacs, la réponse a été: « À... »... - puis je

1 cite:

2 « À un moment donné, il y a des
3 arbitrages à faire. »

4 Puis plus tard, le ministre de ce moment-là de
5 la Santé a dit:

6 « Ça, c'est la décision la plus
7 rationnelle que nous avons prise
8 aujourd'hui. »

9 Et puis je soumetts à la Commission, je pense
10 que les questions de faire des arbitrages et des...
11 et de faire l'argument que c'était une décision
12 rationnelle, je pense que ça laisse quand même à
13 désirer. Je pense qu'on peut facilement contester
14 cette perspective. On vient, comme je... on vient
15 d'entendre un témoignage qui est assez crève-coeur,
16 qui illustre de façon très éloquente que s'il y
17 avait de l'arbitrage à faire, c'est vraiment pour
18 soutenir les enfants et les familles dans ces
19 situations-là.

20 Et ça, c'est en fait une situation de Ann
21 Kelly, la mère de Vincent... c'était dans le même
22 article du Devoir qui est sorti aux alentours de
23 ces eaux-là, qui dit, et je cite:

24 « Ils doivent donner la priorité à des
25 situations beaucoup plus sévères, mais

1 quand un enfant meurt dans un avion loin
2 de ses parents, ça coûte combien, ça? »

3 Puis je pense que c'est pertinent comme
4 situation, parce que quand... on peut pas...
5 certainement, il y a des situations où il faut
6 faire des décisions par rapport à nos ressources
7 financières, mais ça c'est une question où à
8 travers le reste du Canada, c'est une pratique qui
9 a été mise en place depuis des années pour soutenir
10 les enfants et pour qu'ils soient accompagnés de
11 leurs parents.

12 Et donc, faire de l'argument financier là-
13 dessus c'est quand même assez dépassé. Et puis
14 quand on dit « arbitrage, ça c'est la décision la
15 plus rationnelle à prendre... la question aussi,
16 c'est quel message est-ce que ces mots envoient, en
17 fait, aux communautés qui sont impactées par ces
18 politiques? Cette politique-là ou cette pratique-
19 là?

20 En mai, pour faire... continuer la
21 chronologie, en mai on m'a invité, en fait,
22 d'écrire une lettre ouverte au Guardian. Donc, ç'a
23 eu des relents *internationals*, disons. Et dans cet
24 article-là, on parlait de plusieurs choses, mais un
25 des enjeux que j'ai... je voulais absolument

1 aborder c'était la question de... d'argent, la
2 question de arbitrage à faire, la question de faire
3 des décisions, entre guillemets, « rationnelles »,
4 parce que j'ai... on a décidé de faire une
5 comparaison, puis essayer de contraster les
6 priorités du gouvernement.

7 Ce que j'ai écrit, en fait à ce moment-là,
8 c'est que bon, les Challengers, c'est un avion de
9 Bombardier. Et on parle de... le ministre de la
10 Santé avait dit à ce moment-là qu'on pourrait pas
11 acheter un nouveau, on pourrait pas faire les
12 aménagement, parce que ça coûte beaucoup ou que ça
13 allait coûter beaucoup, mais en fait, en faisant
14 des recherches assez simples, ç'a (s'est) avéré que
15 le coût d'un avion, probablement, ça serait entre
16 vingt mille (20 000), peut-être trente mille
17 (30 000) avions, vingt millions (20 000 000),
18 trente millions de dollars (30 000 000 \$).

19 Est-ce que... l'argument que j'ai fait dans le
20 Guardian, c'est que en deux mille quinze (2015), le
21 gouvernement du Québec, le même gouvernement a payé
22 un milliard de dollars (1 G\$) à Bombardier comme
23 soutien financier pour leur C-Series. C-Series qui
24 d'ailleurs depuis a été achetée par Airbus, mais...
25 pour un dollar (1 \$), mais on va pas parler de ça.

1 Et donc si on peut se permettre de payer un
2 milliard de dollars (1 G \$) pour soutenir une
3 compagnie ici, je pense qu'on peut quand même assez
4 facilement payer vingt millions de dollars (20 M \$)
5 si ça serait le cas... on sait même pas que c'est
6 vraiment le cas, pour soutenir les enfants à
7 travers le Québec, parce que... et puis c'est une
8 chose que j'aimerais souligner.

9 Si on changeait la politique comme il faut, ça
10 bénéficierait pas seulement aux Autochtones, ça
11 serait... ça bénéficierait pas seulement aux
12 enfants que nous on voit au Children's, mais ça
13 bénéficier à tous les enfants à travers la
14 province. Donc, c'est quelque chose quand même
15 pertinent.

16 À ce stade-ci, ça c'est fin mai. Encore, ça
17 semblait, on continue de recevoir des enfants chez
18 nous, c'est à Sainte-Justine, qui étaient
19 systématiquement envoyés seuls. Et donc, la
20 décision a été prise de changer un peu la donne.
21 Et puis, on s'est dit peut-être que ça vaut la
22 peine de... d'aller directement pour interpellier le
23 ministre... le premier ministre Philippe
24 Couillard. Donc, Médecins québécois pour le régime
25 public, en fait, s'est impliqué dans la campagne,

1 puis ensemble on a pu écrire, en fait, on a écrit
2 une lettre au premier ministre, qui est quand même
3 bien étoffée. Une des personnes qui étaient
4 impliquées dans la rédaction était... est une
5 médecin de famille qui travaille dans le Nord, qui
6 était sur le Conseil... qui est sur le Conseil de
7 CRQRP(?).

8 Et puis on a pu, en fait, recevoir le soutien
9 de plusieurs groupes. Ça s'est en fait fait dans
10 une période de quarante-huit (48) à soixante-douze
11 heures (72 h). Donc, si on avait plus de temps,
12 c'est certain qu'on aurait pu mobiliser plus le
13 groupe, mais les syndicats en santé des groupes de
14 défense de droits de la personne et des enfants,
15 des associations étudiantes, les groupes de
16 protection des malades, les ordres... l'Ordre des
17 travailleuses et travailleurs *socials*, ont tous
18 sorti en soutien à la lettre envoyée au ministre,
19 au premier ministre.

20 Et puis, il y avait une partie, en fait, que
21 je vais... dont je vais parler. Dans la lettre
22 qu'on avait écrit, qui a été inspirée, entre
23 guillemets, par la crainte qu'on avait que le
24 pouvoir discrétionnaire de... du pilote Medevac
25 soit... simplement renforcé par écrit, c'est-à-dire

1 on prévient que il y avait... il y aurait une
2 politique qui allait sortir, maintenant qu'on le
3 savait qu'il y en avait pas auparavant, mais que la
4 politique, en fait, ça allait simplement renforcer
5 le statu quo à simplement dire, en disant que la ou
6 le pilote peut décider en tout temps ce qui va
7 arriver. Et que s'il y avait pas, du coup, s'il y
8 avait pas une... vraiment une... un désir de
9 changement, que les choses allaient pas changer.

10 Et donc, une partie de la lettre, en fait, on
11 avait mis l'emphase sur le fait qu'une telle
12 politique doit être transparente et imputable, et
13 que nous demandons au gouvernement d'apprécier les
14 applications, que le libellé de cette politique
15 soit public et précis.

16 Donc, on voulait vraiment que ça soit public,
17 transparent et imputable. C'est trois autres
18 éléments qu'on avait, on disait de toute façon
19 depuis toujours, depuis le début de la campagne,
20 mais on voulait vraiment que ça soit clair et net
21 dans le domaine public que c'est la position de la
22 campagne.

23 Et donc ça ç'a fait la une du Devoir aussi.
24 Ç'a été couvert par la Gazette, ç'a quand même fait
25 des... les manchettes. Et puis, en fait, que la

1 Gazette avait interpellé le ministère, on a dit que
2 ça devrait être... une politique devrait être en
3 fonction... mise en place vers la fin du mois, ça
4 serait en juin, ce qui suggère évidemment que les
5 gens à l'ÉVAQ travaillaient sur cet enjeu depuis
6 des semaines, voire des mois. Donc, je pense que
7 c'est important quand même de reconnaître ça.

8 Et donc c'est ça, donc on a fait un peu, là,
9 on savait, on espérait que ça allait être vraiment
10 le cas. Ceci étant dit, en février on avait dit
11 que ça allait être quelques semaines, donc il y
12 avait un certain niveau de méfiance aussi.

13 Et puis, après ça, quelque chose est arrivé
14 que personne n'aurait pu prédire à une question
15 provenant d'un membre du public lors d'un événement
16 à un centre culturel. Le ministre de la Santé et
17 des services sociaux a fait ces remarques-là qui
18 ont... sont sortis, en fait, le vingt et un (21)
19 juin, la journée nationale des peuples Autochtones.
20 Ç'a été sorti par CBC et Le Devoir.

21 Et puis, je vais quand même le lire, parce que
22 je pense c'est pertinent. Il avait dit... et puis
23 ça, c'était évidemment, c'était un enregistrement
24 de ce qu'on a compris qui a été fait à son insu.
25 Mais quand même, durant l'événement public, il a

1 dit:

2 "If you follow that in the news, I
3 guarantee you that there will be at least
4 one instance in the next six months where
5 someone will not be allowed to get on the
6 plane. Why? Because no one agitated,
7 drugged under whatever influence, would
8 get on a plane at any cost. That will
9 not happen, and that happens all the
10 time."

11 Ça, la transcription est disponible sur le
12 site Web de CBC. C'est... je l'ai juste copié-
13 collé, là.

14 Et donc ça, évidemment, ç'a envoyé une onde de
15 choc. Je vais parler de ça dans quelques minutes,
16 mais pour revenir à la campagne comme telle, parce
17 que ça c'était pas prévu du tout que quelque chose
18 comme ça allait sortir.

19 Mais pour revenir à la campagne comme telle,
20 quelques... une semaine plus tard, en fait, le
21 vingt-neuf (29) juin, c'était un vendredi après-
22 midi, donc c'était un peu quasiment en catimini,
23 mais il y a eu ce communiqué qui est sorti, qui
24 disait maintenant que les enfants pourront
25 désormais être accompagnés d'un parent ou tuteur

1 légal à bord de l'avion Challenger.

2 Évidemment, on était très contents de...
3 d'entendre ça. Et puis il y avait aussi le cadre
4 de référence de l'ÉVAQ qui a été émis publiquement,
5 ce que... ce qu'on demandait, donc c'était très
6 apprécié que le cadre était émis publiquement, est
7 disponible pour le public facilement sur le site
8 Web.

9 Le lendemain, ou en fait, il y a quelques
10 jours après, on a reçu, ou même le lendemain, on a
11 reçu (inaudible) Dominick Saviadjuk, qui a pu être
12 accompagné par sa mère. Et pour nous, c'était...
13 c'est quand même quasiment euphorique, tout le
14 monde, tout le personnel impliqué dans son cas
15 était très content. Ç'a vraiment changé la façon,
16 l'approche. C'est un enfant qui a été envoyé,
17 parce qu'il a subi un traumatisme abdominal. Il
18 roulait sur son vélo, puis il est tombé. Alors que
19 moi, j'étais pas impliqué dans son... dans ses
20 soins.

21 Et c'est ça, et puis, dans l'article de La
22 Presse, la mère Julie Ikey dit:

23 **(Note: voici le lien Internet de l'article en**
24 **question: [- 316 -](http://plus.lapresse.ca/screens/655b14e4-
25 277a-4961-a4d1-7c1752511fdc__7C__0.html)</p></div><div data-bbox=)**

1 « C'est bien mieux maintenant. Comme
2 parent, on connaît la santé de nos
3 enfants. »

4 Et c'est quand même pertinent quand elle dit
5 « C'est bien mieux maintenant », parce que elle,
6 elle a subi deux ou trois autres évaluations de ses
7 enfants où elle n'a pas pu accompagner son enfant.
8 Donc, elle avait quand même l'expérience, en fait,
9 c'est ça, malheureux d'avoir eu des enfants qui ont
10 été évacués sans elle.

11 Donc pour elle, ç'a vraiment changé la donne.
12 Et puis dans la Gazette, en fait, l'article parlait
13 du fait que Julie Ikey, elle avait dit que un des
14 médecins, oui, du personnel au moins de l'équipe de
15 l'EVAC a même laissé... est assis, était assis sur
16 le siège des toilettes, en fait, pour que Julie
17 Ikey puisse monter à bord. Et puis, elle était
18 vraiment... elle était émue par ça, donc juste pour
19 dire que l'équipe d'EVAC, clairement, a fait des
20 efforts pour rentrer la mère. Je sais pas s'il y
21 avait... parce que en fait, elle disait, parce
22 qu'il y avait d'autres patients qui étaient à bord.
23 Donc c'est quelque chose qui est pertinent encore
24 après qu'on a entendu le témoignage qu'on vient
25 d'entendre.

1 Une de nos infirmières a dit que Dominick
2 était vraiment plus en sécurité, il était moins
3 anxieux, il était plus calme, il se sentait
4 vraiment plus à l'aise en arrivant à Montréal. Nos
5 salles de trauma, c'est quand même impressionnant
6 et c'était la maman qui faisait la communication.
7 La Docteure Robin Petroze, qui était en... elle
8 était la responsable de l'équipe de traumato, en
9 fait, cette fin de semaine-là. Elle a dit que:

10 « C'est une expérience très différente
11 d'auparavant, à la fois du point de vue
12 de l'équipe de trauma et du patient. Ça
13 a fait une différence énorme dans le
14 traitement de Dominick. »

15 Donc, quand même, c'était vraiment génial,
16 mais des enfants continuaient d'arriver tout seuls
17 dans les jours qui ont suivi, puis ça nous a...
18 c'était quand même assez... on savait pas quoi
19 faire avec ça. Donc, c'était pas... pour nous,
20 après le cas de Dominick, on s'est dit okay,
21 maintenant, tous les cas vont être accompagnés,
22 puis ce fut vraiment pas le cas.

23 Et puis en fait, c'est l'histoire de... du
24 père de Julian qui est sorti en fin août, qui a
25 confirmé en fait ce que notre expérience était au

1 Children's, parce que Pelle a été envoyé à Sainte-
2 Justine. Donc, cette histoire est sortie et puis
3 la journaliste qui a fait ce reportage-là, elle a
4 pu obtenir des données de l'EVAC qui suggéraient en
5 fait, qu'il y a à peu près vingt (20) à vingt-cinq
6 pour cent (25 %) des demandes étaient refusées,
7 demandes d'accompagnement parental évidemment. Et
8 que la raison la plus souvent évoquée était les
9 avions quasi pleins qui doivent changer
10 d'itinéraire à la dernière minute pour aller
11 chercher un autre patient.

12 Et puis en fait, nous, ce qu'on avait fait
13 avec plusieurs collègues à notre hôpital, c'est, on
14 avait mis plusieurs systèmes de surveillance en
15 place, en fait. C'était *perfectible*, mais on avait
16 quand même l'implication de plusieurs individus
17 provenant de diverses équipes, donc les soins
18 intensifs, l'urgence, traumato, médecins,
19 infirmières, travailleuses sociales, et cetera,
20 pour identifier les enfants transférés via
21 Challenger avec ou sans accompagnement. Et de
22 cette façon on pouvait essayer de comptabiliser,
23 disons, tous ces transferts-là.

24 Et selon nos données, ça, nos données, en
25 fait, indiquaient que le taux d'enfants non

1 accompagnés frôlait plutôt entre quarante (40) et
2 cinquante pour cent (50 %) depuis la mise en place
3 de la politique, puis ce jusqu'au début du mois de
4 septembre.

5 Donc, ça contraste quand même avec le chiffre,
6 les données que l'EVAC a données à la journaliste
7 de Radio-Canada. Et donc on soupçonne du coup, vu
8 que ces données-là, c'est pour toute la province,
9 vingt (20) à vingt-cinq pour cent (25 %) des cas...
10 des demandes refusées et que nous, notre
11 expérience, c'était quarante (40) à cinquante pour
12 cent (50 %), ça semblait être clair de nouveau que
13 il y avait une... un impact disproportionné pour
14 les communautés Inuits en particulier du refus. En
15 fait donc, ces refus-là étaient plus évidents chez
16 ces communautés-là.

17 Donc, c'est ça. Les raisons évoquées pour les
18 demandes refusées. La plupart étaient un manque
19 d'espace, et puis ça c'est vraiment, évidemment, de
20 façon un peu informelle, c'étaient souvent les
21 familles qui nous disaient ça. Des fois, c'était
22 écrit dans le dossier par l'équipe médicale du Nord
23 que les parents peut pas embarquer.

24 Donc c'est ça, donc c'était pas... on n'avait
25 pas des données systématiques qu'on pourrait... qui

1 étaient fiables, mais c'était souvent, comme je
2 vous dis, les familles qui nous disaient ça.

3 Il y avait un cas où un enfant a été envoyé
4 seul sous le prétexte que sa mère apparemment était
5 déjà à Montréal. Et donc l'équipe de l'EVAC aurait
6 dit que vu que la mère est déjà là, elle va
7 rejoindre l'enfant à l'hôpital. L'enfant est
8 transféré tout seul. Je sais pas les
9 particularités pour ce cas-là, donc ça se peut que
10 ça soit vraiment légitime, mais la seule chose qui
11 nous manque, qui m'inquiétait un peu dans ce cas-là
12 en particulier, c'est que je me demandais s'il y
13 avait eu au moins une offre à le parent qui prenait
14 soin de cet enfant dans le Nord de venir, ou le
15 soignant. Parce que peut-être que... là, je le
16 sais pas, mais peut-être l'enfant était avec sa
17 grand-mère ou un oncle... n'importe. Et donc, je
18 me demandais si l'offre a été mise au moins pour
19 cette personne-là d'accompagner l'enfant. C'est
20 possible que ç'a été fait et que la personne a
21 refusé, puis ça, c'est... évidemment, c'est
22 correct, mais je sais pas si l'offre a été faite,
23 mais pour nous c'est pertinent, parce que du coup
24 l'enfant a été envoyé tout seul.

25 Et c'est aussi pertinent parce qu'il y avait

1 une période de peut-être trente (30) minutes avant
2 que l'enfant est arrivé puis avant que la mère
3 arrive chez nous. Et puis l'enfant quand même
4 très... avait très peur, et ç'a eu un effet, en
5 fait, sur le personnel infirmier qui devait faire
6 des prises de sang et des choses comme ça où il
7 était... il est devenu vraiment très en colère,
8 l'enfant, parce qu'il avait peur, personne pour le
9 sécuriser. Et il y avait certaines infirmières,
10 même, qui ont dit qu'elles se sentaient moins en
11 sécurité dans ce contexte-là, mais elles étaient...
12 elles ont très clairement évoqué que si la mère
13 était là, dans ce contexte-là, ça aurait été
14 vraiment différent, parce que quand la mère est
15 arrivée tout était vraiment... très rapidement
16 s'est mis en ordre.

17 Donc c'est juste... je mentionne ça parce que
18 je sais pas les particularités, comme je dis, mais
19 juste un point qui est important que vraiment,
20 c'est pas juste à l'hôpital que c'est pertinent,
21 c'est vraiment durant le transport aussi pour
22 l'enfant qui est parti, là.

23 Donc, manque d'espace, on en a déjà parlé.
24 Priorité au personnel soignant, ça c'est... on
25 espère que c'est un... une situation rare, mais ça

1 évidemment, s'il y a pas d'espace il y a pas
2 d'espace.

3 Il y a toute l'autre question de l'évacuation
4 multipatients. Donc, plusieurs patients qui sont
5 sur l'avion, puis que ça, ça cause, en fait, un
6 manque d'espace, puis ça, je vais en parler plus
7 tard, mais je pense que c'est une pratique qui
8 devrait être revue dans les prochaines années pour
9 que... en fait, les transports, les évacuations, ça
10 soit une patient... un patient, une patiente à la
11 fois comme semble être le cas, en fait, à travers
12 le Canada aussi.

13 L'autre raison évoquée, c'était la non-
14 disponibilité d'une agente de bord, puis ça, ça
15 nous a... c'était un peu surprenant, parce qu'on
16 n'avait pas entendu parler de ça, puis il y avait
17 un de mes collègues, en fait, qui avait
18 clairement... nous... en fait, un membre de l'ÉVAQ
19 est venu avec un enfant et puis mon collègue il a
20 demandé pourquoi il est venu tout seul? Et puis,
21 on lui a expliqué qu'il y avait pas d'agent de bord
22 disponible.

23 Et donc ça, puis en fait, quand on lit le
24 cadre de référence, il y a deux mentions de l'agent
25 de bord dans tout le texte, mais il y a aucune

1 mention de l'obligation d'avoir un agent de bord.

2 Et donc ça c'était un peu aussi, ça nuit un
3 peu la confiance si... peut-être si on a... on
4 avait fait l'annonce en disant aussi que ça serait
5 une condition, on pourrait au moins discuter de ça,
6 mais c'était jamais expliqué ou divulgué comme
7 étant un enjeu.

8 Du coup on a fait l'effort de demander à nos
9 collègues à travers le Canada encore, c'est les
10 mêmes centres à travers le Canada qui nous avaient
11 répondu en disant qu'ils encouragent les enfants
12 de... d'être accompagnés. Et puis tous les centres
13 en gras nous ont répondu. Ceux... les centres qui
14 sont pas en gras, c'est juste qu'ils ont... ils
15 nous ont pas encore répondu, on attend toujours la
16 réponse.

17 Mais tout... et puis en fait, ce matin je
18 viens d'avoir un courriel de... du pédiatre de...
19 du CHIO(?) qui a confirmé de sa part aussi qu'il y
20 a pas d'obligation, à sa connaissance, d'avoir un
21 agent de bord pour leur transfert. Donc encore,
22 c'est une pratique qui est pas courante à travers
23 le Canada.

24 Dans le cadre, il y avait quand même certaines
25 choses qui étaient importantes à ce que... à

1 saluer, en fait, la mise en contexte, de la façon
2 dont c'est écrit, c'est vraiment ancré sur les
3 soins, centré sur la famille.

4 Et puis aussi, quand on parle de
5 l'accompagnement parental, on note que bien que
6 favorisé, l'accompagnement demeure un choix du
7 parent ou du tuteur, et n'est pas une obligation.
8 Ce qui est quand même quelque chose qu'on disait
9 aussi tout au long de la campagne, parce qu'on
10 voulait pas créer un précédent où le... la ou le
11 parent se sentirait forcé de... d'accompagner,
12 parce que c'est sûr, la famille vit dans le Nord,
13 ça se peut qu'il y a d'autres responsabilités,
14 qu'il y avait juste pas la possibilité. Ça on voit
15 ça même à Montréal, ça va arriver des enfants qui
16 sont envoyés par ambulance et puis que leurs
17 parents, pour une raison quelconque, n'ont pas pu
18 accompagner, puis ils vont le rejoindre plus tard.
19 Donc, c'était quand même bien que... c'était clair
20 qu'ils l'ont mis que ça demeure un choix du parent.

21 Ça juste pour les enjeux, plus tard je vais...
22 je pense je vais pas passer trop de temps, mais il
23 y avait toute une question que tout enfant non
24 accompagné soit accompagné avec un membre de
25 l'équipe clinique de l'EVAC à l'urgence chez nous,

1 par exemple, puis ça, on n'a pas vraiment vu ça de
2 façon systématique au moins.

3 Et en fait, une des résidentes impliquées dans
4 la campagne a soulevé le fait que Maison Ouivik(?)
5 était appelée... la façon dont c'est épelée, en
6 fait, c'est avec deux « l ». Ça là c'est une
7 simple erreur topographique [sic], mais ça nous a
8 fait penser - est-ce que les communautés de Nunavik
9 ont été impliquées dans la rédaction de ce texte-
10 là? Et je pense que... je sais pas la question...
11 euh, la réponse à votre question, mais je pense que
12 c'est quand même pertinent.

13 Maintenant... puis la raison, en fait, c'est
14 que si les communautés ont... auraient été
15 impliquées, je pense qu'on aurait pu éviter l'enjeu
16 soulevé par le prochain diapo.

17 Ça c'est l'Annexe 1 et l'Annexe 3 de... du
18 cadre de référence. Et puis, dans cet Annexe-là,
19 on parle des refus, de justifications de refus, en
20 fait, pour l'accompagnement parental. Et puis, ça
21 dit:

22 « L'accompagnement... l'accompagnateur
23 présente des signes d'intoxication ou de
24 drogues et/ou à l'alcool perceptible dans
25 son comportement ou son élocution. »

1 Et puis, dans l'Annexe 3, ce qui est censé
2 être fait par l'équipe comme telle et non sous la
3 même chose.

4 Et donc la question c'est est-ce que c'était
5 vraiment nécessaire de dire « drogues ou l'alcool »
6 vu la potentielle stigmatisation qui vient avec ça?
7 Et en fait, on a... Air Saskatchewan, Air Ambulance
8 nous a envoyé leur politique là-dessus qui est à
9 jour de août deux mille dix-huit (2018), puis en
10 fait, eux autres, une des raisons pour refus, c'est
11 "the escort's health/emotional status", donc, le...
12 la santé de l'accompagnateur, l'accompagnatrice où
13 le statut émotionnel pourrait être invoqué.

14 Donc ça, évidemment, dans ça, probablement que
15 si jamais il y avait quelqu'un intoxiqué, ça
16 rentrerait dans cette justification-là, mais c'est
17 pas vraiment nécessaire de explicitement dire...
18 c'est pas clair pourquoi c'est... ç'a été mis comme
19 tel, parce que le but souhaité c'est d'assurer la
20 sécurité de... du personnel sur l'avion. Et puis
21 s'il y a un souci par rapport au comportement du
22 membre de famille, on n'a juste qu'à dire ça.
23 Je... pour moi, ça reste un peu... puis c'est pas
24 clair et c'est quasiment incompréhensible pourquoi
25 on a besoin de dire l'alcool et la drogue, puis

1 cette résidente-là en formation en pédiatrie, elle
2 dit que selon elle ça semblait vraiment que ça
3 visait plus les communautés Autochtones.

4 Donc ça... puis une autre résidente, en fait,
5 de ça, j'ai parlé avec un pédiatre qui travaille
6 dans les territoires du Nord-Ouest et en Alberta
7 aussi. Donc ils sont responsables pour les
8 transferts du West de Nunavut et puis selon lui, en
9 fait, il a dit clairement que c'est quasiment
10 jamais un enjeu, puis même si dans les rares cas où
11 ç'a été un enjeu, il a dit théoriquement, dans ce
12 cas-là, on aurait pu trouver un autre membre de la
13 famille pour accompagner l'enfant. Donc, c'est
14 ça. Puis quand on parle de territoires, c'était
15 pas assez vaste.

16 Donc c'est ça. Puis ça ça me ramène à mon
17 point dont j'ai abordé plus tôt. La... les propos
18 du ministre de la Santé. Quand il avait évoqué si
19 ses propos qui véhiculent les stéréotypes racistes,
20 en fait, la réaction des militants, des leaders,
21 des politiciens Autochtones n'a pas tardé du tout.
22 Donc ça c'est Sylvie Blackstock, en fait, qui a
23 témoigné durant la Commission aussi. Elle est
24 Directrice du Child and Family Caring Society of
25 Canada. Elle, elle a été citée à dire dans Le

1 Devoir:

2 « Je suis déçue de la surgénéralisation
3 de sa déclaration qui s'étend à tous les
4 membres de la communauté. »

5 Ellen Gabriel, qui est artiste et militante
6 Kanyen'kehà:ka Mohawk. Et puis, qui a aussi
7 témoigné ici à la Commission. Elle a dit:

8 « C'est du colonialisme à son meilleur. »

9 Puis elle a aussi dit:

10 « Quand tu reconnais que le consentement
11 du parent est important pour un enfant tu
12 t'arranges pour qu'il puisse
13 l'accompagner. Et si quelqu'un ne peut
14 pas monter parce qu'il se comporte mal ou
15 est intoxiqué, il suffit de trouver
16 quelqu'un d'autre. »

17 Tunu Napartuk, le maire de Kuuujjuaq qui
18 travaille sur ce dossier depuis un petit bout
19 aussi. Et puis lui, il a été cité en disant que
20 ses propos renforcent les stéréotypes. Son
21 commentaire est envers les Inuits et qu'il trouve
22 ça inacceptable. Et puis, il a fait une... un
23 constat plus général en disant:

24 « En ne parlant pas du racisme qu'on
25 subit, on donne pratiquement la

1 permission aux gens de continuer. »

2 Donc, ça parle un peu d'une question de...
3 d'impunité aussi de pouvoir évoquer ce type de
4 paroles.

5 Ça, c'est le Chef Ghislain Picard de
6 l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du
7 Labrador. Ils ont en fait émis un communiqué quand
8 tout ça est sorti, puis lui il était quand même
9 assez... il a tranché assez fort là-dessus, il a
10 dit:

11 « On n'a pas fini de déterrer et
12 d'arracher les racines très profondes de
13 la discrimination et des préjugés envers
14 les peuples Autochtones. Ces racines
15 sont très présentes au coeur même du
16 gouvernement, qu'il devrait exiger
17 immédiatement la démission du ministre ou
18 le démettre de ses fonctions. »

19 Et puis en fait, il a suggéré que le ministre
20 soit convoqué à la Commission pour vérifier jusqu'à
21 quel point la discrimination, dans son important
22 ministère, part d'en haut et évaluer jusqu'à quel
23 point les préjugés du ministre influencent la
24 livraison des essentiels services sociaux et de la
25 santé aux membres des Premières Nations et aux

1 Inuits.

2 Ça, c'est Charlie Watt qui est le président de
3 Makivik, la Société Makivik. Et puis lui, il a dit
4 que... principalement qu'il devait... le ministre
5 devait partir, la confiance n'est plus là.

6 Ça c'est Roméo Saganash qui est ministre
7 fédéral, mais dans la province de Québec. Et puis
8 lui, en fait, il a fait une déclaration aussi sans
9 équivoque. Il parle du racisme et de la haine
10 profondément enracinée du ministre. Les
11 stéréotypes qu'il exprime sont enracinés dans la
12 violence coloniale. Ils nuisent aux familles
13 Autochtones et aux personnes toxicomanes. Puis il
14 parle des idées racistes et coloniales de l'élue de
15 l'Assemblée nationale du Québec, et que ça soit
16 complètement inacceptable.

17 Ça, c'est Viviane Michel, la présidente des
18 Femmes Autochtones du Québec qui a aussi témoigné à
19 la Commission. Et puis elle, là, elle... Femmes
20 Autochtones du Québec, en fait, ont sorti avec un
21 communiqué soutenant la demande, la revendication
22 de la démission du ministre.

23 Et puis, elle, en fait... ça ça soulève une
24 autre question, en fait, parce que quand le
25 ministre a fait ses propos, il l'a pas dit, mais il

1 faut tenir en compte le fait que la plupart des
2 enfants qu'on voit à l'urgence, toutes cultures,
3 ethnicités confondues, typiquement, ils sont plus
4 souvent que non accompagnés par leurs mères.

5 Et même s'il l'a pas dit, les propos, en fait,
6 dans un sens, ça semblait tellement même viser plus
7 les femmes Autochtones vu que c'est les femmes
8 Autochtones, les mères, ces mères de ces enfants-là
9 qui ont plus tendance à venir avec leurs enfants
10 même lors de ces vols-là.

11 Et donc, ça m'a fait penser quand Femmes
12 Autochtones du Québec a sorti sur cet enjeu-là.
13 Puis elle, elle parlait du racisme
14 institutionnalisé qu'ils peuvent... que ses propos
15 peuvent reproduire et que ses ministres comme le
16 ministre de la Santé ont la responsabilité de
17 déconstruire.

18 Donc ça, évidemment, ça avait fait les
19 manchettes, puis ç'a même fait la caricature dans
20 Le Devoir dans le contexte pré-électoral où
21 Philippe Couillard dit: « Je peux vous garantir
22 qu'il y aura au moins un cas dans les six prochains
23 mois où un candidat va dire une connerie », puis il
24 dit que ça arrive tout le temps, donc on peut jouer
25 sur les propos de... du ministre de la Santé.

1 **VOIX DE LA JOURNALISTE À LA CONFÉRENCE DE PRESSE:**

2 (Inaudible).

3 **M. GAÉTAN BARRETTE:**

4 No. Any comments. That will not happen.

5 **VOIX DE LA JOURNALISTE À LA CONFÉRENCE DE PRESSE:**

6 (Inaudible).

7 **M. GAÉTAN BARRETTE:**

8 And that happens all the time.

9 **MME JULIE BERNSTEIN:**

10 Those words led to a chorus of condemnations.

11 **VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE:**

12 To have comments like that by a minister is totally
13 appalling... appalling and unacceptable. We're
14 going to demand that the minister resign from his
15 position.

16 **MME JULIE BERNSTEIN:**

17 The head of an organization that represents Inuits
18 in Quebec's North said: "He needs to apologize, and
19 I don't think that will be enough. He needs to go.
20 The trust is gone."

21 **M. GAÉTAN BARRETTE:**

22 Bonjour, tout le monde.

23 **MME JULIE BERNSTEIN:**

24 Barrette backpedaled today, at first saying that
25 people wrongly assumed he'd been talking about

1 Indigenous people when he meant it more generally.

2 Then later he offered this as an apology.

3 **M. GAÉTAN BARRETTE:**

4 I can understand the sensitivity of that and the
5 reaction and I apologize for that. I'm quite sorry
6 about that, but at the end of the end, can we move
7 on?

8 **MME JULIE BERNSTEIN:**

9 The Premier is standing in solidarity with his
10 Health minister as the provincial election looms.

11 **M. PHILIPPE COUILLARD:**

12 I think he is sorry that his words have been
13 interpreted that way. I suggest that we leave it
14 there.

15 **MME JULIE BERNSTEIN:**

16 Barrette did call the mayor of Kuujjuaq to
17 apologize. The mayor says he does not accept the
18 apology. He's demanding that the minister resign
19 immediately. Julie Bernstein, CBC News, Montreal.

20 **FIN DU VISIONNEMENT**

21 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

22 Donc, la raison pour laquelle je pense que c'est
23 pertinent, parce que la réaction du ministre
24 Barrette à ce moment-là, qui est le ministre à ce
25 moment-là, et du premier ministre Philippe

1 Couillard à ce moment-là, ignorent carrément ce que
2 les communautés, des leaders, des politiciens, les
3 militants des communautés Autochtones disaient de
4 façon unanime. C'était assez... c'était sans
5 équivoque.

6 Et puis c'était quand même quasiment barré du
7 revers de la main. Le ministre de la Santé a dit:
8 "Can we move on?" Et puis le premier ministre a
9 dit: "Can we leave it at that?" Puis je pense la
10 réponse, c'est « Non, on veut pas juste dire
11 quelque chose comme ça et puis continuer. »

12 Et je pense que l'autre question, c'est... ce
13 n'est pas suffisant de s'excuser. Une excuse,
14 c'est juste pertinent quand la personne à qui on a
15 blessé accepte une excuse. Et c'est clair ici, en
16 fait, ça aussi, ç'a fait la une, que les...
17 l'excuse suffisait pas.

18 Dans cette manchette, c'est pertinent, je l'ai
19 mis en... j'ai encerclé un commentaire que le
20 ministre de la Santé avait fait:

21 « S'il y a quelque chose que je ne
22 connais... je ne suis pas, c'est un
23 raciste. »

24 Puis ça, au fil des années, j'ai quand même
25 entendu ça beaucoup. Et puis ça j'ai juste sorti

1 ça un peu par intérêt pour voir qui se dirait comme
2 raciste, parce que ça m'intriguait un peu. C'est
3 pas évident, t'sé, les gens qui vont sortir pour
4 dire: « Ah, moi, je suis raciste... moi, je suis
5 raciste. »

6 Et donc ça, c'était un sondage, un sondage qui
7 a été fait par Léger il y a quelques mois. Et
8 puis, on va voir... dans ça, on voit que quatorze
9 pour cent (14 %) au Canada, puis seize pour cent
10 (16 %) au Québec disent qu'ils sont soit un peu
11 racistes ou plutôt racistes.

12 Et ça c'est intéressant, parce qu'à vrai dire,
13 si on demandait à moi de répondre à ce sondage-là,
14 moi je me mettrais là-dedans. Pas parce que je
15 veux discriminer contre les gens, mais j'accepte le
16 fait qu'il y a une chose qu'on appelle le racisme
17 systémique. Et du coup, dans le médical... dans la
18 littérature médicale scientifique, en fait, il y a
19 eu beaucoup d'études qui ont démontré très
20 clairement le concept de... du biais implicite.
21 Donc, c'est-à-dire, quand on rentre dans une salle,
22 on voit une personne qui a la... peau noire, qui
23 est une personne trans, et cetera, et cetera, qu'on
24 va avoir des biais qui sont là, même si on les veut
25 pas, mais qui sont là, puis ça va avoir un effet

1 sur la façon dont on gère la situation même si on
2 veut pas que ça ait un impact. Il y a des... c'est
3 quasiment hors question dans la littérature
4 médicale maintenant.

5 Donc pour moi, même si je suis quelqu'un qui
6 est engagé contre le racisme, contre le sexisme,
7 puis contre l'homophobie, et cetera, ça veut pas
8 dire que je peux pas avoir des préjugés. Ça veut
9 pas dire que mon comportement ne peut pas être
10 sexiste, par exemple, à un moment donné dans un
11 contexte ou un autre.

12 Et la réalité, c'est que là où il y a des
13 relations de pouvoir ancrées dans une société, qui
14 sont liées avec le genre, l'impulsivité, et cetera,
15 on va avoir une tendance où on va discriminer
16 contre les autres, puis ça va juste arriver. Donc,
17 il faut juste accepter ça. Ça veut pas dire
18 accepter dans le sens qu'on fait rien, mais il faut
19 reconnaître que c'est une réalité.

20 Mais clairement, dans le cas du ministre de la
21 Santé, il a renié, il aurait répondu de n'être pas
22 raciste pas du tout, c'était cinquante-neuf pour
23 cent (59 %) de la population. Mais ce qui est
24 intéressant, c'est que ça contraste avec un autre
25 sondage qui a été fait récemment au Québec qui dit

1 que soixante pour cent (60 %) des Québécois dit...
2 croit que les Autochtones sont discriminés.

3 Donc, c'est quand même intéressant comme
4 contraste. Donc la population reconnaît qu'il y
5 aurait discrimination, mais la population veut pas
6 reconnaître que on est racistes, puis je dis ça
7 avec un grand, grand, grand grain de sel, parce que
8 je sais que de la façon dont ces sondages sont
9 faits, c'est pas ça que ça dit, mais je pense que
10 c'est quand même pertinent, puis c'est... ça sort
11 des enjeux qui sont quand même intéressants de ce
12 côté-là.

13 Mais donc, du coup, la question qui se pose,
14 c'est qui décide si quelqu'un est raciste ou non?
15 Et ce qui amène à mon point. Ça, c'était une
16 chronique écrite par Patrick Lagacé qui est quand
17 même... il a quand même une influence assez
18 significative au Québec. C'est un chroniqueur très
19 connu, puis lui il a dit:

20 « J'ai beau relire et relire les propos
21 de monsieur Barrette, je ne vois ni le
22 racisme ni le colonialisme ni les
23 stéréotypes qu'on lui reproche. »

24 Et donc la question revient - c'est qui qui
25 décide? Nous, moi avec une collaboratrice, on a en

1 fait écrit une réplique qui a été publiée dans la
2 presse suite à la chronique de monsieur Lagacé,
3 puis dans ça on a fait le point que les stéréotypes
4 sont là.

5 « Et lorsqu'on dispose d'une tribune
6 publique aussi importante, les raccourcis
7 et les analyses biaisées peuvent avoir un
8 impact désastreux sur les personnes déjà
9 stigmatisées par un système profondément
10 injuste. »

11 Puis ça, on l'avait fait, parce que monsieur
12 Lagacé avait sorti toutes sortes de statistiques,
13 de données, puis... mais c'était pris hors contexte
14 et donc, on a essayé de mettre tout ça en contexte.

15 Donc, je pense que l'élément, quand on parle
16 de c'est qui qui décide... je pense que c'est
17 important que les gens visés, leurs expériences
18 soient au moins reconnues. Il y a un historien
19 décédé maintenant, Howard Zinn, qui cite un...
20 une... c'est pas une citation, c'est pas la sienne,
21 mais qu'il avait entendue où il dit quelque chose
22 du genre...

23 « Le cri des gens qui ont subi des
24 injustices ne sera pas toujours juste,
25 mais si on ne l'écoute pas on ne saura

1 jamais c'est quoi la justice. »

2 Et donc ça, je pense que c'est très pertinent.
3 Donc, l'importance de... d'écouter, de faire preuve
4 de... d'humilité et de respect. Et donc... donc
5 voilà.

6 Et puis l'autre élément qui est important dans
7 ce contexte-là, c'est que j'avais déjà soulevé ces
8 enjeux quand j'avais témoigné en mars et j'avais
9 spécifiquement parlé de la... de stéréotypes du
10 « drunken Indian ». Et donc, le fait que ç'a
11 été... ç'a ressorti, c'était quand même
12 décourageant pour dire... pour le moins dire... et
13 c'est quasiment, ça semblait presque comme si
14 c'était de l'acharnement envers ces communautés-là,
15 de continuer de ressortir les clichés racistes.

16 Mais ce qui est même plus pertinent, c'est que
17 en fin août, dans le contexte du cas de Pelle
18 Junior, en fait, CBC Homerun, l'émission radio, a
19 fait une entrevue avec le Docteur Arnaud
20 Bouquier(?) qui est médecin au sein de l'équipe de
21 l'EVAC. Donc, on parle de l'EVAC, puis
22 l'animatrice a demandé, t'sé, le ministre de la
23 Santé avait fait ces propos... - Est-ce que ça
24 arrive souvent? Est-ce que c'est vraiment une
25 inquiétude, le fait que les parents vont être

1 intoxiqués? - et cetera. Puis lui, en fait, dans
2 sa réponse, il dit:

3 "Parents being difficult is something
4 which is marginal at best."

5 Donc, c'est marginal et il dit:

6 "So, we are not concerned about parents
7 being difficult at all."

8 Donc, c'est vraiment même pas un enjeu de
9 l'équipe de l'EVAC. Donc, si un médecin de
10 l'équipe de l'EVAC dit que c'est pas un enjeu,
11 pourquoi est-ce que le ministre de la Santé, qui
12 est censé de représenter le gouvernement, qui est
13 en... à son tour censé de représenter le peuple
14 québécois, pourquoi est-ce qu'il fait un
15 commentaire comme ça?

16 Donc, ça m'amène, je sais qu'on a quasiment...
17 on file vers la fin, mais je vais terminer avec
18 quelques recommandations.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Um-hum.

21 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

22 Et des recommandations pour l'ÉVAQ, puis ça c'est
23 des points un peu plus, je pense, à peaufiner,
24 parce que comme j'avais dit auparavant, depuis les
25 dernières semaines, de notre côté, on a constaté

1 qu'il y avait vraiment beaucoup plus de...

2 d'enfants qui étaient envoyés avec un parent.

3 Et puis, même les cas rares maintenant, ça
4 semblait, qui étaient envoyés seuls, il y avait
5 quand même des raisons qui semblaient être
6 justifiées. Par exemple, dans un cas, une mère
7 pouvait pas raccompagner son enfant, et donc elle
8 allait venir le lendemain, et puis donc c'est
9 justifiable dans ce cas-là.

10 Donc, les recommandations. Enlever toute
11 référence superflue qui pourrait être stigmatisante
12 pour certaines communautés, comme « intoxication ».

13 Traduire les formulaires pour épargner
14 l'Inuktitut et potentiellement en créer en fait
15 aussi pour optimiser la communication. Et les
16 autres langues Autochtones potentiellement qui sont
17 aussi impactées. Je peux penser probablement aux
18 Innus.

19 Développer un formulaire de rétroaction pour
20 la personne qui accompagne l'enfant dans une
21 optique d'amélioration de la qualité des soins.

22 Viser de pouvoir accéder à la demande de tout
23 parent voulant accompagner leur enfant lors
24 d'évaluations médicales en autant que la sécurité
25 du personnel soignant et de l'enfant est assurée.

1 Donc vraiment, essayer de... d'avoir ce taux
2 quasiment frôler à cent pour cent (100 %),
3 d'accéder à la demande.

4 Assurer un bon niveau de transparence et
5 d'imputabilité quant aux refus des demandes
6 d'accompagnement et fournir aussi des
7 communications écrites à cet effet, destinées au
8 centre pédiatrique Le Sauveur, parce que c'est très
9 utile pour nous de savoir le parent a été refusé
10 parce que elle va venir demain, par exemple, parce
11 qu'elle doit soigner ses autres enfants.

12 Et l'autre chose que j'avais pas écrit, mais
13 que j'ai pensé après, c'est si jamais il y a un
14 refus, ça serait particulièrement impératif pour un
15 membre de l'ÉVAQ d'accompagner l'enfant jusque...
16 jusqu'au centre hospitalier pour la continuité des
17 soins, mais aussi parce que au fil du vol, c'est
18 possible que l'enfant s'est senti sécurisé par
19 cette équipe-là et donc de changer de nouveau
20 l'équipe pour l'équipe routier, les ambulances, ça
21 peut causer un autre traumatisme.

22 D'autres recommandations à l'ÉVAQ. Organiser
23 des formations en sécurisation culturelle pour les
24 intervenants. C'est très pertinent. Et puis
25 vraiment, ça c'est pour l'élaboration de la

1 politique tant pour la formation comme telle.

2 Développer un programme d'évacuation
3 pédiatriques, aéromédicales et pédiatriques au
4 Québec. Ça, j'en ai déjà parlé la dernière fois,
5 mais j'ai déjà donné des noms des personnes qui ont
6 des expertises, des pédiatres, des urgentistes, des
7 intensivistes pédiatriques qui ont de l'expertise
8 là-dedans. De Sherbrooke, de Sainte-Justine, puis
9 de chez nous, qui sont prêts à participer à ce
10 comité-là.

11 Et que ce comité-là aussi développerait un
12 programme de qualité des soins pédiatriques pour
13 les évacuations aéromédicales.

14 Les recommandations au ministère, c'est-à-dire
15 un règlement ou une loi pour encadrer
16 l'accompagnement parental. Présentement, c'est
17 dans un cadre. Je sais pas s'il y a vraiment un
18 poids juridique contraignant qui assure sa
19 pérennité, donc vraiment avoir une règle ou une
20 loi.

21 Mettre fin, comme j'avais dit auparavant, aux
22 évacuations aéromédicales avec plusieurs patients
23 sur le même vol. Donc c'est une question de
24 investir dans le développement de... du programme
25 pour assurer que... qu'on... que ça soit éliminé,

1 cette pratique-là.

2 Et la formation en sécurisation culturelle
3 pour toutes les personnes impliquées dans le
4 système public de la santé évidemment, de la
5 première ligne jusqu'au ministère de la Santé et
6 des services sociaux.

7 Ça, je l'avais déjà parlé dans mon premier
8 témoignage. On peut pas le rentrer là-dedans, mais
9 juste l'importance de la sécurisation culturelle.

10 Et les recommandations au gouvernement. Donc,
11 c'est encore agir sur les déterminants distaux,
12 quand on parle de déterminants *socials* de la santé.

13 Engager à élaborer des plans d'action anti-
14 racistes et anticoloniaux. Un exemple qui est à
15 venir, c'est la Commission consultative
16 indépendante sur le racisme systémique qui est
17 organisée par la Table de concertation contre le
18 racisme systémique qui est prévu pour le printemps
19 deux mille dix-neuf (2019).

20 Et puis suivre les recommandations qui sont
21 déjà disponibles. Donc le rapport de la Commission
22 royale sur les peuples Autochtones, la Commission
23 de Vérité et Réconciliation, puis le Spirit Bear
24 Plan.

25 Et évidemment, j'avais fait ce point la

1 première fois, c'est d'écouter les communautés,
2 parce que sans écoute ça va pas fonctionner, donc
3 ç, c'était une citation de Elashuk Pyundee(?) qui
4 parlait de l'importance de l'écoute.

5 Et donc c'est pas juste écouter, mais c'est
6 agir aussi. Et donc, prenons vraiment acte des
7 revendications des peuples Autochtones. Il y a
8 tout un mouvement aussi de... un mouvement de
9 décolonisation. Il faut vraiment qu'on prenne acte
10 de ces... revendications si on prend au sérieux une
11 décision de justice sociale. Voilà.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Très bien. Merci beaucoup.

14 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

15 Merci.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Il nous reste pas beaucoup de temps, mais je vais
18 donner l'occasion aux procureurs des participants.

19 Me Lépine, avez-vous des questions?

20 **Me ÉRIC LÉPINE :**

21 J'ai pas de questions.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Pas de questions? Me Dandonneau?

24 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

25 Pas de questions également.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Me Robillard?

3 **Me DENISE ROBILLARD :**

4 Non plus, merci.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Bon. Alors, Me Elassal, il vous reste... si vous
7 avez des questions, vous avez deux minutes.

8 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

9 Bien, j'aurais peut-être juste une ou deux
10 questions...

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 C'est très...

13 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

14 Très, très rapides.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 C'est très intéressant et...

17 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

18 Oui. En fait, j'aurais deux questions...

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Ils m'ont pas libéré de la salle, c'est le
21 problème. C'est pas que nous, on veuille...

22 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

23 Ah.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 ... vous libérer.

1 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

2 Um-hum. Puis en fait, c'est une question très
3 rapide. Vous avez fait allusion un peu plus tôt à
4 l'Annexe 3 de... du cadre de référence...

5 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

6 Um-hum.

7 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

8 Qui s'intitule « Rapport d'amélioration de la
9 performance » qui a été rempli par les gens de
10 l'ÉVAC dans le contexte d'une évacuation via
11 l'ÉVAC. Donc à la question 5, on voit la liste des
12 refus potentiels d'accompagnateurs. Et l'avant-
13 dernier refus, c'est indiqué: « Barrière de
14 communication ». Donc, autrement dit, la personne,
15 l'accompagnateur est... probablement ne parle pas
16 la langue, le français ou l'anglais. Donc, ça
17 serait un motif, là, pour refus d'un
18 accompagnateur.

19 Donc, je voudrais vous demander est-ce que
20 vous avez eu connaissance, depuis le trente (30)
21 juin, depuis l'entrée en vigueur de cet ordre-là,
22 de cas comme celui-là? Puis j'aimerais aussi
23 savoir un peu votre... avoir votre avis sur...

24 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

25 Nous, on n'a pas eu de cas dont j'en ai entendu

1 parler jusqu'à maintenant, mais je pense que la
2 question, je sais pas à quel niveau c'est vraiment
3 un enjeu. Si c'est vraiment un enjeu, je pense que
4 ça serait peut-être une question pour l'ÉVAC,
5 encore discuter avec ces communautés-là pour
6 déterminer une façon de résoudre la question.
7 Je sais pas si déjà c'est... l'espace, c'est une...
8 c'est limité...

9 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

10 Um-hum.

11 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

12 Sur la possibilité d'avoir un interprète.
13 J'imagine que ça va être difficile potentiellement,
14 mais c'est peut-être quelque chose à envisager,
15 mais peut-être que il y a aussi la possibilité
16 d'avoir... d'être en contact avec, par téléphone,
17 avec un interprète, mais je pense que pour les
18 soins, c'est pas évident.

19 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

20 Um-hum.

21 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

22 Il faudrait, je pense, se pencher là-dessus. Pour
23 l'instant, moi, de ce que je... sache, c'est pas un
24 enjeu, mais je pense c'est important de
25 l'anticiper, mais la meilleure façon, je pense, de

1 l'anticiper, c'est de demander à ces communautés-là
2 comment est-ce qu'on peut résoudre cet enjeu
3 anticipé, cet enjeu-là pour pouvoir éviter que ça
4 soit un motif de refus?

5 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

6 Okay. Merci.

7 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

8 Oui.

9 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL:**

10 J'aurai pas d'autres questions, sauf peut-être
11 mentionner que la semaine prochaine en audience, on
12 va avoir un témoignage de représentants de l'ÉVAC
13 et du ministère le vingt-quatre (24) octobre pour
14 faire un peu un suivi là sur ce sujet-là.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Bon. Alors, Docteur Hussain, merci encore. Vous
17 étiez venu au mois de mars, on avait beaucoup
18 apprécié et je pense que ç'a été utile. On a vu
19 des réactions, ah, suite à votre témoignage et aux
20 démarches qui ont été entreprises par le groupe que
21 vous représentiez, parce que vous nous aviez bien
22 indiqué que vous étiez pas seul dans...

23 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

24 Um-hum.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 Dans ces représentations dans le but d'aider les
2 enfants, aider les familles qui sont dans des
3 régions éloignées, pas seulement les Autochtones.
4 Malheureusement, il y a beaucoup d'Autochtones qui
5 sont dans cette situation-là, spécialement au
6 Nunavik et sur la Côte-Nord et les régions qui ont
7 pas d'accès routiers. Et on retient que vos
8 recommandations, c'est de faire en sorte que les
9 enfants soient accompagnés par des parents et pas
10 seulement pour sécuriser l'enfant, ce qui est déjà
11 très important, c'est de sécuriser les parents
12 aussi, mais aussi d'aider les médecins qui...

13 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

14 Um-hum.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Qui reçoivent l'enfant, qu'ils peuvent obtenir des
17 informations très pertinentes de la part des
18 parents qui ont vécu les moments qui précèdent
19 l'arrivée de l'enfant à l'hôpital, puis... alors,
20 il y a beaucoup de choses qui... Et pour certains
21 enfants des régions nordiques au Nunavik, bien
22 peut-être que l'enfant parle pas la langue, il peut
23 pas vous répondre, c'est le parent qui va être
24 capable de vous traduire en anglais ou en français,
25 puis surtout en anglais si ça vient du Nunavik...

1 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 Mais traduire ce que l'enfant ressent. Alors,
5 c'est important et il y a des efforts qui ont été
6 faits, on le comprend, mais il y en a d'autres à
7 faire.

8 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

9 Um-hum.

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Et vous attirez l'attention sur ce qui pourrait
12 venir enrayer ça. Les transports multipatients,
13 parfois, bien, ça va occasionner un manque
14 d'espace. Alors, ça serait à éviter. Bien, vous
15 ajouteriez peut-être « sauf en cas d'urgence »...

16 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

17 Um-hum.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Il y a toujours des situations. Il y a toujours
20 l'exception à la règle, mais d'essayer de faire une
21 règle que les parents puissent accompagner. Et je
22 pense que beaucoup de gens vous entendent...

23 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

24 Um-hum.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 Et comme médecin, bien je pense que c'est... je
2 sens comme un cri du coeur représentant les
3 enfants, les parents qui vivent ces situations-là.
4 Et j'espère qu'il y a pas seulement nous pour vous
5 entendre.

6 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

7 Um-hum.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Nous, on peut... on sert de haut-parleurs, si on
10 veut. Ah...! Essayer de transmettre ce que vous
11 nous transmettez, de le reproduire. On va sûrement
12 en parler ou en écrire quelque chose un jour très
13 bientôt dans la prochaine année, mais j'espère
14 que... je pense qu'on souhaiterait que ça n'arrive
15 plus jamais, des situations comme celles qui nous
16 ont contées... été contées.

17 Et c'est un hasard, je me demandais si nos
18 équipes de procureurs avaient cédulé votre
19 témoignage avec celui de madame Gull et de monsieur
20 Loon, mais non, il paraît que ça arrive comme ça.
21 Alors, il faudrait pas que des situations comme ça
22 se reproduisent et je pense que c'est votre
23 souhait.

24 Alors, merci beaucoup d'avoir partagé avec
25 nous une deuxième fois, de vous être déplacé. Il y

1 a des gens qui ont besoin de vous ailleurs et je
2 pense que vous avez senti que ça pouvait être utile
3 de venir le dire ici et je vous remercie beaucoup
4 d'avoir partagé avec nous.

5 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

6 Merci.

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Merci, puis bon succès, bonne chance.

9 **M. SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN:**

10 Merci.

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Alors, nous allons maintenant ajourner à demain,
13 neuf heures (9 h)?

14 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE:**

15 Oui.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Oui? Très bien. Alors, bonne fin de journée à
18 tous.

19 -----

20 **FIN DE L'AUDIENCE**

21

22

23

24

25

I, the undersigned Monique J. Le Clerc, Bilingual Official Court Reporter, (89490-4) hereby certify under my Oath of Office, that the preceding pages are a true and faithful transcript of the recordings supplied, done totally out of my control, to the best of my ability and knowledge, and in accordance with the quality of said recordings. The whole in accordance with the law,

AND I HAVE SIGNED,



MONIQUE J. LE CLERC, o.c.r.
Official Court Reporter.